

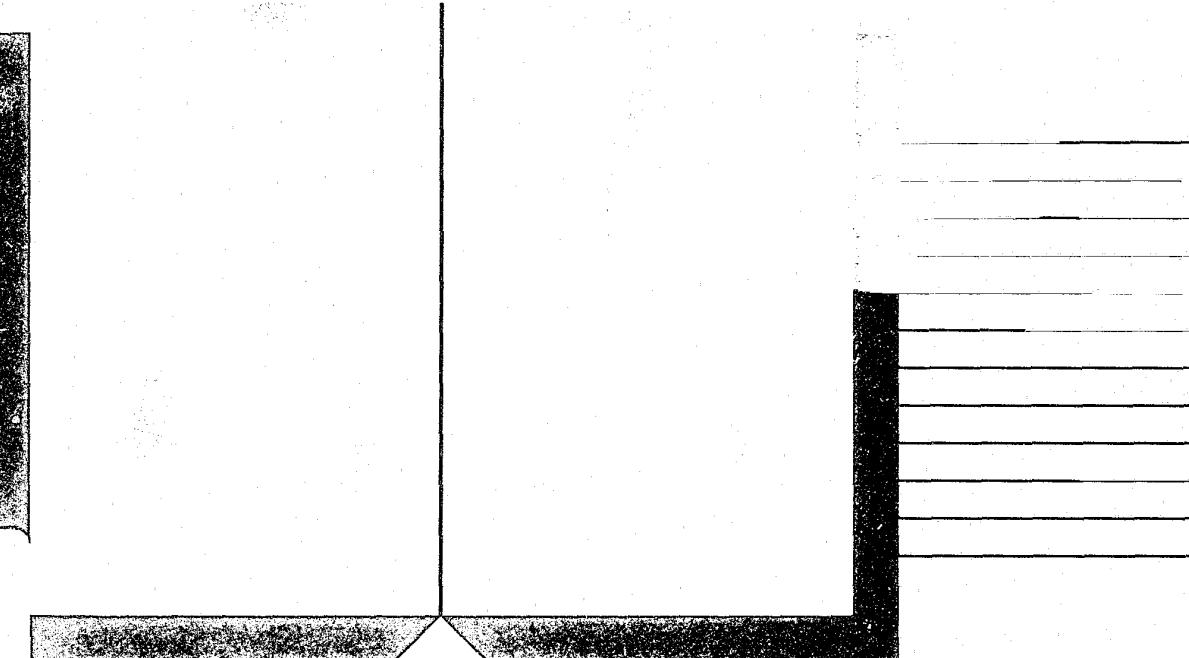


Department of Justice
Canada

Ministère de la Justice
Canada

C.R. Sent.
4-26-88

Annual Report 1986-1987



Justice

S
e
c
r
e
t

Canada



Department of Justice
Canada

Ministère de la Justice
Canada

110885

Annual Report 1986-1987

NCJRS

APR 21 1988

ACQUISITIONS

Canada

110885

**U.S. Department of Justice
National Institute of Justice**

This document has been reproduced exactly as received from the person or organization originating it. Points of view or opinions stated in this document are those of the authors and do not necessarily represent the official position or policies of the National Institute of Justice.

Permission to reproduce this copyrighted material has been granted by

Minister of Supply and
Services Canada

to the National Criminal Justice Reference Service (NCJRS).

Further reproduction outside of the NCJRS system requires permission of the copyright owner.

Published by authority of the Minister of Justice
and Attorney General of Canada

Communications and Public Affairs
Department of Justice Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0H8
(613) 957-4222

Editing: Deans-Waugh Associates Limited
Design: Jacques Charette and Associates Ltd.

Catalogue No. J1-1987
ISBN 0-662-55686-0
ISSN 0825-7442

©Minister of Supply and Services Canada 1987

Printed in Canada

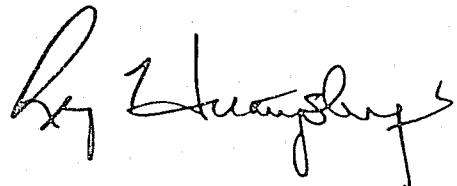
JUS-P-422

To Her Excellency
The Right Honourable Jeanne Sauvé
Governor General of Canada

May it please Your Excellency:

I have the honour to submit to Your Excellency the annual report of the Department of Justice for the fiscal year April 1, 1986, to March 31, 1987.

Respectfully submitted,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Ray Hnatyshyn". The signature is fluid and cursive, with a large, stylized 'R' at the beginning.

Ray Hnatyshyn, P.C., Q.C., M.P.

The Hon. Ray Hnatyshyn, P.C., M.P.
Minister of Justice and Attorney General of Canada
House of Commons
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Mr. Minister:

I am pleased to submit the fifth annual report of the Department of Justice for the fiscal year ending March 31, 1987.

During the year, the Department was involved in the development and negotiation of proposals for major constitutional amendments dealing with conditions for Quebec's acceptance of the *Constitution Act, 1982*. These negotiations involved the federal government and all the provinces.

The Department also participated in preparatory work respecting a constitutional amendment dealing with aboriginal rights. The First Ministers' Conference on Aboriginal Constitutional Matters did not achieve the consensus necessary for such a constitutional amendment. However, the Department's work was useful in helping define the major issues of relevance.

Another major activity this year pertained to the release of the Report of the Commission on War Criminals, which was tabled on March 12, 1987. Consequent amendments to the *Criminal Code* to give Canadian courts jurisdiction to try war crimes or crimes against humanity in Canada were developed. The Department initiated the conduct of investigations with the R.C.M.P. and the review of recommendations to seek foreign evidence. The Department was also involved in proposals to amend the *Citizenship Act* to bar war criminals from entering Canada and becoming Canadian citizens.

The Report of the Canadian Sentencing Commission was tabled on March 25, 1987. The Report, the culmination of a three-year examination of sentencing, recommended fundamental changes in sentencing and the administration of justice in Canada. Consultations with the provinces, judicial authorities, members of the legal profession and voluntary sector organizations on the Commission's recommendations have already begun.

As well, the first volume of proposals by the Law Reform Commission to recodify the criminal law of Canada was tabled in Parliament on December 3, 1986. During the year, the proposals were examined in detail, in consultation with the provinces.

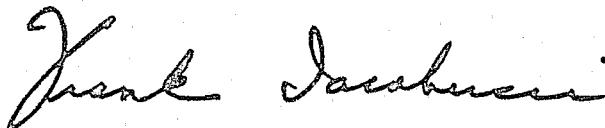
Particularly significant legislation introduced during the year included amendments to the *Criminal Code* and the *Canada Evidence Act* to protect children from sexual abuse and exploitation, and the *Revised Statutes of Canada, 1985*, which are intended to consolidate and update all federal statutes.

Other achievements included introduction of draft legislation to modernize and clarify *Criminal Code* provisions relating to mentally disordered offenders; introduction of legislative proposals to permit Parliament to implement the *United Nations Convention on the Recognition and Enforcement of Foreign Arbitral Awards* (the New York Convention); introduction of proposed legislative amendments to modify procedures for Supreme Court appeals; the proclamation into law of the *Divorce Act, 1985*; and introduction of legislative proposals to completely revise federal laws relating to pornography.

During the year, preparations continued for the transfer of responsibility for legislative policy and programs from the Ministry of the Solicitor General to the Department of Justice. These included policies and programs for young offenders, victims of crime, crime prevention, women and natives in the criminal justice system and international criminal justice.

In closing, I would like to emphasize that the Department's achievements this year would not have been possible without the dedication and effort displayed by all departmental employees, whether they work in legal services units, regional offices, or at headquarters. I particularly wish to thank each and every one for the high level of commitment consistently shown throughout the year.

Sincerely,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Frank Iacobucci".

Frank Iacobucci
Deputy Minister of Justice and
Deputy Attorney General

Table of Contents

Mandate	1
Overview 1986-87	2
Organization	4
Committees	6
Deputy Minister's Office	9
Corporate Policy and Coordination Branch	11
Litigation Sector	13
Civil Litigation Branch	13
Criminal Law Branch	15
Tax Law Branch	17
Assistant Deputy Attorney General, Admiralty and Maritime Law	18
Chief General Counsel	19
Associate Deputy Minister's Sector	21
Public Law Branch	21
Constitutional and International Law	21
Advisory and Administrative Law	21
Privy Council Office Legal Section	21
Native Law	21
Federal-Provincial Relations Office	21
Human Rights	23
Civil Litigation and Real Property Law (Quebec) Section	24
Legislative Programming Branch	26
Legislation	26
Statute Revision Commission	26
Legal Services Sector	27
Policy, Programs and Research Branch	29
Criminal Law Policy and Amendments	29
Family Law Policy and Amendments	29
Programs and Research	29
Criminal Law Review Group	29

Aboriginal Affairs	37
Regional Offices	38
Halifax	38
Montreal	39
Toronto	41
Winnipeg	42
Saskatoon	43
Edmonton	43
Vancouver	45
Whitehorse	45
Yellowknife	46
Administration Branch	47
Appendix I	
Statutes for Which the Minister of Justice is Responsible in Whole or in Part	49
Appendix II	
Departments, Agencies, and Other Bodies Served by the Departmental Legal Services Branch	50
Appendix III	
Grants and Contributions, 1986-87	51
Appendix IV	
Publications of the Programs and Research Section, 1986-87	58

Mandate

Although the duties of the Attorney General and the Minister of Justice are distinct and separate in law, they are traditionally carried out by the same person. The Minister is the legal advisor to the Governor General and the legal member of Her Majesty's Privy Council for Canada. The Attorney General is the chief law officer of the Crown. The two roles lead to a complex and diverse mandate for the Department of Justice.

As Attorney General, the Minister represents the Crown in all litigation where rights of a public nature of concern to the federal government come into question. The Attorney General is legal counsel to government departments and agencies. These duties include the preparation of contracts, the collection of debts owing the Crown and the searching of property titles.

As the senior legal officer of the land, and the primary guardian of our system of law, the Attorney General must uphold the rule of law at all times, especially when exercising prosecutorial discretion.

While the Attorney General is responsible for the actual application of the law, the Minister of Justice is concerned with policy considerations underlying the law. The Minister must ensure that federal laws are fair and in compliance with our constitutional principles. This involves examining government bills and regulations to ensure that they do not interfere with fundamental human rights and freedoms. In addition, the Minister oversees all legal mechanisms used to achieve overall government objectives.

The Department's mandate reflects the dual roles of the Minister of Justice and the Attorney General. Under the authority of the *Department of Justice Act*, the Department:

- provides a wide variety of legal services to the Government of Canada and its departments and agencies which include legal advice, conducting litigation, drafting legislation and preparing legal documents;
- is responsible for seeing that public affairs are administered in accordance with the law;
- plans, develops and implements government policies in areas related to the federal administration of justice and other areas assigned by the Governor in Council.

In addition to the *Department of Justice Act*, four other statutes guide the Department in fulfilling its mandate. They are:

- the *Canadian Bill of Rights*, which requires that all government bills introduced in the House of Commons, and all regulations transmitted to the Clerk of the Privy Council for registration, be consistent with the *Bill of Rights*;
- the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, which requires that all existing statutes, government bills, and regulations comply with the *Charter*;
- the *Statutory Instruments Act*, which requires the Department to examine all regulations with respect to specific criteria established in the Act; and,
- the *Statute Revision Act*, which ensures that the general statutes and regulations of Canada be periodically revised and consolidated.

Statutes for which the Minister of Justice is responsible in whole or in part are listed in Appendix I.

Overview of the Year's Activities

Constitutional Accord

The Department participated in the development and negotiation of proposals for major constitutional amendments dealing with conditions for Quebec's acceptance of the *Constitution Act, 1982*. These proposals formed the basis for negotiations toward the Meech Lake accord, achieved in the 1987-1988 fiscal year.

Aboriginal Constitutional Discussions

As lead minister in the aboriginal constitutional process, the Minister of Justice chaired five multilateral meetings of his provincial and territorial counterparts and aboriginal leaders, leading to the final First Ministers' Conference in Ottawa on March 26-27, 1987.

Commission on War Criminals

On March 12, 1987, the report of the Deschênes Commission on War Criminals was tabled in the House of Commons. The government's response set out a number of specific undertakings, including:

- reviewing the case-by-case analysis of allegations undertaken by the Deschênes Commission;
- gathering information, largely in European countries, to determine whether prosecutions are justified by such evidence, and in appropriate cases, conducting criminal prosecutions in Canada;
- amending the *Criminal Code* to give Canadian courts jurisdiction to try war crimes or crimes against humanity in Canada;
- tightening the immigration screening process, and amending the *Citizenship Act* to bar war criminals from becoming Canadian citizens; and,
- undertaking proceedings under the *Citizenship Act* and the *Extradition Act*, where appropriate.

Treaty on Mutual Legal Assistance in Criminal Matters

Legislative proposals leading to the introduction of mutual legal assistance in criminal matters were finalized with a view to implementing the Canada - United States Treaty signed in Quebec City on March 18, 1985. The Treaty provides for cooperation and assistance between the two countries in the investigation and suppression of crime and law enforcement matters. The proposed legislation will enable the implementation in Canada of the Canada - United States Treaty and any other treaties to which Canada may become a signatory.

Child Sexual Abuse (Bill C-15)

The Minister introduced legislation on child sexual abuse (Bill C-15) which would provide strong penalties for those who solicit, procure or live off the avails of juvenile prostitutes. Prospective customers of a prostitute under the age of 18 would receive up to five years in prison. The legislation would also permit children under the age of 14 to appear as witnesses in sexual abuse cases without the need for corroboration. The bill was before the House of Commons at the end of the fiscal year.

Proceeds of Crime

The Department developed legislative proposals which, if implemented, would facilitate investigations, prevent the disposal of illegally obtained assets before a trial, and permit courts to deprive criminals of their illicit proceeds.

Wrongfully Convicted and Imprisoned Persons

The Department worked on a set of proposals to implement a system for compensating persons wrongfully convicted and imprisoned. These proposals, based on a federal-provincial task force report, were the subject of ongoing discussions between the Department and the provinces.

Supreme Court of Canada Amendments

A bill (C-105) that proposed amendments to the appeal procedures of the Supreme Court of Canada was introduced in the House of Commons during the year, but died on the Order Paper.

Sentencing Commission

On March 25, 1987, the Minister of Justice tabled in the House of Commons the final report of the Canadian Sentencing Commission on the Reform of the Canadian Sentencing System. The Commission was established under the *Inquiries Act* in May 1984 to advise on the feasibility and use of sentencing guidelines in Canada, as well as to investigate and develop model guidelines. The report made recommendations on the relationship between sentencing guidelines and other aspects of the criminal justice system, such as prosecutorial discretion. At the end of the fiscal year, the Department was involved in consultations regarding the report.

Criminal Code

On December 3, 1986, the Minister of Justice tabled in Parliament the first volume of proposals by the Law Reform Commission to recodify the criminal law of Canada. Examination of the proposals, in consultation with the provinces, will continue into the next fiscal year.

Victims of Crime

The treatment and care afforded to victims of crime were considered priority issues in the social policy area in the October 1986 Speech from the Throne. During the year in review, departmental officials participated in extensive discussions with their provincial counterparts regarding these victims. The consultations considered several initiatives on proposed amendments to the *Criminal Code*, including a victim fine surcharge, improvements to the criminal injuries compensation programs, and a Statement of Basic Principles of Justice for Victims of Crime.

Bill C-28

Bill C-28, *An Act to amend the Criminal Code*, developed by the Department, was introduced in the House of Commons on December 10, 1986. It was passed on March 27, 1987. The legislation implements several provisions of the United Nations Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment.

Family Law

On June 1, 1986, the new *Divorce Act, 1985* was proclaimed. The Act provides a single ground for divorce: marriage breakdown, provable by evidence of adultery or mental or physical cruelty or by separation of at least one year.

Work continued on implementing the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act* passed in February 1986. Specifically, agreement in principle was reached on the federal-provincial agreements to be signed under Part I of the Act, to govern the release of information from federal information banks.

This Act provides services to help enforce support and custody/access orders and agreements. To enforce a support order, the Act will allow designated information banks to release information in order to trace a missing person. It will also permit the garnishee of designated federal monies, such as income tax funds.

Federal Statutes Compliance Project

The principles for encouraging compliance with federal regulatory legislation, developed by this Project before 1986-87, were incorporated into the government's Citizen's Code of Regulatory Fairness. The Project now focuses on improvements to regulatory remedies to ensure fair, effective and efficient implementation of federal policy objectives.

La Bretagne

Together with the departments of External Affairs and Fisheries and Oceans, this Department prepared Canada's pleadings and participated in oral proceedings in the arbitration with France concerning filleting on board French vessels fishing in the Gulf of St. Lawrence.

New York Convention

The Department coordinated the preparation of federal and provincial legislation required to permit Canada to implement the 1958 New York Convention on the Recognition and Enforcement of Foreign Arbitral Awards. Canada acceded to the Convention on August 10, 1986.

Canada-France Boundary and Fishery Issues

The Department participated with the departments of External Affairs and Fisheries and Oceans to help resolve boundary matters relating to fishing rights and other issues off St. Pierre and Miquelon.

Organization

The Department of Justice employed 1,523 persons in 1986-87. The two major occupational groups — 704 lawyers and 349 secretaries — constituted approximately 70 per cent of all personnel. Turnover for lawyers over this period was 3.5 per cent, slightly higher than the previous year.

Departmental staff are divided among regional offices, legal services units and headquarters. The Department's nine regional offices had a total staff of 505 during the year, including 251 lawyers. These offices undertake all forms of litigation and prosecutions on behalf of the Attorney General of Canada and provide legal services to federal departments and agencies in the regions.

The Department had 39 legal services units in the National Capital Region and one in Charlottetown, P.E.I., which provided assistance to federal departments and agencies. The size of these units varied from one to 30 employees. In total, departmental legal services units employed 217 lawyers and 27 administrative support staff. In most cases, client departments or agencies provided administrative support staff.

Headquarters staff in Ottawa totalled 774, including 236 lawyers. Branches representing specialized fields of law and central services such as public law, policy development, programs and research, legislative programming and administration are located at headquarters.

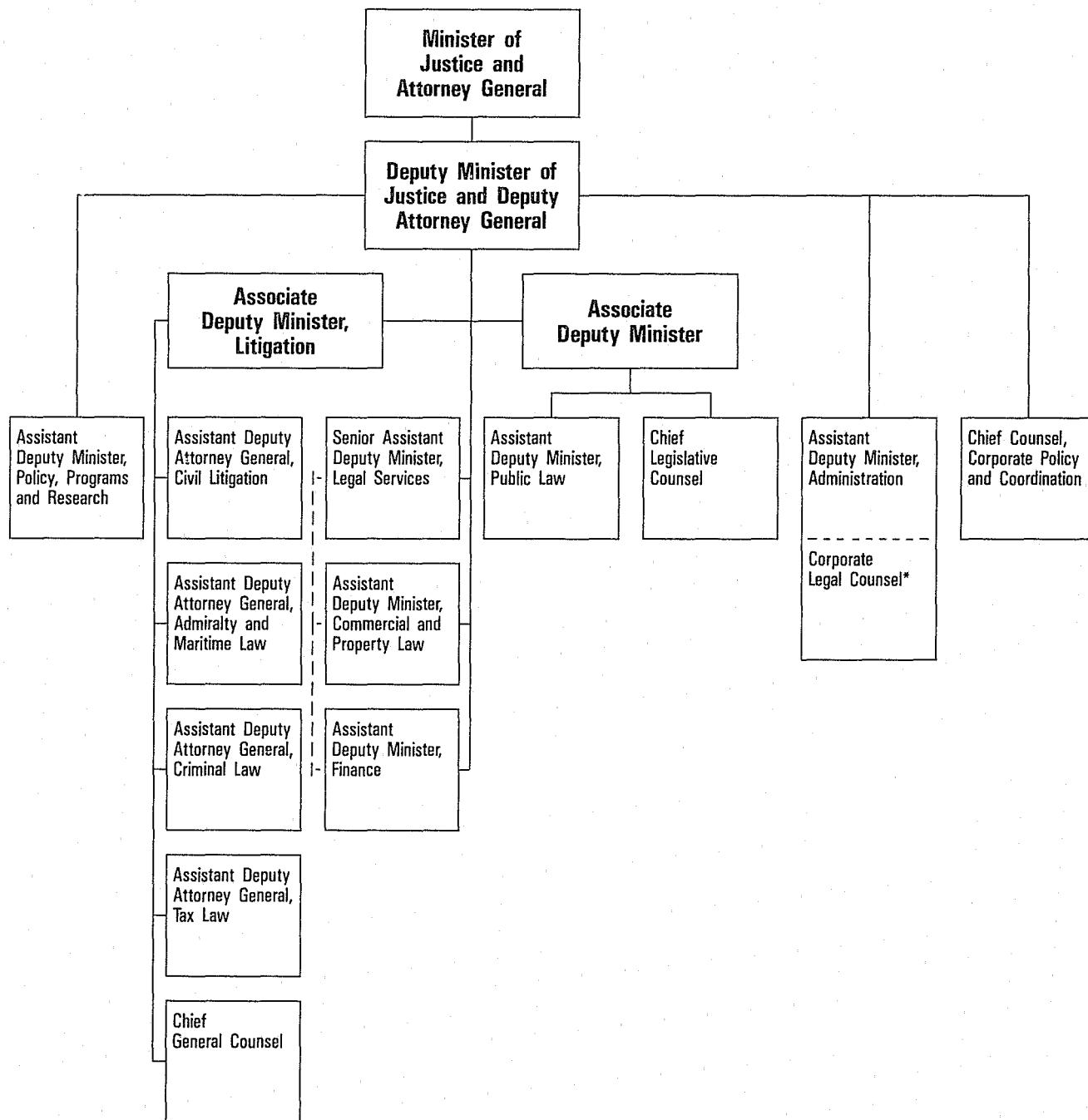
At headquarters, Civil Litigation, Criminal Law and Tax Litigation, employing 20, 15, and 16 lawyers respectively, are responsible for Crown litigation and prosecutions in the National Capital Region.

The Department had a budget of more than \$177 million during the year. For a detailed breakdown, refer to the Department of Justice Expenditures chart on page 48.

Personnel

	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87
Headquarters	618	715	744	692	774
Regional Offices	420	502	504	487	505
Legal Services Units	280	253	242	230	244
Total Department	1,318	1,470	1,490	1,409	1,523

Organization Chart



* The duties of Assistant Deputy Minister, Administration, are carried out by the Corporate Legal Counsel

Committees

In many instances, departmental activities require the concerted efforts of several branches, each contributing its own expertise and perspective. A number of committees assist in the administration and coordination of departmental resources and programs, including the following:

Executive Committee

The Executive Committee is the senior management committee of the Department. It is chaired by the Deputy Minister, and includes all the Assistant Deputy Ministers, the Assistant Deputy Attorneys General, the Chief Legislative Counsel, the Chief General Counsel, and the Chief Counsel, Corporate Policy and Coordination. It meets regularly every second week.

Its responsibilities are to consider major issues in the Department, including substantive legal matters, and managerial, personnel and administrative matters.

The Committee is responsible for strategic and budgetary planning processes in the Department. It also addresses departmental priorities and considers the overall impact upon the Department of policy and legislative initiatives, of major litigation involving the federal government, and of important events and developments in the field of justice. The Committee considers all major departmental policies and reviews all senior appointments. It is the primary basis of the departmental processes of consultation and coordination and a very important decision-making forum in the Department.

Deputy Minister's Advisory Committee

This Committee includes senior managers from each departmental sector and is chaired by the Deputy Minister. It considers topics that will ultimately be brought before the Executive Committee in addition to discussing broad strategic issues and certain personnel matters.

Management Committee

The Management Committee, chaired by the Deputy Minister, meets twice a year to discuss management issues, policies and practices, as well as legal matters that have government-wide implications.

During the past year, committee members participated in seminars covering government policies on free trade, aboriginal issues and labour law, legal trends in environmental law, competition law and access to information. Performance review and evaluation assessment, internal communications, career planning, the role of managers and law office management were also discussed.

Charter Committee

This Committee oversees the conduct of litigation and other matters arising from issues under the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. It makes policy recommendations to the Minister and advises on interventions by the Attorney General in actions in which the government is not already a party.

In the past year, the Committee dealt with a wide variety of *Charter* cases relating to provisions of the *Criminal Code*, delays in the processing of criminal trials, freedom of expression, and the jurisdiction of administrative tribunals.

Litigation Committee

The Litigation Committee supervises all litigation involving the Department including criminal prosecutions, civil law cases, and tax cases. It also advises the Minister and the Deputy Minister on litigation and prosecution matters.

Legal Officers Advisory Committee

This Committee advises senior management with respect to the role, status, and working conditions of lawyers within the Department. During the year under review, it examined matters pertaining to staffing, career planning and development, promotion opportunities, salaries and benefits, and personnel requirements. Also, members were involved in the identification of new criteria for the performance review system and assisted in developing departmental submissions to Treasury Board on terms and conditions of employment.

Affirmative Action Committees

Three advisory committees support the Department's Affirmative Action Program: Equal Opportunities for Women, Disabled Persons and Indigenous People. They recommend policies and procedures to the Deputy Minister and monitor the implementation of all departmental policies respecting affirmative action. Overall program coordination is the responsibility of a steering committee on Affirmative Action.

During 1986-87, the Advisory Committee on Equal Opportunities for Women recommended a policy for the Department on part-time work, changes to the existing Women on Selections Boards policy, and proposals to assist in meeting numerical objectives respecting the participation of women. The Advisory Committee on Disabled Persons achieved progress on making the Justice Building more accessible for disabled persons and held several awareness sessions for managers on the employment of disabled persons. The Advisory Committee on Indigenous People developed a Native Legal Careers Information Package for native organizations and associations and university campuses across Canada in order to increase the number of native applicants to the Department.

Official Languages Committee

This Committee monitors the implementation of the Official Languages Program within the Department. It approves the linguistic designation plan, and monitors proficiency levels, access to the language training program and translation procedures.

Other Committees

There are a number of other committees responsible for specific functions within the Department. The Information Policy and Systems Committee reviews and coordinates policy and projects related to information systems and computer technology. This year, the Committee adopted policies and processes for system development projects, equipment acquisition and computer standards. The Performance Review and Employee Appraisal Committee oversees the performance review system. This year, it developed a new policy on performance review, assisted in the establishment of a new employee assessment cycle, and prepared performance rating guidelines. The Lawyers' Compensation Committee periodically reviews salaries and general compensation. This year, the Committee considered pay and benefits for departmental lawyers and notaries and prepared submissions to Treasury Board in this regard.

Deputy Minister's Office

The Deputy Minister, who is also *ex officio* the Deputy Attorney General of Canada, is appointed by the Governor in Council pursuant to sub-section 3(1) of the *Department of Justice Act*.

The Deputy Minister's Office provides essential support services to the Deputy Minister. In conjunction with all the branches and acting closely with the Corporate Policy and Coordination Branch, it liaises with the Minister's Office, other sectors of the Department as well as with other government departments and agencies.

Associate Deputy Ministers

Two Associate Deputy Ministers assist the Deputy Minister in providing senior management leadership. One Associate Deputy Minister is responsible for the Public Law Branch, the Legislative Programming Branch and the Human Rights Section, and the supervision of all civil law matters involving the Department in Quebec. She is the Department's primary legal advisor in the field of Quebec civil law with administrative responsibility for the Civil Litigation and Real Property (Quebec) Section, and for all litigation of the Montreal Regional Office.

The Associate Deputy Minister, Litigation, has general responsibility for all litigation involving the federal government in the common law provinces. He chairs the Department's Litigation Committee and has administrative responsibility for the regional offices (with the exception of Montreal).

In addition to chairing several departmental committees, the Deputy Minister chairs the Justice Information Council, a federal-provincial committee of deputy ministers of justice who provide policy direction to the Canadian Centre for Justice Statistics.

The Deputy Minister also chairs federal-provincial meetings of deputy ministers. These forums for discussion of broad issues in the justice system are held as often as required in preparation for, or as follow-up to, ministerial conferences. As a result of the meetings, working groups of federal and provincial officials are established to study particular issues. This year, they examined issues concerning victims of crime, impaired driving, proceeds of crime, compensation for wrongfully convicted and imprisoned persons, missing children, and drug enforcement.

Corporate Policy and Coordination Branch

Function

This newly established Branch provides services to the Department related to such areas as corporate planning and policy development, program evaluation and internal audit, communications and public affairs, federal-provincial relations, liaison with external associations and groups, and various corporate services. The Branch performs a substantive function in areas that do not fall within the specialized responsibilities of the other branches. It is also involved in the coordination of departmental activities and programs.

Organization

Corporate Services Directorate

This Directorate provides legal, policy and support services to the Minister, Deputy Minister and departmental officials. Its four sections are responsible for the coordination of activities and the provision of services relating to departmental activities.

The Ministerial Briefing and Parliamentary Unit coordinates the preparation of material for the Minister and Deputy Minister for meetings, conferences, parliamentary activities and other events.

The Ministerial Correspondence Unit receives and directs all correspondence addressed to the Minister of Justice and replies to routine correspondence.

The Access to Information and Privacy Unit processes requests, monitors departmental compliance with the legislation and is responsible for the maintenance of related records.

The Cabinet Liaison Office is responsible for liaising with the Privy Council Office. It is involved in scheduling departmental items for discussion at various committees of Cabinet as well as reviewing and coordinating departmental submissions. It also prepares briefing materials.

In 1986-87, the Corporate Services Directorate helped prepare the government response to the Report of the Commission of Inquiry on War Criminals. The Directorate's Access to Information and Privacy Unit coped with a more than fourfold increase in the volume of requests received.

Corporate Planning Directorate

The Corporate Planning Directorate develops and manages internal planning processes and advises managers on management practices. It integrates strategic, budgeting and work planning processes. The management practices area includes advisory services and special projects concerning organizational and managerial issues. The Directorate liaises with other federal departments and agencies about planning and management issues.

This year, the Directorate coordinated the preparation of the Program Expenditure Plan and the development of the Multi-Year Operational Plan. Corporate Planning also coordinated an internal departmental review of programs and activities. Other activities involved providing continuing support in the information systems and technology area, and undertaking special projects such as a review of the litigation costs policy and the articling student program.

The Bureau of Programme Evaluation and Internal Audit

The Bureau conducts periodic evaluations and internal audits of departmental activities, programs and services.

In accordance with a five-year evaluation and audit plan, the Bureau has completed several evaluation assessments, evaluation studies and internal audits. Findings in these studies have, in several respects, helped to define and modify policies of the Department.

One of the two sections of the Bureau, Programme Evaluation, completed evaluation assessments and began evaluations of the Public Legal Education and Information Program, the Native Courtworkers Program in British Columbia and the Legal Aid Program in Saskatchewan. Work continued on the evaluation of provincial legal aid plans, the *Divorce Act*, and the Family Orders and Agreement Enforcement Assistance Program.

The Internal Audit Section carried out audits of Administrative Services, the Classification Section of the Personnel Branch, Grants and Contributions, and the Case Management Information System. It also performed a preliminary review of the Family Law Enforcement Assistance System as well as a special study on discretionary spending and staffing.

Liaison and Federal-Provincial Relations Directorate

The Liaison and Federal-Provincial Relations Directorate has both internal and external liaison responsibilities and offers direct support services to the Executive Committee and the Management Committee. It assists departmental groups or *ad hoc* committees in their advisory role to the Deputy Minister. It also coordinates the activities of departmental committees and advises with respect to the mandate and membership of these committees.

The Directorate coordinates and directs departmental interactions with national and international associations and bodies such as the Canadian Bar Association, the Canadian Association of Chiefs of Police, the National Associations Active in Criminal Justice, the Uniform Law Conference, the Council of Europe, and the Commonwealth Conferences.

In the area of federal-provincial relations, the Directorate develops and implements departmental policies and procedures respecting federal-provincial relations.

Communications and Public Affairs Directorate

The Department has an ongoing obligation to inform a variety of publics about its activities. These publics include parliamentarians, the legal profession, the media and all Canadians.

Each year, the Directorate develops a global communications plan, helps define the Department's communications goals and prepares a number of specific program-related communications plans. The Directorate is the chief advisor to the Department and its officials on all communications and public affairs issues. It works in close cooperation with the Minister's Office.

A large part of the annual workload is devoted to public information and education programs, including nation-wide public and media relations projects. The Directorate participates in the Department's public legal information efforts. In addition, it responds to public enquiries, publishes and distributes a wide range of written material.

A major project handled by the Directorate during the year was the development and publication of material on the new *Divorce Act*, proclaimed on June 1, 1986. As well as working on a guide to the new law written for the general public, the Directorate assisted in the development of a more detailed version for social workers, mediators and other professionals.

Publications issued by the Directorate included the *Annual Report 1985-86*; a series on victims of crime; *Divorce Law: Questions and Answers*; *Divorce Law for Counsellors*; a summary of the *Report of the Canadian Sentencing Commission*; a series on access to justice; *Criminal Injuries Compensation in Canada, 1985*; the annual report on *Access to Information and Privacy Acts*; a report on trade secrets; *Report of Proceedings of National Forum on Youth and the Law*; a pamphlet, *International Child Abduction*; and the *Report and Recommendations of the 1986 Commission on Judges' Salaries and Benefits*.

The Directorate distributed more than 227,000 copies of printed material during the year, and responded to approximately 3,800 written requests for information and to more than 9,000 telephone enquiries from the public.

Litigation Sector

Civil Litigation Branch

Function

The primary responsibility of the Civil Litigation Branch is to represent the Attorney General of Canada in civil litigation taken by or against the federal government in the common law provinces and in the territories. The Branch comprises civil litigation groups at headquarters and in the regional offices.

Legal officers of the Branch are involved in all phases of litigation, from the initiation of proceedings at the trial level to appeals before the Supreme Court of Canada. Cases range from simple contract and tort matters arising out of the ordinary course of government business to public law matters involving constitutional and jurisdictional questions. As well, there are many specialized actions in fields such as industrial property, bankruptcy, international and commercial law.

Counsel appear before all levels of provincial and federal courts. In addition, departmental counsel are regularly involved in hearings before federal boards, commissions and tribunals on issues involving the administration and enforcement of federal statutes. On occasion, they also appear before provincial or international tribunals.

The Branch also provides legal advice and assistance to the government on issues of potential litigation. Counsel must often give an opinion on the potential liability of a proposed course of conduct or the validity of legislative provisions that may be challenged. Civil Litigation lawyers also play a role in the development of policy and legislative proposals, particularly in relation to government positions on *Charter* issues.

The *Canadian Charter of Rights and Freedoms* has increased the volume of litigation and added a new dimension of complexity to much of the litigation. A similar development is occurring in relation to access to information and privacy litigation.

Organization

The Assistant Deputy Attorney General, Civil Litigation, supervises and coordinates all civil litigation, excluding income tax and admiralty matters, affecting the common law provinces. The Associate Deputy Minister, responsible for the Civil Litigation and Real Property Law (Quebec) Section, supervises and coordinates all similar litigation affecting the Province of Quebec. The Chief General Counsel's Group at headquarters and in the regional offices handles the particularly complex civil litigation cases.

Litigation sections exist both at headquarters and in the regional offices. Generally, each regional office conducts litigation arising within its own territorial area of responsibility. However, other arrangements are often made where counsel having special expertise reside outside of the region or if the close involvement of a client department's headquarters makes it desirable to have the litigation handled directly from Ottawa.

This litigation is conducted by approximately 83 lawyers in the regional offices and at headquarters, who are assisted by para-legal, clerical and secretarial support staff. The Attorney General may also be represented by private-sector lawyers acting as agents under the instruction of lawyers in the Civil Litigation Branch.

Activities

During the year under review, the Civil Litigation Branch was involved in *Charter*-based challenges to the ban on penitentiary inmates voting in federal elections (*Sauve v. The Queen, Gould v. The Queen*), to the compulsory licensing provisions for prescription drugs found in the *Patent Act* (*Smith, Kline and French v. Attorney General of Canada*), to the refusal to grant a civil servant a particular security classification for employment purposes (*Gold v. The Queen*), and to newly enacted parole legislation depriving certain inmates of early release from prison (*Evans v. The Queen, Ross v. Warden of Kent Institution*). Important *Charter* judgments rendered during the year under review include the ruling of the Federal Court, Trial Division, that legislative limits on partisan political activity by public servants are reasonable in order to ensure a neutral Public Service (*Miller v. The Queen, Osborne v. The Queen, Cassidy v. The Queen*). Appeals on many of these cases were pending at the end of the year.

An equally large and varied area of work that occupies the Civil Litigation Branch is traditional "division of powers" litigation. Such cases challenge the constitutional authority of provincial or federal governments to enact legislation relating to particular subject-matters on the ground that it is not within their jurisdiction. Often, these cases have far-reaching effects on the daily lives of citizens and on the responsibilities of different levels of government.

An interesting question related to the division of powers was raised in *The Queen v. Regional Municipality of Peel*. The question here was whether the municipality could recoup monies expended pursuant to unconstitutional federal legislation. Another issue relating to constitutional litigation arose out of *The Minister of Finance of Canada v. Finlay* in which the Supreme Court of Canada held that a welfare recipient had standing to sue the federal government based on a federal-provincial funding agreement.

Another distinct and wide-ranging area of work for the Civil Litigation Branch arises from challenges to statutory schemes and specific provisions in federal legislation. Trial courts in various provinces are currently faced with actions arising from a federal grant program that assisted homeowners who insulated their homes with, among other materials, urea formaldehyde foam insulation (UFFI). UFFI was subsequently banned under the federal *Hazardous Products Act* thus spawning claims by those who, believing UFFI was safe and effective, had used it. Similarly, the case of *Auditor General of Canada v. The Minister of Energy, Mines and Resources* required the Federal Court of Appeal to construe the statutory mandate of the Auditor General and the application to the Auditor General of legislation governing access to Cabinet documents.

The matter of access to information held by the federal government also generated much litigation. The *Access to Information Act* and *Privacy Act* assure continued prominence of such litigation, which requires the courts to balance individual privacy and the need for confidentiality in certain spheres of governmental decision-making with the public's right to know.

Counsel from the Civil Litigation Branch appear before a wide variety of tribunals every day. These include the Tariff Board, Public Service Commission Appeal Boards and Canadian Human Rights Tribunals. An ongoing case before one of the latter tribunals is *In Re Gauthier*. This case involves five complaints that relate to the policy of the Canadian Armed Forces prohibiting women from performing certain combat-related occupations on the basis of impairment of operational effectiveness. Another case before a Canadian Human Rights Tribunal was *In Re Hazel Jones* which raised the matter of female guards for male inmates.

Civil litigation counsel are more frequently called upon to appear before public inquiries. A notable series of hearings in the spring and summer of 1986 dealt with whether Monsanto Canada Inc. ought to be permitted to register and sell a herbicide containing the chemical alachlor, in view of health and environmental considerations. Other public inquiries included the Estey Commission on banking in Canada, and the Deschênes Commission on war criminals in Canada.

Criminal Law Branch

Function

The Criminal Law Branch's responsibilities derive from the obligations and duties imposed upon the Attorney General and the Minister of Justice pursuant to legislation, treaties and the common law.

The Branch prosecutes offences and conspiracies to commit offences under most federal legislation, except the *Criminal Code*, over which the provincial Attorneys General exercise authority. In the Yukon and the Northwest Territories, the Attorney General of Canada prosecutes all offences under federal legislation, including the *Criminal Code*. The majority of federal prosecutions are under the *Narcotic Control Act*, the *Food and Drugs Act* and the *Income Tax Act*.

The Branch reviews applications to the Minister of Justice for the mercy of the Crown for persons convicted of a crime or sentenced to a prison term. It deals with all extradition matters under the *Extradition Act* and rendition requests under the *Fugitive Offenders Act*, including the negotiation of extradition treaties. It deals with requests for legal assistance to gather evidence abroad for Canadian investigations and evidence in Canada for foreign investigations. Finally, the Branch is responsible for criminal law policy in extradition, rendition and mutual legal assistance.

The Attorney General of Canada must grant consent prior to certain proceedings under the *Criminal Code* and other federal legislation. The Branch reviews these applications as well as those for the transfer of charges and probation orders from one jurisdiction to another.

Branch counsel are consulted on amendments to the *Criminal Code*, on legislative proposals in the criminal law area and on the development of criminal law policy and programs.

Organization

The Assistant Deputy Attorney General, Criminal Law, directs the Criminal Law Branch. Criminal prosecution sections in the Department's nine regional offices and at headquarters in Ottawa employ about 100 lawyers. These sections conduct all federal prosecutions and litigation arising in their jurisdictions. In areas not served by regional offices, approximately 550 private lawyers, appointed as standing agents, are responsible for prosecutions.

In addition, the Assistant Deputy Attorney General, Criminal Law, has functional responsibility for all departmental activities respecting prosecutions arising under federal statutes administered by other government departments and agencies.

Activities

Applications for Mercy

The Branch received 30 applications for mercy under the *Criminal Code* during the year. All were denied.

Extradition and Renditions

Canada filed 46 requests for extradition with the United States in 1986-87 and nine requests with other countries. Canada received 47 requests from the United States and 16 from other countries. Three requests were made by Canada for the rendition of fugitives from Commonwealth countries and one such request was made to Canada. During the year, 24 fugitives were returned to Canada and 21 were returned to other countries.

Mutual Legal Assistance

On March 18, 1985, a treaty was signed by Prime Minister Mulroney and President Reagan to provide for mutual legal assistance in the investigation and prosecution of criminal matters between Canada and the United States. During the year, officials from the Criminal Prosecutions Section at headquarters assisted with the development of legislation to implement this treaty and others to be negotiated with other countries.

In addition, discussions were held with provincial officials to develop a framework for federal-provincial cooperation in implementing mutual legal assistance. Once the legislation is enacted, the treaty with the United States can be ratified and Canada's ability to gather evidence to assist American criminal investigations and receive similar assistance in return will be enhanced.

Canada filed 33 requests for assistance to gather evidence with foreign countries, 15 of which required judicial assistance. Canada received 43 requests for assistance to gather evidence in Canada from foreign countries, 30 of which required judicial assistance. Of the 76 requests for assistance either made to or by Canada, 56 were completed in the year, three were abandoned and 17 were carried over to the next year.

Northern Flying Squad

Members of the Branch's Northern Flying Squad supplemented the work of Crown Counsel assigned to northern regional offices in Yellowknife and Whitehorse. The Flying Squad comprises more than

20 experienced prosecutors from regional offices and headquarters. More than 35 circuits in the Northwest Territories and 20 in the Yukon Territory, both territorial and supreme courts, were handled by Flying Squad members. Several jury trials were conducted in Iqaluit and Yellowknife by Squad members from the Montreal Regional Office. The Edmonton Regional Office assisted with cases before the Court of Appeal of the Northwest Territories heard at Calgary and Edmonton.

Criminal Code Part IV.1

Specially designated staff at headquarters and in the regions, as well as certain standing agents, were authorized to apply to the courts for permission to intercept private communications in support of special investigations.

Special Prosecutions

The Branch prosecuted 130 tax evasion cases in 1986-87, of which 127 resulted in convictions.

The Criminal Law Branch argued a number of cases before the Supreme Court of Canada this year, including the following:

In *Ruby Collins v. The Queen*, the accused alleged that her *Charter* right to be secure against unreasonable search and seizure had been infringed. The trial judge held that the arresting policeman, who had grabbed the suspect's throat to prevent her from swallowing drugs, did not have reasonable grounds for a search. A balloon containing heroin was seized from her hand. The Court of Appeal unanimously dismissed Collins's appeal from conviction. The Supreme Court of Canada ordered a new trial so that the officer could explain his

actions. The ruling provided guidance on the circumstances in which the admission of evidence, obtained in violation of the *Charter*, would bring the administration of justice into disrepute.

In *Lawrence Wilburn Corbett v. The Queen*, the issue was whether the Crown's right to cross-examine an accused as to his criminal record offends his right to a fair trial under the *Charter*. Corbett, charged with murder, had been convicted of a previous murder. After his *Charter* argument failed, he was convicted of the second murder. He was unsuccessful in the Court of Appeal. Judgment in the Supreme Court was reserved.

In *Carl Rahey v. The Queen*, the issue was whether the Court should dismiss serious charges of tax evasion on the basis that the accused's right to trial within a reasonable time had been infringed. The trial judge had reserved his decision on a non-suit motion for 11 months. The judge who entertained the *Charter* application had dismissed the charges, but the Court of Appeal held unanimously that the judge had erred. The Supreme Court of Canada overturned the decision of the Court of Appeal and reaffirmed the dismissal of the charges.

In *Wigglesworth v. The Queen*, the issue was whether the prosecution of a Royal Canadian Mounted Policeman for common assault under the *Criminal Code* infringed the *Charter* guarantee against double jeopardy. The officer had already been convicted on the same facts of a service offence by a tribunal constituted under the *R.C.M.P. Act*. The Saskatchewan Court of Appeal held unanimously that the *Code* prosecution did not infringe the *Charter*. Judgment in the Supreme Court of Canada was reserved.

Selected Criminal Law Branch Activities 1984-87

	1984-85	1985-86	1986-87
Applications for Mercy	35	34	30
Extraditions and Rendition Requests			
<input checked="" type="checkbox"/> by Canada to other countries	57	56	55
<input checked="" type="checkbox"/> by other countries to Canada	56	83	63
Requests for Mutual Assistance			
<input checked="" type="checkbox"/> by Canada to other countries			33
<input checked="" type="checkbox"/> by other countries to Canada			43
Special Prosecutions (Tax Evasion)	163	148	130

Tax Law Branch

Function

The Tax Law Branch provides legal advice on behalf of the Attorney General of Canada in all matters relating to taxation, and conducts litigation in all civil appeals from income tax assessment. The Branch also handles certain appeals under the Canada Pension Plan and the *Unemployment Insurance Act*.

Organization

This Branch comprises three sections and is headed by the Assistant Deputy Attorney General, Tax Law. The Tax Litigation Section is composed of approximately 60 lawyers working in headquarters and in the regions and is responsible, on behalf of the Minister of National Revenue, for all civil appeals from income tax assessments. The Tax Counsel Section provides legal advice to the Department of Finance. Legal advice is provided to the Department of National Revenue - Taxation and the Department of National Revenue - Customs and Excise by two distinct legal services units located within the client department.

Activities

The volume of income tax appeals before the Tax Court and the Federal Court remained high during 1986-87. About four fifths of these appeals were before the Tax Court.

In *The Queen v. Bronfman Trust*, the Supreme Court of Canada reviewed the conditions required to deduct interest pursuant to the *Income Tax Act*. The Court found that a direct relationship must exist between borrowed funds and income earned. This decision narrows considerably the extent to which interest can be deducted for the purposes of the *Income Tax Act*.

In *Ensite Limited v. The Queen* and *Canadian Marconi Company v. The Queen*, the Supreme Court of Canada examined the distinction between "business income" and "investment income" under the *Income Tax Act*. In the *Ensite* case, income from business was determined to be dependent upon whether funds were employed and risked in the commercial operation. In *Marconi*, the decision rested upon the degree of activity expended by the taxpayer in managing company funds.

Consolidated Bathurst Limited v. The Queen called upon the Federal Court of Appeal to decide whether insurance premiums paid by the Appellant to a subsidiary corporation were deductible under the *Income Tax Act*. The principal issue was whether the premiums were expenses that would unduly or artificially reduce income within the meaning of Section 245(1) of the legislation. A decision was pending at year end.

In *Indalex v. The Queen*, the Federal Court was asked to decide the appropriate transfer price between affiliated companies within a multinational group of companies. The decision was appealed to the Court of Appeal.

The Tax Law Branch also participated in the work relating to tax reform.

Assistant Deputy Attorney General, Admiralty and Maritime Law

Function

The Assistant Deputy Attorney General, Admiralty and Maritime Law, is responsible for the Department's activities in the following areas:

Admiralty Litigation

Actions in the admiralty and maritime law fields commenced by or against the federal government or its agents in both federal and provincial courts often raise complex issues and involve substantial claims.

Maritime Commercial Law

Legal services are provided on a variety of specialized matters relating generally to maritime commercial documentation and transactions.

Maritime Legislation

Specialized legal advice is required from time to time on the *Canada Shipping Act* and Regulations amendments.

Investigation of Marine Casualties

The Assistant Deputy Attorney General, Admiralty and Maritime Law, provides advice and specialized services for the investigation of shipping casualties and makes recommendations concerning the appointment of commissioners and commission counsel to act in formal investigations under the *Canada Shipping Act*.

Marine International Law

The Assistant Deputy Attorney General, Admiralty and Maritime Law, advises the Department of Transport on maritime law. This ADAG is active in diplomatic conferences on proposed international conventions involving such topics as maritime liens and mortgages.

Organization

The Assistant Deputy Attorney General, Admiralty and Maritime Law, supervises the Department's increasing admiralty and maritime law work, assisted by counsel with special skills in these fields. Counsel in the Civil Litigation and Real Property Law (Quebec) Section, other departmental lawyers in headquarters, legal services units and regional offices, and agents of the Minister of Justice also provide assistance.

Activities

During 1986-87, the major responsibilities of the Assistant Deputy Attorney General, Admiralty and Maritime Law, included:

- developing a coordinated legal opinion on issues raised by the Department of Energy, Mines and Resources stemming from the recommendations of the Royal Commission into the *Ocean Ranger* marine disaster;
- coordinating litigation involving some \$25 million of ship claims against the St. Lawrence Seaway Authority and the Crown in the Federal Court of Canada and in the Quebec Superior Court arising from the temporary closure of the Valleyfield Bridge in November 1984;
- supervising defence of legal proceedings brought against the St. Lawrence Seaway Authority and the Crown in the Supreme Court of Ontario and the Federal Court of Canada. This also involves some \$25 million of claims, and arises from the Lock 7 incident in the Welland Canal in October 1985;
- advising the Cape Breton Development Corporation (Devco) and supervising a major piece of marine litigation in the High Court in England and in the Federal Court of Canada and the Supreme Court of Nova Scotia arising from an explosion on a ship carrying a Devco cargo; and,
- advising the Canadian Coast Guard about the potential recovery of costs incurred as a result of oil pollution from shipping casualties.

Chief General Counsel

Function

The General Counsel Group conducts, on behalf of the Attorney General of Canada, complex and high-profile litigation that requires counsel of particular seniority and expertise.

Organization

The group consists of senior lawyers experienced in the constitutional, civil, criminal and tax litigation fields. It is headed by a Chief General Counsel and consists of three Senior General Counsel and one General Counsel, all of whom are located at headquarters. The Chief General Counsel has Department-wide responsibilities relating to native litigation issues.

Activities

During the year under review, the group conducted major constitutional cases, including several concerning the interpretation of various sections of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. Other major cases involved various administrative law issues, income tax appeals and issues of liability in tort and contract. Many significant cases involving native issues were handled by the General Counsel Group, including: *Big Plume v. The Queen*, *Cardinal v. The Queen*, *Chief Chonkolay v. The Queen*, *Harry Chingee v. A.G.'s of B.C. and Canada et al*, *Kaska Dena Council et al v. The Queen*, *Lubicon Lake Band v. The Queen*, *Manitoba Métis Federation v. The Queen*, *Nelson Small Legs v. The Queen*, *Peigan Indian Band v. The Queen*, and *Potts v. The Queen*.

London Life Insurance Co. v. The Queen involved complex questions on the application of the *Income Tax Act* to life insurance companies carrying on business outside the country. Judgment was under reserve at the end of the fiscal year.

In *Consolidated Bathurst Ltd. v. The Queen*, the Federal Court of Appeal substantially upheld a judgment of the Trial Division dealing with tax avoidance principles relating to the use of captive insurance subsidiary corporations in off-shore, tax-haven countries.

In *The Queen v. Trimarchi*, the Supreme Court of Ontario upheld the jurisdiction of Provincial Court judges to try serious offences. An appeal was pending before the Ontario Court of Appeal.

Smith Kline and French v. Attorney General of Canada raised many complex issues involving the constitutional validity of the compulsory licence provisions of the *Patent Act*. The Federal Court of Appeal affirmed the judgment of the Trial Division, which upheld the validity of these provisions. The Supreme Court of Canada refused leave to appeal.

The validity of the *Criminal Code* provisions dealing with dangerous offenders was considered by the Supreme Court of Canada in *Milne v. The Queen* and *Lyons v. The Queen*.

Hufsky v. The Queen, *Cornell v. The Queen* and *Thomsen v. The Queen* raised 13 separate constitutional challenges to provisions of the *Criminal Code* authorizing the use of roadside breath-testing devices. These cases were heard by the Supreme Court of Canada in February and were awaiting judgment at the end of the fiscal year.

Associate Deputy Minister's Sector

Public Law Branch

Function

This Branch provides advice on legal and policy issues in the public law field, on constitutional, international, native and administrative law, and on the machinery and operation of government. The Branch works closely with many other government departments and agencies. It also examines proposed regulations to ensure they comply with the *Statutory Instruments Act*.

Organization

Constitutional and International Law Section

This Section offers advice on legal and policy matters affecting constitutional and international law. It is involved in negotiating and drafting federal-provincial accords as well as developing and implementing instruments in both private and public law and in litigation involving questions of constitutional and international law.

The Section also advises the government on its obligations and rights under international law and on the constitutional implications of trade negotiations. The Section is concerned with litigation affecting the relationship between domestic and international law. It represents Canada in various international organizations which develop international law, particularly private international law.

Advisory and Administrative Law Section

This Section is particularly concerned with areas of law relating to the machinery and operation of government. For example, it assists other branches of the Department on such subjects as amendments to the *Federal Court Act* and in providing legal policy advice on legislative and other policy proposals to departments and agencies of government. It also has responsibility for developing proposals for administrative law reform. Another major responsibility is working in conjunction with Departmental Legal Services in the preparation of legal opinions requested by federal departments, agencies, boards and Crown corporations on a variety of administrative law and other legal issues.

Privy Council Office Legal Section

This Section carries out the duties of the Deputy Minister of Justice under the *Statutory Instruments Act*. This Act requires that all proposed regulations be examined to ensure that they meet specified criteria. Advice is provided on correcting legal ambiguities, inconsistencies and technical errors in proposed regulations. The Section also ensures that regulations do not contravene the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the International Convention on Human Rights and it examines all statutory instruments that are required to be published in Part II of the *Canada Gazette*. The Section examines, pursuant to the *Canadian Bill of Rights*, all regulations that are not examined pursuant to the *Statutory Instruments Act*.

Counsel in this Section serve as legal advisors to officers of the Privy Council Office, particularly to the Assistant Clerk of the Privy Council (Orders in Council). The Section prepares proclamations as well as commissions and other instruments issued under the Great Seal, including those for the appointment of judges.

The Privy Council Office Legal Section also provides legal and policy advice to the Regulatory Affairs Branch of the Treasury Board on the implementation of the Federal Regulatory Plan.

Native Law Section

This Section provides legal and policy advice on native affairs, especially on the development of Indian and Métis self-government and in support of native litigation issues. It also advises on constitutional and international issues affecting natives, carries out legal and policy research on a wide range of native issues, and acts as a specialist resource to the Minister and the Department.

Federal-Provincial Relations Office Section

This Section provides legal and policy advice to the Federal-Provincial Relations Office, primarily in the areas of constitutional and native affairs. In particular, it is involved in constitutional reform discussions with the provinces, constitutional discussions with aboriginal peoples and tripartite discussions on Métis self-government.

Activities

Trade Negotiations

The Constitutional and International Law Section advised the government on the constitutional implications of the Canada-United States trade negotiations.

La Bretagne Arbitration

Following the issuance of a fishing licence for La Bretagne, a French fishing vessel registered in St. Pierre and Miquelon, a dispute arose when France objected to a condition on the licence prohibiting filleting on board while operating in the Gulf of St. Lawrence.

On October 23, 1985, Canada and France signed an agreement to submit the dispute to binding arbitration. The arbitration agreement provided for two stages of written proceedings followed by oral proceedings in Geneva in June 1986. The tribunal rendered its decision on July 17, 1986, indicating that filleting at sea in the Gulf of St. Lawrence by French trawlers registered in St. Pierre and Miquelon should be allowed.

Offshore Legislation

The *Canadian Laws Offshore Application Act* (Bill C-104) was introduced in the House of Commons on April 11, 1986. It died on the Order Paper at the end of the first session of the 23rd Parliament.

International Criminal Matters

The Constitutional and International Law Section participated in the work and negotiations that led to the signing of a mutual legal assistance treaty with the United States in 1985. In 1986, discussions continued respecting the enactment of implementing legislation at both the federal and provincial levels.

UNCITRAL

The Constitutional and International Law Section was an active participant in the work of UNCITRAL (United Nations Commission on International Trade Law) including participation in the following:

- the Working Group on International Negotiable Instruments, which is finalizing a draft Convention on International Bills of Exchange and International Promissory Notes;
- the Study Group on International Payments, which has prepared a legal guide on the electronic transfer of funds;

- a Working Group that is producing a legal guide on international construction contracts;
- a Working Group that is producing a draft Convention on the Liability of Operators of International Transport Terminals; and,
- assisting the UNCITRAL Secretariat in the preparation of a study on barter and barter-like transactions.

Federal-Provincial Matters

The Constitutional and International Law Section advised the government on constitutional proposals suggested by the Government of Quebec, including the recognition of Quebec specificity, the amending formula, the Supreme Court of Canada, spending powers and immigration.

It also guided the drafting of constitutional resolutions concerning the drawing of boundaries between Manitoba and Saskatchewan and between Alberta and British Columbia.

International Commercial Arbitration

The Constitutional and International Law Section developed federal legislation, the *Commercial Arbitration Act*, to implement the United Nations Convention on the Recognition and Enforcement of Foreign Arbitral Awards, which came into force for Canada on August 10, 1986. This legislation established an Arbitration Procedural Code that governs commercial arbitration and admiralty matters in Canada involving the federal government or Crown corporations. It was enacted by Parliament in June 1986.

Aboriginal Constitutional Matters

The Public Law Branch supported five multilateral meetings chaired by the Minister, in preparation for the final First Ministers' Conference on Aboriginal Constitutional Matters, held in Ottawa March 26-27, 1987.

Federal Court Act Amendments

During 1986-87, the Department examined proposals to amend the jurisdiction of the Federal Court of Canada and to improve the present provisions of the *Federal Court Act*.

Human Rights

Federal Regulatory Plan

The primary objective of the Federal Regulatory Plan, which came into force September 1986, is to ensure better rationalization and public consultation on regulatory proposals. The Privy Council Office Section provided advice on legal and policy issues related to implementation of the Plan. The Section also organized, in cooperation with the Regulatory Affairs Branch, a seminar on the Regulatory Process in June 1986 to assist lawyers and officials involved in the regulation-making process.

Other Activities

The Public Law Branch also

- organized the Fourth International Trade Law Seminar, October 16, 1986, in Ottawa;
- assisted in implementing the Canada - United States Agreement on softwood lumber;
- advised on constitutional issues relating to reform of federal legislation governing banks and other financial institutions;
- retained solicitors to defend Canada's interests in the litigation commenced in London by the creditors of the International Tin Council;
- provided written and oral submissions before the GATT panel in Geneva investigating a complaint by the European Economic Community that certain liquor board activities contravene Canada's GATT obligations, and advised on related constitutional and trade issues;
- promoted the development within the International Civil Aviation Organization of a new instrument to suppress acts of violence at international airports; and,
- held its third annual Administrative Law Seminar for Justice and other government lawyers.

Function

This Section provides advice on legal and policy issues concerning human rights, especially as they relate to the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the *Canadian Human Rights Act*. It is also responsible for legal advice and policy development on official languages and judicial affairs. It advises the government on international human rights issues, including existing treaty obligations, and responds to complaints brought against Canada under the Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights. The Judicial Affairs Unit provides legal and policy support to the Minister and the Department. The Section works closely with many other government departments and agencies in matters relating to the judiciary.

Activities

Official Languages

In cooperation with the Treasury Board, the Department of the Secretary of State, and the Federal-Provincial Relations Office, this Section conducted an in-depth review of the *Official Languages Act*. The goal was to formulate a renewed Official Languages Policy.

Toward Equality

Action was taken on several commitments made in the government's response to the report of the Parliamentary Subcommittee on Equality, tabled in the House of Commons in the previous fiscal year. One of these was action on mandatory retirement in federal institutions. Effective July 2, 1986, section 28 of the Public Service Superannuation Regulations was abolished. The section specified a mandatory retirement age of 65 for contributors under the *Public Service Superannuation Act*.

Canadian Human Rights Act

Consultations were held with more than 60 groups and individuals in a review of the *Canadian Human Rights Act*, announced by the Minister at the end of the 1985-86 fiscal year. The review is being done in response to recommendations from several parliamentary committees and concerns expressed by the Human Rights Commission.

Civil Litigation and Real Property Law (Quebec) Section

Judges Act

The *Judges Act* was amended early in the fiscal year, chiefly in order to accommodate court reorganizations in Newfoundland and Prince Edward Island. Further amendments to this Act and related legislation were proposed in Bill C-41, which was prepared and given first reading during the year.

Judicial Affairs

The Judicial Affairs Unit participated in several projects, including a review of the judicial appointments process, consideration of the feasibility of establishing a Canadian Judicial Centre, and a study of the administrative independence of the Canadian Judicial Council.

Human Rights Law Fund

During the year under review, the priorities of the Human Rights Law Fund were reassessed. The priorities included equality rights, language rights, human rights legislation, international human rights and comparative human rights between Canada and other nations.

Under the supervision and coordination of the Associate Deputy Minister, the Civil Litigation and Real Property Law (Quebec) Section represents the Attorney General of Canada in civil litigation taken by or against the federal government and its agents in the Province of Quebec. (For civil litigation conducted elsewhere in the country, see p. 13, Civil Litigation Branch.)

Six lawyers, three notaries and one legal secretary in the Civil Litigation and Real Property Law (Quebec) Section handle civil litigation and property matters. The Section generally serves all regions of Quebec, except the Montreal area, and is responsible for all public and private law matters except criminal litigation, tax litigation and immigration. From time to time, cases require the involvement of counsel from both the civil and common law sections.

During the year, the (Quebec) *Commission de la santé et de la sécurité du travail* brought proceedings in the Federal Court of Canada by way of subrogation. It sought damages for more than \$500,000, as compensation to victims of the acts of violence committed in the National Assembly buildings in Quebec in May 1984.

Statements of claims totalling more than \$25 million have been issued against the St. Lawrence Seaway by various ship claimants for losses allegedly suffered during the 20 days that navigation was interrupted because of the collapse of the shaft of the Valleyfield Lift Bridge over the Seaway. Residents in the bridge area also sought to launch a class action against the Seaway. The Crown brought legal proceedings against those who designed and built the bridge to compel them to pay damages and repair the bridge and related works.

The Section was involved in the sale by Transport Canada of the Cartierville airport to Canadair. The transaction involved opinions, title searches and corrections. The Section prepared orders in council, letters patent, and an agreement reflecting all the terms and conditions of the letter of intent signed by the parties on August 18, 1986.

The Section, along with the Real Estate Services of the Department of National Defence and the Department of Public Works, helped prepare regulations under new provisions of the *Aeronautics Act* concerning airport zoning. The purpose was to prevent any use or incompatible development of real estate on or near the Bagotville airport.

In *Grand Council of Crees of Quebec v. Canada*, the Grand Council brought an action in the Federal Court, Trial Division, in their own name and on behalf of the eight Cree bands in Quebec. They alleged nonpayment of \$31 million they claim is owed them under the provisions of a Statement of Understanding signed in 1984. The plaintiffs also sought other remedies, including a declaratory judgment.

Canadian Broadcasting Corporation et al v. Attorney General of Canada et al involved a motion for *certiorari*, whereby the CBC sought to have set aside the decision of a Justice of the Peace who issued a search warrant at the request of the Quebec Police Force. As a result of the search, police seized video cassettes made by CBC employees during the Manoir Richelieu dispute.

This case raised the question of whether a Justice of the Peace has jurisdiction to issue a search warrant in cases where the freedom of the press is involved. It also threw into doubt the admissibility of the evidence before the Justice of the Peace in *certiorari* proceedings, when such evidence adds to the content of the information.

In cooperation with the Department of Communications Legal Services, the Section completed the acquisition by the National Museums of Canada, by way of a *gift inter vivos*, of the "Rosie O'Grady balloon of peace". An American aviator had made the first solo crossing of the Atlantic in this gas balloon in 1984. The contractual arrangements in the circumstances proved to be quite complex.

Legislative Programming Branch

Function

The Legislative Programming Branch prepares all government bills and motions to amend those bills. The Branch periodically revises and consolidates statutes and regulations. It also prepares the Table of Public Statutes and oversees printing of annual volumes of statutes and Part III of the *Canada Gazette*.

Organization

The Branch, headed by an Associate Deputy Minister, consists of the Legislation Section and the Statute Revision Commission.

Legislation Section

This Section, under the direction of the Chief Legislative Counsel, consists of two General Counsel (Legislation), three senior counsel and 11 legislative drafters. In addition, four drafters are attached to the Tax Counsel Unit in the Department of Finance to draft and review amendments to the *Income Tax Act* and regulations under that Act.

Under delegation from the Deputy Minister of Justice, the Chief Legislative Counsel examines all bills introduced by ministers into the House of Commons. This is required under the *Department of Justice Act* in order to ascertain whether any provisions are inconsistent with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* or the *Canadian Bill of Rights*.

Statute Revision Commission

The Statute Revision Commission revises and consolidates the statutes of Canada. It maintains data bases for all federal statutes and regulations of general public interest. Chaired by the Assistant Deputy Minister (Public Law), the Commission comprises the Chief Legislative Counsel and one General Counsel (Legislation). The Secretary of the Commission, also a General Counsel, supervised a staff of 12 persons during the year, including two lawyers.

Activities

The Legislation Section drafted a wide range of bills for the government in 1986-87, including transportation legislation related to the government's "freedom to move" policies. The largest of these bills was the *National Transportation Act*.

Other bills of major importance drafted during the year included the *Superannuation Amendment Act, 1986* and bills providing for the privatization of Canadair and Teleglobe Canada as well as the assets of the Northern Canada Power Commission.

On December 17, 1986, the Minister of Justice tabled in Parliament the 17 volumes of the draft *Revised Statutes of Canada, 1985*, prepared by the Statute Revision Commission.

Also, under the auspices of the Legislative Programming Branch, a first report of the French Constitutional Drafting Committee was prepared. This committee is responsible for providing the Minister with a draft of the official version of certain constitutional acts. The report was tabled in Parliament by the Minister on December 17, 1986.

In addition, the Department made its annual contribution to the University of Ottawa to help meet the costs of the legislative drafting program given in both the Common Law and Civil Law faculties. Up to eight fellowships in legislative drafting are given annually to Canadian law graduates, enabling them to take the program, which is the main source for legislative drafters to the government. The program has provided legislative drafters to a number of provincial governments as well.

Legal Services Sector

Function

The departmental Legal Services Sector provides a variety of in-house legal services to federal departments and agencies as well as specialized legal advice on property, commercial, access to information and privacy law. It is also responsible for the monitoring and development of policy in relation to access to information, privacy and related issues.

Organization

During 1986-87, the Sector comprised 277 lawyers and support staff. It consists of four branches headed, respectively, by the Senior Assistant Deputy Minister, Legal Services; the Assistant Deputy Minister, Commercial and Property Law; the Assistant Deputy Minister, Finance; and the General Counsel, Legal Services.

The Senior Assistant Deputy Minister, Legal Services, is responsible for the overall direction of the Sector, the management of the Information Law and Privacy Section, and the departmental legal services units in the following departments and agencies:

- Communications Security Establishment
- Employment and Immigration
- Health and Welfare
- Indian Affairs and Northern Development
- Revenue Canada (Taxation)
- Solicitor General
 - Canadian Security Intelligence Service
 - Correctional Service of Canada
 - National Parole Board
 - Royal Canadian Mounted Police
- Trade Negotiations Office
- Treasury Board Secretariat

The Assistant Deputy Minister, Commercial and Property Law, has functional responsibility for all commercial and property law matters handled by the Department. He also manages the Commercial Law and Property Law sections and the departmental legal services units serving the following departments and agencies:

- Consumer and Corporate Affairs
- Energy, Mines and Resources
- Public Works
- Regional Industrial Expansion
- Supply and Services
- Transport
- Canadian Commercial Corporation
- Canadian Dairy Commission
- Canadian International Development Agency
- National Capital Commission
- Investment Canada
- National Research Council
- the Royal Canadian Mint
- Privatization and Regulatory Affairs

The Assistant Deputy Minister, Finance, is chief counsel to the Department of Finance, the office of the Inspector General of Banks and the Department of Insurance. He manages two departmental legal services units serving these clients.

The General Counsel, Legal Services, manages the departmental legal services units serving the following departments and agencies:

- Agriculture
- Communications
- Environment
- External Affairs
- Fisheries and Oceans
- Labour
- National Defence
- Revenue Canada (Customs and Excise)
- Secretary of State
- Veterans Affairs
 - Canadian Pension Commission
 - War Veterans Allowance Board
- Atomic Energy Control Board
- Public Service Commission

Activities

The Sector provides legal advice to the government for virtually all of its activities. In 1986-87, this included in particular:

- the February 1987 budget and the resulting legislation;
- the tax reform proposals;
- legislation concerning federal financial institutions and financial regulatory controls;
- softwood lumber negotiations between Canada and the United States and the consequent legislation;
- the privatization of Canadair and Teleglobe;
- amendments to the Canada Pension Plan;
- amendments to the *Duties Relief Act*, the *Customs Tariff* and the *Federal Provincial Fiscal Arrangements and Federal Post-Secondary Education and Health Contributions Act, 1977*;
- environmental legislation concerning toxic substances and the environmental review process;
- new national transportation legislation;
- new competition legislation;
- the development of new legislation dealing with young offenders;
- the free trade and GATT negotiations;
- major industrial development agreements with private firms;
- major Crown projects including the Canadian Patrol Frigate Program, Small Arms Replacement Program, Tribal Class Update Project, the North Warning System, and the Icebreaker Program; and,
- the Noranda project in relation to the Acid Rain Abatement Program.

Policy, Programs and Research Branch

Function

The Policy, Programs and Research Branch is responsible for the planning, development and implementation of government justice policies and the administration of programs, three of which are cost-shared with the provinces. Its major functions are to:

- identify new directions in law at the national level;
- review the reports and recommendations of the Law Reform Commission of Canada in criminal law, family law and the protection of life;
- analyze significant legal issues in the administration of justice and develop policies to address them;
- review federal laws for which the Minister of Justice is responsible;
- consult with other federal departments, provincial governments, professional organizations, private-sector associations and the public on the administration of justice;
- assume primary responsibility for amendments to the *Criminal Code* and certain federal statutes not falling within the specific responsibility of other government branches or departments;
- develop and administer most of the Department's grants and contributions programs, including federal-provincial cost-shared programs;
- define, undertake or oversee socio-legal research in support of policy analysis and development;
- respond to internal requests for legal information; and,
- maintain liaison with research and statistics units in other departments, provincial governments and international agencies.

Organization

Criminal Law Policy and Amendments Section

This Section identifies and analyzes emerging criminal law issues and develops policies to address them. It monitors the development of the law, participates in many committees concerned with criminal law issues, and reviews recommendations of the Law Reform Commission of Canada and many other bodies. The Section also develops amendments to the *Criminal Code* and other federal statutes involving criminal law.

Family Law Policy and Amendments Unit

This Unit develops and implements policies relating to the *Divorce Act*, the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act*, the *Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act*, the *Marriage Act*, as well as to common-law spouses, civil legal aid and the status of women. It provides policy advice to other sections of the Department and to other departments on family law matters.

Programs and Research Section

This Section monitors federal laws and policies to improve the access to justice, especially for disadvantaged persons. It is responsible for cost-shared criminal legal aid programs, compensation to victims of crime and native courtworker services. It conducts the public legal information program and is responsible for public information on departmental law reforms. In addition, the Section reviews and coordinates proposals and requests for funds submitted to the Department. This Section oversees the Department's policy-related socio-legal research. It monitors and assesses programs, conducts research for other branches and maintains liaison with similar units in other departments, in provincial governments and in international agencies.

The Criminal Law Review Group

Since 1981, the Criminal Law Review Group has been engaged in a fundamental Review of Criminal Law. The Group examines all proposals of the Law Reform Commission related to criminal law and makes recommendations on their implementation.

The Review is directed by two interdepartmental committees. The Executive Committee of the Criminal Law Review, chaired by the Deputy Minister of Justice, includes the Deputy Solicitor General. The Committee establishes priorities and oversees the Review's progress. The Program Management Group, chaired by the Assistant Deputy Minister, Policy, Programs and Research, directs individual projects and approves reform proposals.

Activities

There are approximately 50 projects in the Criminal Law Review. During the year in review, activities centred principally on mental disorder, police powers, hate propaganda, arson, vandalism, theft and fraud, and pre-trial procedure. Consultations were held with respect to these projects with other federal departments, provincial governments, the bench, the bar, law faculties, police and numerous interested groups and individuals.

Work also progressed on defamatory libel, contempt of court and the jury. The Review provided advice and assistance to the Law Reform Commission in the preparation of its proposed draft *Criminal Code*, and with the publication of Volume I of the draft *Code* by the Commission. The Review began the process of consulting on the draft.

Canada-Yukon and Canada - Northwest Territories Fine Option Agreements

These agreements were concluded during 1986, permitting territorial Fine Option legislation to be applied to *Criminal Code* prosecutions in Yukon and Northwest Territories.

Uniform Law Conference

The Branch participated in the organization and discussions of the Criminal Law Section of the Uniform Law Conference of Canada at Winnipeg in August 1986.

Amendments to Part II.1 of the *Criminal Code*

A review of the firearms and weapons control provisions of the *Criminal Code* was conducted during the year. Included in this process were consultations with the provinces and other interested government departments.

Pre-Trial Conferences

The Branch assisted the Canadian Judicial Council Committee on Pre-Trial Conference Rules to develop those Rules and arranged for their publication in the *Canada Gazette* in French and English. It prepared an amendment to the French version of a related section of the *Criminal Code* to bring it in line with the English version.

Mutual Legal Assistance in Criminal Matters

On the international scene, Branch officials participated in developing such instruments as the Final Scheme relating to Mutual Assistance in Criminal Matters within the Commonwealth and the European Convention on Mutual Assistance in Criminal Matters sponsored by the Council of Europe.

Further work was done this year on the proposed *Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act*. This legislation would implement the Canada-U.S. treaty that was signed on March 18, 1985, as well as any other similar treaties that Canada may sign.

Negotiations with the provinces have continued with respect to the implementation in Canada of foreign requests for assistance.

Ticketing

A paper on ticketing was developed and consultation undertaken with client departments, departmental regional offices, provincial representatives and the RCMP.

Consultations With Other Departments

Members of the Branch are regularly consulted by other departments concerning the criminal law provisions contained in legislative initiatives falling under their responsibilities. This year, the Branch reviewed extensively the search and seizure provisions as well as the sentencing provisions of the proposed *Environmental Protection Act*.

Child Sexual Abuse and Pornography

The Branch developed legislation on child sexual abuse (Bill C-113) and pornography (Bill C-114), introduced on June 10, 1986, in the House of Commons by the Minister of Justice. These bills died on the Order Paper with the prorogation of the previous session of Parliament. The Branch further assisted in the process of reintroducing legislation on child sexual abuse (now Bill C-15). This bill aims at ensuring protection of young Canadians from all forms of sexual abuse and exploitation.

Branch officials also represented the Department on the Interdepartmental Committee on Child Abuse established under the leadership of Health and Welfare Canada.

Proceeds of Crime

Legislative proposals, based on recommendations of the 1983 Enterprise Crime Study Report, were prepared this year. If implemented, the proposals would provide law enforcement officers with more effective investigative mechanisms, prevent the accused from disposing of illegally obtained assets before trial, and provide the court with the means of depriving criminals of their illicit proceeds.

Wrongfully Convicted and Imprisoned Persons

A set of proposals was developed to implement a system for compensation for persons wrongfully convicted and imprisoned. It was based on a federal-provincial task force report that examined the issue of compensation for wrongfully convicted and imprisoned persons. These proposals were being discussed by federal and provincial officials at the end of the year under review.

Supreme Court of Canada Act Amendments

Bill C-105, which proposed amendments to the appeal procedures of the Supreme Court of Canada, was introduced. Some of the proposed amendments resulted from discussions that date to 1977. The bill eventually died on the Order Paper.

Canadian Sentencing Commission

The Criminal Law Policy and Amendments Section served as the Department's liaison with the Canadian Sentencing Commission. The final report of the Commission was tabled in the House of Commons by the Minister on March 25, 1987.

The Proposed Environmental Protection Act

During the fiscal year, the Branch participated in consultations and discussions with Environment Canada on the new offence and penalty provisions of the proposed *Environmental Protection Act*. Advice supplied by the Branch helped ensure that these provisions were consistent with the *Charter*, criminal law policy, and basic notions of substantive and procedural fairness.

Ministry of Solicitor General's Correctional Law Review

During the year under review, the Branch participated with the Correctional Law Review's Working Group in the development, clarification and articulation of a new policy direction for the Canadian Correctional System.

Young Offenders

Together with officers of the Ministry of the Solicitor General, the Branch developed amendments to the *Young Offenders Act* (Bill C-106) this year. These amendments were passed by Parliament and proclaimed in force in the fall of 1986.

The Branch continued to participate in New Brunswick's reference to its Court of Appeal on the constitutional validity of the court structure established in the province under the *Young Offenders Act*.

The federal contributions for adult criminal legal aid and the third year of the young offenders legal aid agreements were approximately \$48 million and \$6.3 million, respectively.

In 1986-87, the Department concluded a two-year cost-sharing arrangement with the provinces with respect to both agreements. The agreements provided for an increased federal contribution for both 1985-86 and 1986-87.

Victims of Crime

During the year, departmental officials participated in extensive consultations with their provincial counterparts regarding crime victims, a priority in the social policy area. Consultations considered the following initiatives: proposed amendments to the *Criminal Code*, making allowance for a victim fine surcharge to be imposed on those convicted; improvements to criminal injuries compensation programs; and, a Statement of Basic Principles of Justice for Victims of Crime.

Torture (Bill C-28)

Bill C-28, *An Act to amend the Criminal Code (torture)*, was introduced into the House of Commons on December 10, 1986, and was adopted March 27, 1987. The bill would implement a number of provisions of the United Nations Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment.

Trade Secrets

The Federal-Provincial Working Party and the Institute of Law Research and Reform of Alberta prepared a federal-provincial report on Trade Secrets. This report, released by the Minister of Justice on February 4, 1987, recommended amendments to both federal and provincial law to better protect trade secrets and commercial information.

Lotteries and Gaming

The Branch advised the Department of Indian Affairs and Northern Development about gaming on reserves, and advised the Department of Agriculture concerning the interpretation and operation of the *Criminal Code* in relation to pari-mutuel betting on horse racing. The Branch also consulted the provinces concerning a number of items about gaming, including lotteries and gaming in stocks.

Computer Crime

The Branch was involved in a study on computer-related crime undertaken by the Council of Europe. It also advised other departments, as well as officials of other countries, with respect to various aspects of computer-related crime.

Council of Europe

The Branch represented Canada on committees at the Council of Europe concerning criminal justice issues important to Canada. Advice and materials were prepared for the Minister of Justice regarding the Fifteenth Conference of European Ministers of Justice.

United Nations

The Branch advised the Department of External Affairs on a number of issues concerning criminal justice and human rights that were discussed at various United Nations meetings.

Extradition

The Branch prepared a workplan and issues study for the purpose of drafting a policy on Canadian extradition and rendition law. It also assisted in developing the Canadian position on various issues discussed at the Meeting of Commonwealth Law Ministers.

War Crimes

Work began on the government's draft legislation to deal with war criminals and crimes against humanity.

Impaired Driving

Issues such as penalties and the taking of blood samples were addressed in view of the implementation and operation of 1985 amendments to the *Criminal Code* concerning impaired driving. Assistance was also provided to develop impaired driving programs.

Family Law

On June 1, 1986, the new *Divorce Act, 1985* was proclaimed. The *Divorce Act* provides a single ground for divorce: marriage breakdown, provable by evidence of adultery or mental or physical cruelty or by separation of at least one year. Factors and objectives relating to child support and custody are provided.

Work continued on the development of a complex and unique administrative system needed to implement the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act* passed in February 1986. Agreement in principle was reached with the provinces and the territories on the federal-provincial agreements to be signed under Part I of the Act, to govern the release of information from federal information banks.

The *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act* will provide services to help enforce support and custody/access orders and agreements. To enforce support and custody/access provisions, the Act allows the release of information from designated information banks to trace a missing person and also permits the garnishment of designated federal monies, such as income tax refunds.

The Branch continued to fund Family Mediation Canada, an independent national association to promote mediation. This year, funding included monies to develop a Code of Practice for Mediators and national training standards, as well as for the first national mediation conference.

Proposed New *Canada Evidence Act*

Building on the legislative proposals in Bill S-33 (1982), the Branch continued to work on developing a new *Canada Evidence Act*. During the year, draft proposals containing amendments to Bill S-33 were circulated to the provinces, the Canadian Bar Association and to experts on evidence.

Protection of Life Project

The Protection of Life Project comprises projects on Medical Law and Environmental Law. It considers recommendations by the Law Reform Commission and others on medical-legal and environmental issues, carries out additional research, analysis and comparison and develops responses to recommendations.

Medical issues examined during the year included organ and tissue transplantation, determination of pediatric death, human experimentation and withholding medical treatment.

At the request of Health and Welfare Canada, the medical law project chief assisted on committees dealing with medical law, including the Review Committee on AIDS, National Health Research and Development Program, and the Expert Interdisciplinary Advisory Committee on Sexually Transmitted Diseases in Children and Youths.

The environmental law project chief, on a World Health Organization Fellowship, met with experts from the United States, France, the United Kingdom, the Federal Republic of Germany, Japan, the Commission of the European Economic Communities (Brussels) and the Food and Agriculture Organization (Rome).

During the year, the Branch completed the first phase of consultations with governments, organizations and individuals on the impact of the Law Reform Commission's recommendations on environmental issues. The Branch also coordinated Justice input to the Department of the Environment in the preparation of legislative proposals for a draft *Environmental Protection Act*.

Federal Statutes Compliance Project

The principles for encouraging compliance with federal regulatory legislation, developed before 1986-87, were incorporated into the Citizen's Code of Regulatory Fairness. The Project now aims to improve regulatory remedies to ensure that federal policy objectives are implemented in a fair, effective and efficient manner.

Direct advice was provided to those line departments reviewing their compliance/enforcement strategies. As well, departmental officials participated in the development of a compliance policy for the proposed new *Environmental Protection Act*.

Law Information Initiatives

The Law Information program developed three publications during 1986-87, including two booklets explaining the provisions of the *Divorce Act, 1985*. These include *Divorce Law: Questions and Answers* and *Divorce Law for Counsellors*. The latter was sent to social workers, mediators, clergy and others who work with families in crisis. The third booklet, . . . after sexual assault . . . Your guide to the criminal justice system, is meant to inform victims of assault about police procedures and courtroom practice.

Research

The Access to Justice Section carried out research projects and administered departmental contribution funds related to access to justice and criminal law. Some reports, along with the demonstration projects supported by the Department, are listed here. Others appear in Appendices III and IV.

Legal Aid

In connection with the renegotiation of the federal-provincial legal aid cost-sharing agreements, this Section analyzed the costs of criminal legal aid as well as the demand for services and projections of future costs. In close cooperation with the Canadian Centre for Justice Statistics, the Section took part in a review of the national statistical information requirements for legal aid in Canada. A report: *Bibliography of Legal Aid Literature Related to the Management of Canadian Legal Aid Services*, was released.

Public Legal Education

A three-year program of research into Public Legal Education was completed. The series included a survey of public legal education organizations across Canada; an evaluation of the public legal education program of the civil rights league of Montreal; an evaluation of the public legal education at the community level in Nova Scotia; evaluations of provincial-territorial programs in Manitoba, Newfoundland and Yukon; and a synthesis report of all pertinent research findings.

Natives

Research was conducted on the needs of native people in New Brunswick, and on the needs of young native offenders. A report on the data base developed for the Amerindian Police of Quebec was completed.

Victims and Witnesses of Criminal Acts

Research continued on pilot projects concerning various models for submitting victim impact statements in court. Work continued on the annual report on Criminal Injuries Compensation in Canada.

Sexual Assault

As part of the research program for the evaluation of the 1983 legislative reform, studies were begun into sexual assault in six Canadian cities. These studies will document the experiences of victims with the criminal justice system and determine the impact of these reforms on the practices and procedures of the various agencies and institutions involved.

Child Sexual Abuse

To support the implementation of Bill C-15, a number of studies are under way that will provide a better understanding of the complex question of child sexual abuse. These studies will suggest certain avenues for pilot projects, evaluate projects supported by the Department and collect data with respect to the evaluation of Bill C-15. Several evaluations of projects sponsored by the Criminal Law Reform Fund were being done during the year, including an evaluation of the Child Victim/Witness Project in Vancouver, an evaluation of the Child Advocacy Project in Winnipeg, and an evaluation of the Videotaping Project in Winnipeg.

Pornography

A statistical study was being carried out on the contents of certain sexually explicit magazines. A more exhaustive research plan was being developed in preparation for the evaluation of the proposed legislation.

Sentencing

A national study on sentencing practices and trends in Canada was conducted to assist the Canadian Sentencing Commission in preparing its final report. A feasibility study on the collection of data on dispositions of *Criminal Code* offences in Toronto-area courts was completed, as was a three-year initiative to help provinces and territories implement community-based alternatives to imprisonment. This latter project included a study of fines, community service and restitution programs.

Divorce Mediation

Studies were conducted to determine the effectiveness of court-based mediation services in divorce cases in St. John's, Montreal, Winnipeg and Saskatoon. A continuing study to determine the cost-effectiveness and social benefit of mediation as part of a legal aid program was jointly sponsored by the Department, the Laidlaw Foundation and the Ontario Ministry of the Attorney General. An Inventory of Divorce Mediation and Reconciliation Services was prepared.

Impaired Driving

Research was conducted to support the implementation of the 1985 legislation on impaired driving, including young drivers and alcohol, public opinion, and international legislative comparisons.

Studies completed during the year were *Alcohol and Fatal Road Accidents in Canada: A Statistical Look at its Magnitude and Persistence; Characteristics of Drinking Drivers; Motor Vehicle Related Offences: Custodial and Probation Sentences 1984-85; Canadian Data on Alcohol-Impaired Driving: An Inventory and an Assessment; An Inventory of Government Sponsored Drinking-Driving Programmes; A Survey of Community groups concerned with Impaired Driving*. A public opinion poll on impaired driving was also conducted.

Mental Disorders

In support of the Criminal Law Review's Mental Disorders Project, research was conducted on hospital orders and persons held on warrants of the Lieutenant Governor. A feasibility study was completed on establishing a data base for persons held on warrant. Studies completed were: *Persons Held on Warrants of the Lieutenant Governor in Canada; Feasibility of Establishing a Canadian Data Base for Forensic Psychiatric Patients Held Under a Warrant of the Lieutenant Governor; Criminal Recidivism of a Cohort of Persons Found Unfit to Stand Trial and/or Not Guilty By Reason of Insanity in the Province of Quebec; and Federal-Provincial Working Group on the Implications of the Proposed Criminal Code Amendments on Mental Disorder*.

Grants and Contributions

The Policy, Programs and Research Branch administers most of the Department's grants and contributions programs.

Adult Criminal Legal Aid

This program ensures that a modicum of legal aid is available in criminal matters across Canada. Provincial and territorial governments provide legal aid to all eligible persons for indictable offences, some summary conviction offences and some federal statutes. The federal contribution in 1986-87 remained at approximately 50 per cent of national shareable criminal legal aid costs.

Young Offenders Legal Aid

A cost-sharing arrangement with the provinces under the Young Offenders Legal Aid Program provides for a federal contribution of 50 per cent of provincial expenditures (90 per cent in the Atlantic Provinces) or 40 cents per capita, whichever is less. The estimated contribution for 1986-87 was \$6.3 million.

Compensation to Victims of Crime

This program compensates innocent victims, particularly of violent crime. Agreements exist between the federal government and all provinces (except Prince Edward Island) and territories to cost-share the program. The federal contribution in 1986-87 was approximately \$2.6 million.

Native Courtworkers

The program is cost-shared with the provinces and territories on an equal basis. It assists status and non-status Indians, Inuit and Métis in understanding their legal rights and obtaining legal assistance. (New Brunswick, Nova Scotia and Prince Edward Island do not participate in this program). In 1986-87, the federal share of the budget was \$3.3 million.

Civil Law/Common Law Exchange

The program fosters a better knowledge of the civil law and common law systems through a law student exchange involving 48 students from across Canada. It promotes bilingualism by holding the civil law course in French at the University of Sherbrooke and the common law course in English at Dalhousie University. The budget for 1986-87 was \$242,000.

Federal Contributions to Native Courtworker Program

	1984-85	1985-86 (\$ '000)	1986-87
British Columbia	591.6	698.8	575.0
Alberta	742.3	888.9	784.8
Saskatchewan	411.7	459.8	418.1
Manitoba	221.5	237.1	242.4
Ontario	420.0	493.7	460.1
Quebec	273.2	454.9	459.9
Newfoundland	70.2	77.1	74.3
Northwest Territories	245.5	320.8	309.5
Yukon	52.8	69.3	79.4
Prince Edward Island	—	—	—
Nova Scotia	—	—	—
New Brunswick	—	—	—
Total	3,028.8	3,700.4	3,403.5

Duff-Rinfret Scholarship

The Duff-Rinfret Scholarship offered seven scholarships to Canadian law graduates for study at the Master's level in Canadian law schools. Scholars must complete a thesis on an area of law within federal jurisdiction. Total budget in 1986-87 was \$95,500.

Legal Studies for Aboriginal People

This program encourages native students to enter the legal profession by defraying the costs of obtaining a degree or gaining admission to a provincial or territorial bar. It is granted to 10 Métis or non-status Indian students annually. The budget for 1986-87 was \$312,600.

The Criminal Law Reform Fund

This fund encourages activities that evaluate the effects of criminal law legislation. With a budget of more than \$1 million in 1986-87, the fund permitted the Department to consult with a large variety of specialists and associations on law reform issues. The fund provided financial support for conferences and seminars, along with the publication of legal information with respect to criminal justice issues in which the Department had a particular interest. Major projects in 1986-87 were Victim Impact Statements, Sentencing Alternatives and pilot projects on Child Sexual Abuse.

Special Projects – Legal Aid

This program, which encourages research and pilot projects in legal aid, provided \$122,277 in 1986-87. The Section entered into other contribution agreements on projects in British Columbia, Manitoba and New Brunswick.

Consultation and Development Fund

This fund provides financial assistance to individuals and organizations for research projects and legal publications, conferences, consultations in civil and administrative law, and public legal education. The budget for 1986-87 was \$283,000.

Access to Legal Information Fund

This fund provides financial support to organizations whose primary concern is public legal education in the provinces and territories where such services do not yet exist. During 1986-87, the Department concluded agreements for such support with Newfoundland, Prince Edward Island, New Brunswick, Manitoba, the Yukon and the Northwest Territories. The fund provides support to organizations that provide legal information to special groups and to the public at large. For 1986-87, some \$697,000 was available in the fund.

Family Provisions Enforcement Assistance Fund

Contributions from this fund support the establishment and improvement of provincial enforcement services for support and custody orders, including provincial registration and interprovincial information exchange systems. Funding began April 1, 1986, and will be available for a three-year period. In 1986-87, projects were approved for a total of \$667,514 for Alberta, Manitoba, New Brunswick, Newfoundland, Nova Scotia, Ontario and Saskatchewan.

Aboriginal Affairs

The Department of Justice provides legal and constitutional advice to the government on aboriginal matters. As a result, the Department is involved in constitutional discussions, proposals for Indian and Métis self-government, and land claims negotiations and litigation. It also conducts research and administers programs to ensure that Canada's justice system has a clear perspective of the special circumstances of aboriginal peoples.

Departmental lawyers provide advice on self-government-related issues to a number of government departments, particularly to Indian Affairs and Northern Development and the Federal-Provincial Relations Office. Departmental officials are involved in both the constitutional process and the legal policy aspects of self-government proposals for Indians and Métis.

The Department also assists Indian Affairs and Northern Development in negotiations on specific and comprehensive land claims. Departmental lawyers research and help define legal obligations pertaining to land claims and assess related historic findings. In some cases, claim settlements require the drafting of specific legislation.

Native law and policy matters are handled at headquarters, primarily by the Native Law Section of the Public Law Branch. The Senior Counsel, Federal-Provincial Relations Office (FPRO), provides a range of legal services to FPRO and helps formulate policy for the Office of Aboriginal Constitutional Affairs. The Civil Litigation Section is responsible for all litigation involving native issues. The Chief General Counsel handles all civil and tax litigation involving native issues while the Assistant Deputy Attorney General, Criminal Law, supervises criminal prosecutions involving native rights. The Legal Services Unit at the Department of Indian Affairs and Northern Development provides legal advice on all aspects of its client's programs and activities, including the application of the *Indian Act*, the administration of Indian programs, and the negotiation of native claims.

An important activity this year was the First Ministers' Conference on aboriginal constitutional matters, held March 26-27, 1987, in Ottawa. This was the fourth conference since 1982 and the final one held pursuant to section 37.1 of the *Constitution Act, 1982*. Having been assigned special responsibilities for aboriginal constitutional matters by the Prime Minister, the Minister of Justice chaired five multilateral meetings with his provincial and territorial counterparts and aboriginal leaders during the year.

Land claims negotiations are often influenced by the outcome of litigation concerning Indian lands and hunting, fishing and other wildlife harvesting rights. The Department's General Counsel Group and the Civil Litigation and Criminal Law branches have, at any given time, more than 100 active native litigation cases on file. These consist of civil claims against the federal government and criminal prosecutions arising from the enforcement of federal statutes such as the *Fisheries Act* and the *Migratory Birds Convention Act*. The Civil Litigation Branch, in concert with the Legal Services Unit at the Department of Indian Affairs and Northern Development, also analyzes and negotiates land claims based on the alleged failures of the Crown to fulfill or discharge its treaty and other legal obligations toward the native peoples of Canada.

Native issues and their litigation continued to make great demands on the resources of the litigation sections across the country, especially in British Columbia, Alberta, Ontario and Quebec. At year's end, there were more than 75 cases of civil and tax litigation against the federal government that involved aboriginal title and native rights. The constitutional protection of the *Constitution Act, 1982*, raised major new issues in most of the cases handled during 1986-87.

The Department administers programs and conducts studies in aboriginal affairs through the Policy, Programs and Research Branch. The Branch continues to administer the Native Courtworker Program and the Program of Legal Studies for Aboriginal People. During the year, a study was completed on the needs of aboriginal offenders, witnesses and victims.

Regional Offices

Nine regional offices, located in cities across the country, perform a crucial function in the day-to-day operation of the Department of Justice.

These offices conduct all forms of litigation on behalf of the Attorney General of Canada and provide legal advice to the regional offices of federal departments and agencies. In areas not served by these offices, the Department hires private-sector lawyers to handle its cases and these agents receive direction from the regional offices.

The regional offices employed 251 lawyers and 254 support staff in 1986-87. The offices are organized in much the same fashion as headquarters, with sections for civil, criminal and tax law, and commercial and real property in most regions. Offices vary in size from a few lawyers to staffs in Montreal, Toronto and Vancouver that are comparable to large private law firms.

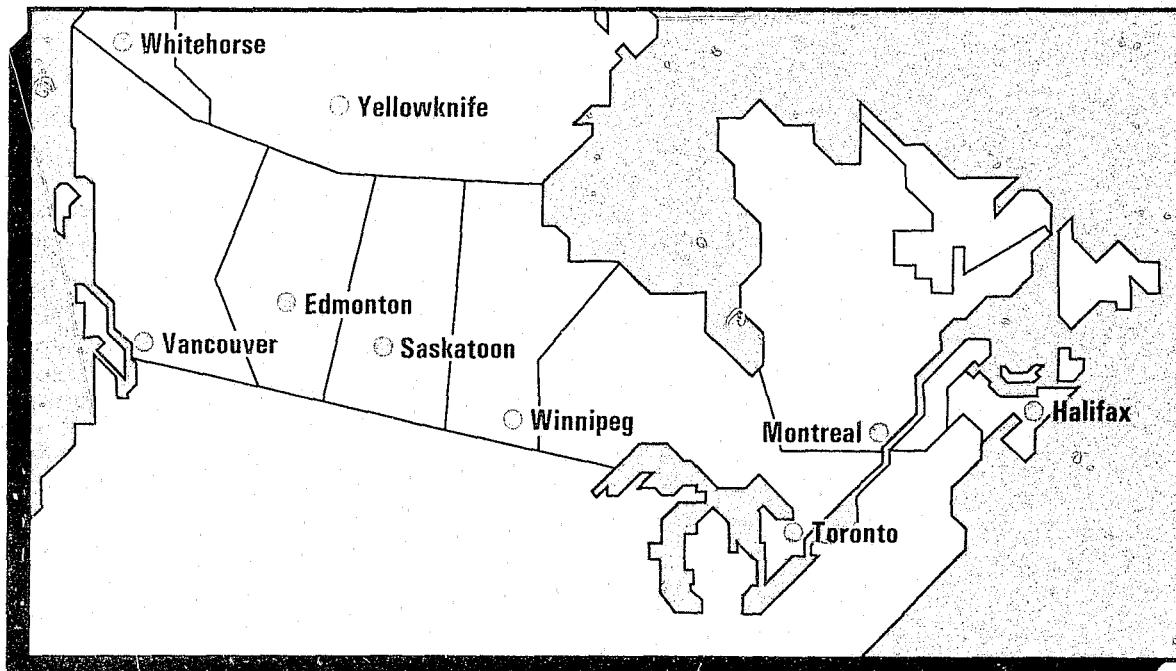
The responsibilities and activities of each regional office are detailed below, accompanied by selected cases handled by each office during the year. It should be noted that the regional offices handle much of the Department's litigation and prosecution, which is discussed in the Civil Litigation, Criminal Law and Tax Litigation sections of this report.

Halifax Regional Office

The Halifax Regional Office provides legal services to the departments and agencies of the federal government in the four Atlantic Provinces. It has a staff of 22, including 12 lawyers and two paralegals. Of the 12 lawyers employed in 1986-87, four conducted civil litigation, four handled criminal prosecutions, two litigated tax matters and one was responsible for commercial and property law. Agents, instructed by Halifax legal staff, are employed across the region as required to supplement the resources of the Office.

In 1986-87, the Civil Litigation Section handled a large volume of contract, tort and administrative cases, arising from defence construction contracts, marine losses and activities and personal injury claims. Among these cases is *Dywidag Systems International Canada Ltd. and Zutphen Brothers Construction Ltd. v. Her Majesty the Queen* which resulted from a wharf construction project in Glace Bay, Nova Scotia. Actions were commenced in both the Federal Court and the Nova Scotia Supreme Court.

In *MacKinnon v. The Queen*, it was alleged that the Department of Fisheries and Oceans' "sector management plan", which restricted the plaintiff's fishing activity to a zone off the Nova Scotia coast, was unconstitutional. The Federal Court, Trial Division, dismissed the plaintiff's claim.



Another case of interest was the *Attorney General of Canada v. Maclarens and War Veterans Allowance Board*. The issue concerned whether veterans who were recruited in one province and travelled to another for formal enlistment were serving in the armed forces during the period of travel. The decision will affect the eligibility of many applicants for pension benefits under the *War Veterans Allowance Act*.

The Criminal Prosecutions Section continued to be busy, especially in the area of drug prosecutions, tax evasion prosecutions and appeals involving the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. Since the coastline along the Atlantic Region is used to offload many large drug shipments, a number of major conspiracy cases are handled by the Office. *Regina v. Boyer, Deschenes et al* involved the prosecution of 15 persons for importing more than 16 tonnes of cannabis resin from Pakistan. *Regina v. Sunila* arose from the seizure of more than 13 tonnes of cannabis resin. An appeal of the accused's conviction following a two-month jury trial focused generally on ministerial delegation of authority. The case was appealed to the Supreme Court of Canada.

The Office was involved in a number of prosecutions of American fishermen encroaching into the fishing waters off George's Bank. Canada and the United States disputed these waters and they were finally awarded to Canada by the International Court at The Hague.

Montreal Regional Office

This Office covers all judicial districts under the jurisdiction of the Court of Appeal in Montreal, including outlying areas. Within this area, the Office prosecutes criminal cases on behalf of the Attorney General of Canada, takes part in civil proceedings to which the Crown is a party, and represents the Minister of National Revenue in Quebec tax matters. The Office also provides legal advice and consultation to federal departments and agencies in Quebec.

The Office has 95 employees, including 48 legal counsel, 21 of whom are in the Civil Litigation Section, 13 in the Criminal Prosecutions Section, 11 in the Tax Litigation Section, and three are General Counsel conducting specialized litigation.

During 1986-87, the Civil Litigation Section handled more than 5,000 cases, most involving administrative law and civil actions on behalf of the federal government. The actions against the federal government exceeded \$70 million and those on its behalf totalled \$44 million.

Among the cases handled was *Roger Côté v. Employment and Immigration Commission* which questioned whether the Commission had the authority to amend an Unemployment Insurance Regulation to include pension income in the amounts deductible from unemployment insurance benefits. This case also questioned whether the regulation was discriminatory and contrary to the concept of equal benefit of the law defined in section 15 of the *Charter*.

The Federal Court of Appeal decided that the Commission had a regulatory power and not a decision-making power, allowing the Commission to treat the pension received by the applicant as earnings. The Court declined to rule on the concept of benefit of the law defined in section 15 of the *Charter*. The Supreme Court of Canada dismissed the applicant's motion for leave.

Committee for the Commonwealth of Canada v. Her Majesty the Queen concerned the expulsion of members of the Committee for the Commonwealth of Canada from Dorval Airport. The Federal Court ruled that the Crown had not observed the freedom of expression guaranteed by the *Charter* and that the plaintiffs had the right to engage in political propaganda at Dorval Airport. A motion for leave to appeal to the Supreme Court was planned.

The plaintiff in *Dion v. Attorney General of Canada* represented inmates of Cowansville Institution who sought a declaration from the Supreme Court that certain sections of the Penitentiary Service Regulations were inconsistent with their *Charter* rights. One section prohibits the consumption of hallucinogenic substances by inmates while the other requires that an inmate provide a urine sample to members of the Service. On August 14, 1986, the Superior Court allowed the plaintiff's action and declared that both sections infringed rights guaranteed by the *Charter*. The judgment was appealed to the Quebec Court of Appeal.

Brière et al v. Canada Mortgage and Housing Corporation was one of many tort actions instituted by owners of houses insulated with urea formaldehyde foam. Most of these actions were brought either against the federal Crown in the Federal Court or against the Canada Mortgage and Housing Corporation in the ordinary courts. The plaintiffs decided for legal reasons to sue the Corporation directly in the Federal Court, Trial Division. The Court of Appeal decided that the cause of action was based, at least in part, on federal law and that the Federal Court had jurisdiction to hear the action.

In 1986-87, the work of counsel for the Criminal Prosecutions Section involved economic crimes, applications for search warrants, extraditions, and interception of private communications as well as narcotics and food and drugs prosecutions. Also handled were prison law cases involving judicial review of actions of penitentiary and National Parole Board representatives. The major cases handled during the year include the following:

In *Regina v. Bujold et al*, an *ex parte* wiretap application was made by a permanent deputy of the Attorney General of Quebec for the specific purpose of a narcotics investigation. The Quebec Court of Appeal decided that the wiretap authorization had been lawfully obtained.

In *Alfred Albert Berthelotte v. Institut Leclerc et al*, the Court of Appeal held that the appellant's statement was part of the documentary evidence entered in the record and could be adduced in evidence, even in the absence of a *voir dire*, owing to its authentication pursuant to the Extradition Treaty with the United States.

In *Attorney General of Canada v. Maurice Thibault et al*, the Quebec Police Force obtained a search warrant under the *Criminal Code* in order to seize Department of National Revenue documents. The warrant was challenged in a motion for *certiorari* based on the confidentiality provided for in the *Income Tax Act*. The Superior Court ruled that the search warrant was part of the criminal proceedings. This decision was upheld by the Quebec Court of Appeal.

In *Multiform Mfg Co Ltd. et al v. Attorney General of Canada et al*, RCMP officers obtained a search warrant under Section 443 of the *Criminal Code* for the purpose of obtaining documents pertaining to an offence under the *Bankruptcy Act*. The Quebec Superior Court concluded that the provisions of the *Criminal Code* as amended by the *Criminal Law Amendment Act, 1985*, could be used in the prosecution of an offence under any act of the Parliament of Canada. The decision was appealed.

In *Attorney General of Canada v. Gisèle Bélanger et al*, the Attorney General of Canada challenged a search warrant by means of a motion for *certiorari* based on privilege under the *Old Age Security Act*. The Quebec Superior Court ruled that the privilege could not be upheld in the face of allegations of a crime. The decision was appealed.

In *Michel Gauthier v. The Queen*, a search warrant, duly issued on June 26, 1983, under section 10(2) of the *Narcotics Control Act*, named an RCMP officer as the person authorized to enter the appellant's

residence and conduct a search. Since the authorized officer was busy with another search, one of his colleagues conducted the search and a quantity of drugs and other objects adduced in evidence at the trial were seized. The appellant argued that the trial judge should have refused to allow the objects to be adduced in evidence. The Court held that this was a procedural irregularity that did not justify exclusion of the evidence.

In *The Queen v. Vincent Zito*, the police intercepted private communications of the accused using electromagnetic devices installed in a business premises pursuant to a "basket clause" in the judicial authorization to intercept private communications. The Court of Sessions of the Peace ruled that Part IV of the *Criminal Code* does not offend the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

In *The Queen v. Carrie Mancuso and Patrick Lee*, the accused were charged and convicted of conspiracy to manufacture metamphetamine, conspiracy to traffic in cocaine and trafficking in cocaine. The Crown sought a ruling as to the admissibility of four conversations, two recorded with a "body pack" and two recorded telephone conversations. The Court agreed with the Crown that the body pack conversations were not "interceptions", as defined in the *Criminal Code*. The Court also agreed with the Crown that the telephone interceptions did not violate the *Charter* and were admissible as evidence. The accused appealed their convictions.

In *Michael Adrian Van Russel and P.M. Cummings et al*, an RCMP officer obtained confidential documents on a suspect from the U.S. Drug Enforcement Agency. The officer was subsequently arrested in the United States and indicted on three counts of breaches of the United States Code. He was acquitted in the United States. He was later charged in Canada under similar provisions of the *Criminal Code* and acquitted on the basis of the doctrine of *res judicata* (settled matter). He was then charged, under disciplinary provisions of the *Royal Canadian Mounted Police Act*, with discreditable conduct. The officer applied to prohibit the service inquiry on the basis of *res judicata* and a section of the *Charter* dealing with the right not to be tried twice for the same offence. The Federal Court of Canada refused to grant the prohibition order. The petitioner appealed this decision.

In *Claude Dubois v. Pierre Goulem et al*, the Superior Court of Quebec ruled that placement of the prisoner in a special handling unit without prior notice was procedurally sound, given the presence of urgency. However, the Court held that permanent placement in the special handling unit without his knowledge of the confidential information (indicating he was a dangerous inmate), violated his *Charter* rights. The decision was appealed.

In *Desormeaux v. Le Directeur de l'Institut Laval et al*, an inmate incarcerated since 1970 as a habitual criminal sought to have his confinement ended because the "dangerous offender" provisions of the *Criminal Code* violated his right to freedom from cruel and unusual punishment. The Superior Court of Quebec ruled that, since the petitioner failed to establish that he no longer represented a danger to the public, the detention could not be classified as cruel and unusual. The petitioner appealed the decision.

Toronto Regional Office

The Toronto Regional Office, which opened in 1967 with six employees, employed 65 lawyers during the fiscal year under review, almost 10 per cent of departmental staff. In addition to its salaried employees, the Office manages the work of more than 300 Crown agents. The Office has four legal sectors, representing the government's legal interests in southwestern Ontario. In a continuing move toward automation, the Office appointed a person to coordinate the development of information systems, used for internal management and administration, as well as litigation. A full-time trainer was appointed during the year to instruct staff in automated equipment.

The Advisory, Commercial and Property Law Section dealt with bankruptcy and insolvency cases with both national and international ramifications. The Section also handled a number of disputes which could have disrupted airport operations at Toronto and Ottawa. As part of its mandate to provide legal services to government departments and agencies, the Section negotiated and drafted commercial agreements and leases, was involved with litigation concerning Indian land claims, provided legal advice in the administration of Indian estates, and was involved in both litigation and opinion work with respect to scientific research tax credits under the *Income Tax Act*.

In response to government downsizing, the Civil Litigation Section reorganized its resources by continuing to develop legal assistants. A team approach helped the Section deal with a wide range of complex litigation matters. Among these cases was *Sevidal v. AECB*, involving Crown liability for negligent misrepresentation concerning the location of radioactive soil in a large Toronto suburb. *Dempsey v. Her Majesty the Queen*, under appeal to the Federal Court of Appeal, contained a challenge to the mandatory supervision provisions of the *Parole Act*. It alleged a violation of section 15 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

Other cases included a claim by the Regional Municipality of Peel seeking restitution for its payments to group homes. The issues centred on the responsibility of the federal government and the constitutionality of federal legislation.

In *Apotex v. The Minister of National Health and Welfare*, which involved complex issues of administrative and intellectual property law, the conduct of the Minister of National Health and Welfare in issuing Notices of Compliance was at issue.

In addition, litigation support was provided to counsel for the government throughout the Sinclair Stevens Inquiry.

The Criminal Litigation Section conducts prosecutions on behalf of the Attorney General throughout southern Ontario as well as criminal appeals, wiretap and search warrant applications, extraditions and advice to investigative agencies. Cases involving the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* occupied an increasingly large proportion of the Section's time.

There were many challenges to the *Income Tax Act*. In *Regina v. McKinlay Transport*, defence counsel argued that section 232(3) (now 231.2), which permits the issuance of a Ministerial requirement, infringes s. 8 of the *Charter*. While this position was accepted at trial, a Crown appeal was successful. The Court concluded that the provisions in s. 231(3) do not amount to a "seizure". Challenges to s. 231(1)(d) (now repealed) were also brought to the Court of Appeal in *Regina v. Dzagic* and *Regina v. James* and while the Court decided both cases on a retrospectivity basis, leave was granted to the Supreme Court in the *James* matter.

Other significant *Charter* decisions handled by the Section include *Regina v. Hunter* where the Court of Appeal established a procedure to govern the editing of informations filed in support of search warrants. This would permit disclosure and protect informers at the same time. In *Regina v. J.M.G.*, the Court of Appeal decided it was not unreasonable within the meaning of s. 8 for a school principal to search a student on suspicion of possession of drugs.

Two of the largest and most complex tax evasion cases ever undertaken continued during the year. In *Joseph Burnett et al*, the Crown's case, which commenced in October 1984, was completed in early December. The defence evidence was expected to carry the case into the fall of 1987. In *Regina v. Mauro*, the defence unsuccessfully attempted to quash Commission Evidence Orders following the taking of evidence in the United States, Italy, Germany, Great Britain, and Belgium. The preliminary hearing was scheduled to resume in June.

Once again, major narcotic cases were prosecuted out of the Toronto office. In *Regina v. Marsh et al* (the Outlaws case), 11 of 12 accused were convicted in the Supreme Court. Sentences imposed ranged from three and one half to 13 years. Twenty-one remaining accused are still outstanding and were scheduled to be tried in District Court in 1987-88. In *Regina v. Bushet et al*, 14 of 16 accused were ordered to stand trial for importing 700 pounds of hash oil from Jamaica to Florida to Canada.

In *Regina v. Sunoco Ltd.*, it was alleged that Sunoco insisted, as a condition of supplying gasoline, that retailers market the product at a price Sunoco deemed to match similar and like competition. The Court found Sunoco guilty of vertical price fixing and imposed a fine of \$200,000.

The Tax Litigation Section advises and appears on behalf of the Minister of National Revenue in taxation matters. Members of the Section also appear before the Pension Appeals Board and the Tax Court on pension and unemployment insurance matters.

This year, the Section handled *Ensite Limited v. The Queen* in which the Supreme Court of Canada concluded that deposits of U.S. dollars with banks constituted property employed and risked in Ensite's business. These deposits were found to be property used or held in Ensite's business and the interest earned on them was excluded from the definition of foreign investment income. In *Canadian Marconi v. The Queen*, the Court, in concluding that interest earned on short-term investments was income from an active business, rather than income from property, affirmed the rebuttable presumption that income received from, or generated by, an activity in pursuit of an object set out in a corporation's constituting documents is income from a business.

The Section was involved in assessing Scientific Research Tax Credits. One case of interest, before the Federal Court of Appeal, was *Optical Recording Corporation v. The Queen et al* where the validity of the Part VIII assessment and its jurisdiction to deal with this matter by way of prerogative writ was in issue.

Winnipeg Regional Office

The Winnipeg Regional Office represents the Attorney General of Canada in Manitoba and has recourse to agents in appropriate circumstances. The Office employed 11 lawyers in 1986-87: four in Criminal Prosecutions, five in Civil Litigation, one in Property and Commercial Law, and General Counsel responsible for administration and litigation.

Among the more important cases were the following:

Regina v. Canadian Tire Corporation Ltd. involved the prosecution of Canadian Tire in Winnipeg for false advertising relating to advertisements appearing in both a local newspaper and the corporation's catalogue. The corporation was convicted in Provincial Court and fined a total of \$100,000. Both conviction and sentence were under appeal to the Manitoba Court of Appeal to be heard in May 1987.

In *Regina v. Canadian Newspapers Co. Ltd.*, a challenge to section 443.2 of the *Criminal Code* based on violation of section 2(b) of the *Charter* was heard. The Court held that the interest being protected by the section justified placing a limitation on the freedom of the press, but it also held the legislation to be invalid because it was too broad. An appeal was filed that was subsequently abandoned based on a decision to rewrite the legislation.

In *Knockaert v. The Commissioner of Corrections et al*, section 11 of the *Charter* was raised with respect to the word "offence" and double punishment for the purposes of section 11(h) of the *Charter*. At the Federal Court, Trial Division, and Court of Appeal, the decision was rendered in favour of the Crown. An application was made for leave to the Supreme Court of Canada but was dismissed.

In *Cartlidge v. Smith et al*, the Manitoba Court of Appeal dealt with the determination of priorities to funds realized from judgment sale proceedings. It ultimately found deficiencies in both conveyancing practice and the quality of titles issued in the Province of Manitoba. The decision resulted in special meetings of the Law Society, major lending institutions and the Provincial Attorney General's Department. In the end, special practice directives issued by the Law Society and the Attorney General of Manitoba led to legislative amendments that restored the integrity of the Land Titles system.

Collins v. The Director, Veterans' Land Act involved a trustee in bankruptcy of a veteran who argued that the veteran's interest under an agreement of sale with the Director formed either a part of the estate or that the trustee could pay out the balance owing and compel the Director to convey the property to the veteran. The Manitoba Court of Appeal held that the veteran's right or interest was personal and statutory in nature, could only be exercised by him, and could not become vested, transferred or assigned in bankruptcy proceedings.

In *Layden et al v. The Queen and Howarth v. The Queen*, the Federal Court, Trial Division, dealt with an alleged breach of statutory duty and negligence against servants of the Canadian Grain Com-

mission. The claims arose out of the financial failure of a grain elevator licensed under the *Canada Grain Act*.

In *Howard v. Stony Mountain Penitentiary*, the issue was whether the *Charter* guarantees an inmate legal representation at inmate disciplinary proceedings. The Federal Court of Appeal decided that the *Charter* guaranteed legal representation at inmate disciplinary proceedings whenever a loss of remission on his sentence could potentially be forfeited. The case was scheduled to be heard by the Supreme Court of Canada.

Saskatoon Regional Office

The Saskatoon Regional Office provides legal services to all federal departments and to many agencies for their Saskatchewan operations and conducts both civil and criminal litigation throughout the province. In 1986-87, the Office employed nine lawyers: two in civil litigation, two in property and commercial law, four in criminal prosecutions and a Regional General Counsel. The Office also employed two articling students and eight support staff. A sub-office in Regina is manned for two days each week by members of the Property and Commercial Law Group. Prosecuting agents of the Attorney General of Canada in Saskatchewan are supervised by the Saskatoon Office.

Members of the Office were involved in several important cases during the year. In *Regina v. Nelson*, the Provincial Court dismissed income tax evasion charges because it found that a search, which occurred before the *Charter* came into force, was unreasonable under section 8 of the *Charter*. It also found that the admission of the documentary evidence obtained pursuant to the unreasonable search would bring the administration of justice into disrepute. The Attorney General's appeal to the Court of Queen's Bench was dismissed. Upon appeal to the Court of Appeal the decision of the trial court was reversed on the ground that the *Charter* applies only to events that occurred since it came into effect. The accused applied for leave to appeal to the Supreme Court of Canada.

In *Regina v. Pastore*, the accused was charged with possession of a narcotic for the purpose of trafficking. The Court of Queen's Bench refused to admit the evidence obtained pursuant to a search warrant and acquitted the accused. The Court quashed the search warrant because there were not sufficient facts before the justice of the peace who issued the warrant to determine whether it should have been issued. The Attorney General of Canada appealed to the Court of Appeal on the ground that

since the search warrant was valid until it was set aside by the Court of Queen's Bench, the evidence obtained by its use was obtained in good faith and should be admitted pursuant to 24(2) of the *Charter*. The Court reserved its decision.

In *Regina v. Baylis*, the accused was convicted at trial of possession of a narcotic for the purpose of trafficking. On appeal he argued that the evidence obtained pursuant to a search warrant should not have been admitted because the justice of the peace who issued the warrant was subject to control by the police and there was a likelihood of bias on his part. The decision of the Court of Appeal was reserved.

In *Regina v. Nipawin District and Satellite T.V. Inc. and Sylvester Zanyk*, the accused non-profit company and its president were charged pursuant to section 29(3) of the *Broadcasting Act* for carrying on a "broadcasting undertaking" without a license, and under section 11(1) of the *Radio Act* for operating radio apparatus without the necessary certificates. The Provincial Court acquitted the accused on the ground that since they were not in business for profit, their service was not a "broadcasting undertaking". The Attorney General appealed the decision to the Court of Queen's Bench.

In *Bassett v. Her Majesty the Queen*, a physician applied to quash a decision of the Director of the Bureau of Dangerous Drugs that restricted his ability to prescribe narcotics. The physician claimed that the regulations made pursuant to the *Food and Drugs Act* were invalid. The Crown successfully opposed the application in the Saskatchewan Court of Appeal.

The Property and Commercial Law Section was involved in several non-litigious matters, including the C.N./C.P. rail abandonment program which was nearing completion in Saskatchewan; the negotiations toward establishment of the Last Mountain National Wildlife Area; and the completion of negotiations for an easement across the Fond du Lac Reserve for a hydro-electric transmission line.

Edmonton Regional Office

The 30 lawyers in the Edmonton Regional Office represent the federal government in Alberta in civil litigation and provide both litigation services and solicitor's advice on property and commercial matters to most government departments and agencies within the province. The Office also handles a variety of tax litigation and related advisory work in

Alberta, as well as in Saskatchewan and the Northwest Territories. Most criminal litigation in the Edmonton area, as well as all Court of Appeal appearances involving criminal law issues, are handled by lawyers in the Prosecution Group. In addition, the Office manages the work of private-sector agents retained to assist with criminal prosecutions and civil litigation throughout the province.

In common with most other regional offices, the lawyers are divided functionally into four separate groups: nine are engaged in criminal prosecutions, with a like number in tax litigation, five are in civil litigation, four are in property, commercial and advisory, and one General Counsel (Litigation) concentrates on the most complex litigation as well as constitutional interventions. The Office employed five bilingual lawyers and five bilingual support staff.

The Property, Commercial and Advisory Group provided advice on a number of controversial leasing arrangements, property transfers, native issues and bankruptcies. Notable among these was the preparation of agreements relating to the 1988 Winter Olympics at Calgary. The Section also represented the Department of National Defence as it attempted to purchase an 8,000 acre ranch near Calgary at a proposed price of \$7 million. The agreement was not concluded due in part to controversies surrounding the use National Defence intended for the land.

The Civil Litigation Section handled a number of significant cases in contract, tort and administrative law. The most important was its involvement with headquarters staff in *Winterhaven Stables Limited v. Attorney General of Canada*. In this case, the plaintiff sought a declaration that the *Income Tax Act* was *ultra vires* the Parliament of Canada on the ground, *inter alia*, that it imposes a direct tax to raise revenue in the provinces. In addition, the plaintiff challenged the constitutional validity of several other federal statutes. The Court of Queen's Bench of Alberta upheld the constitutional validity of the impugned legislation. Winterhaven Stables Limited appealed to the Alberta Court of Appeal, which reserved judgment.

In *Bitumar Inc. v. the Minister of Energy, Mines and Resources and the Attorney General of Canada*, Bitumar Inc. sought a remission of petroleum levies in excess of \$3 million. The Federal Court of Appeal ruled on several legal issues in this case and directed it back to the Trial Division to determine the specific amount of the claim.

As in previous years, a substantial proportion of the work completed by the Criminal Prosecution Section in 1986-87 involved prosecutions respecting drug trafficking and drug importation. Two of the more significant prosecutions of this nature were *Saikaly et al* and *Echeverria et al*. The first case involved an international organization that smuggled approximately \$2 million of cannabis resin into Canada. The second involved the importation of approximately \$4 million worth of cocaine into Canada. In both cases, the defendants were committed to trials that were to be held in the fall of 1987.

The Section also acted on behalf of the Government of the United States in a number of significant extradition cases. Principal among these was *State of Wisconsin v. Blythe*. The alleged fugitive, a former member of the Alberta bar, was accused by American authorities of participating in a multi-million dollar scheme to defraud a Wisconsin bank. Having been committed for extradition, a review brought by Blythe was dismissed. The matter was pending before the Alberta Court of Appeal.

The number of prosecutions for major tax evasion cases rose during 1986-87. Significant cases referred by Revenue Canada included *Regina v. Yesmaniski and Yes Holdings*. The accused was charged with income tax evasion and was also reassessed civilly for the same amounts. He argued unsuccessfully that this constituted punishment twice for the same offence contrary to the *Charter*. The accused appealed the decision and it was pending before the Alberta Court of Appeal.

The Tax Litigation Section was responsible for *Skyline Cabs Ltd. v. Her Majesty the Queen* which concerned a subsection of the *Unemployment Insurance Regulations*. The Crown's application under section 28 of the *Federal Court Act* was allowed and an application for leave to appeal to the Supreme Court of Canada was successfully resisted. In *Canterra Energy Ltd. v. The Queen*, the deduction by the taxpayer of \$1.2 million in frontier exploration allowances was allowed in the Federal Court of Appeal.

The Section's tax litigation component dealt with several challenges to provisions of the *Income Tax Act* as they related to provisions of the *Charter of Rights*. Other cases involved the taxability of income within the context of several provisions of the *Indian Act*. Two appeals under the *Petroleum and Gas Revenue Tax Act*, including one involving a *Charter of Rights* challenge to the legislation, were pending at the end of the year under review. Other oil and gas tax litigation included a series of files in which several million dollars in Canadian development expenses were at issue between Revenue Canada and the taxpayers.

Vancouver Regional Office

The Vancouver Regional Office provides a full range of legal advice and services to federal departments and agencies in British Columbia.

Twenty-two of the Office's 58 lawyers were prosecuting violations of federal laws. Most prosecutions concerned illegal narcotic drug dealings. Almost 3,100 cases of possession, trafficking and possession for the purpose of trafficking or importation were handled this year. Lawyers from the Office travelled throughout the Yukon and the Northwest Territories assisting the Whitehorse and Yellowknife Offices in prosecuting federal, territorial and *Criminal Code* offences.

Ten tax lawyers handled more than 540 income tax assessments in British Columbia and the Yukon Territory, as well as excise tax and unemployment insurance cases.

Thirteen civil litigation lawyers handled more than 1,000 cases involving a broad range of civil disputes related to activities of the federal Crown. Many files involved litigation resulting from changes in federal law in areas such as law enforcement, civil rights and judicial review of administrative actions. Expanded jurisdiction in immigration, corrections, taxation and access to information and privacy laws led to many of these proceedings. There was a substantial increase in constitutional cases and native rights litigation. Claims in Indian land cases assert jurisdiction over, and ownership of, thousands of square miles of land and demand hundreds of millions of dollars in compensation.

The Office's 13 property and commercial law lawyers conducted the government's real estate development and commercial transactions in British Columbia, including the purchase and sale of federal Crown properties valued at more than \$5 million. Lawyers in this group were also involved in preparing and negotiating tenders, contracts and the ground lease of land at Vancouver International airport. Other major projects undertaken by this group included negotiation of a lease between Canada and Alaska for Alaska's use of the Prince Rupert ferry terminal. The group also handled the acquisition of a majority of the lands necessary to establish Pacific Rim National Park on Vancouver Island.

Civil litigation lawyers argued the case of *Apsassin v. The Queen*, a claim by Indians of the Peace River area for \$300 million compensation for lost mineral rights associated with the alienation of their reserve in the 1940s. Although judgment was not handed down, the decision will help to delineate the legal relationship between the Crown and the

Indian people in dealings with reserve land. Another landmark case, *Gulf Trollers Association v. Minister of Fisheries*, decided that the Minister had the power to take into account the social and economic impact of management initiatives in allocating fish stocks among various classes of sport and commercial fishermen.

Tax lawyers argued the case of *Prior v. Minister of National Revenue*, a case in which a member of the Conscience of Canada Movement claimed that her tax assessment violated her religious beliefs in that a certain portion of tax collected is used for military purposes. Although the taxpayer was unsuccessful, the case illustrates a growing tendency toward the use of arguments based on the *Charter of Rights and Freedoms* to challenge tax assessment law and practices.

Vancouver's prosecutors handled the case of *Regina v. Awla*, a prosecution involving one of the largest seizures of heroin in British Columbia history. The street value of the heroin seized totalled almost \$35 million. The investigation involved the undercover purchase of heroin for \$1.8 million. The principal offender was sentenced to 17 years in prison and a co-conspirator to 11 years.

The prosecution of *Regina v. Pac Stainless* resulted in a fine of \$246,000, the largest fine in western Canadian history. This was a case under the anti-dumping provisions of the *Customs Act* against a Canadian corporation that moved steel products through the American border and back into Canada. The case produced amendments to the *Customs Act* to remove the incentive to dump products on the Canadian market.

The Supreme Court of Canada decisions in *Hamill v. Regina* and *Sieben v. Regina* helped to define the circumstances in which the *Charter of Rights and Freedoms* can be used to exclude evidence in prosecutions. The Court held that evidence collected in good faith could be used notwithstanding the fact that the law relating to the collection of the evidence was changed before the evidence was tendered in court.

Whitehorse Regional Office

The Whitehorse Regional Office, together with the Yellowknife Regional Office, has unique responsibilities within the Department since s. 2 of the *Criminal Code* defines the Attorney General of the Yukon Territory as the Attorney General of Canada. The Office conducts all prosecutions under the *Criminal Code* and other federal statutes as well as under many territorial ordinances. Finally, the Office conducts all prosecutions under the *Young Offenders Act* (*Criminal Code* and other federal statute offences) and the *Children's Act* (territorial offences).

The former Whitehorse Crown Attorney's Office attained Regional Office status when responsibility for all civil litigation was transferred from the Vancouver Regional Office in 1984. The Whitehorse Regional Office now has one full-time lawyer handling all civil litigation and providing legal services and advice to federal departments and agencies in Yukon.

During 1986-87, the civil side of the Office was chiefly involved in providing legal advice to the Commissioner of the Yukon Territory and the Department of Indian and Northern Affairs with respect to mining claims pursuant to the *Yukon Quartz Mining Act* and the *Yukon Placer Mining Act*. The Office was also legal advisor to Health and Welfare Canada in relation to applications under the *Mental Health Act* and continued to provide legal services to federal departments, commissions and agencies in the Yukon Territory.

The Office comprises six lawyers and five support staff. Four of the lawyers and the Director are involved in circuit court work, and travel to each of 12 Yukon communities approximately six times a year.

One of the Office counsel sits on the Board of Directors of Yukon Public Legal Education. The Regional Director is involved in the Ad Hoc Committee on Child Sexual Abuse, the New Courthouse Users' Committee, the Justice Steering Committee and the Court Liaison Committee. Members of the Office also participate in training programs for justices of the peace and in community-based diversion programs for young offenders.

In *Regina v. Edgar*, the accused was convicted by a judge and jury on two counts of second degree murder for the execution-style killing of the accused's estranged wife and her sister. The accused was sentenced to life imprisonment without eligibility for parole for 15 years. A defence appeal against both conviction and sentence was pending.

In *Regina v. Mazur and Taylor*, the defence brought an application before the Territorial Court to join two separately charged accused in one Information. The Court of Appeal ruled that this could not be done and leave to appeal to the Supreme Court of Canada was denied.

In *Regina v. Darlene McGinty*, an aggravated assault case, the defence argued that the victim, the accused's spouse, was a competent but not a compellable witness for the Crown. The Court of Appeal upheld the Territorial Court decision by stating that at common law, competence denotes compellability. The decision was based on "the interest of society in securing proper prosecutions of persons who commit crimes of violence against their spouses".

In *Regina v. Nowlan et al*, seven accused were tried on multiple counts of conspiracy to commit indictable offences contrary to the federal *Export and Import Permits Act* and the Yukon Territory's *Wildlife Ordinance*. These charges were the result of an international investigation. The judge declared a mistrial on the second day of the case because one of the jurors had been excused from duty prior to the accused being put in charge of the jury. No appeal was taken following the acquittals.

Yellowknife Regional Office

This Office comprises nine lawyers who provide legal services to federal departments, agencies and commissions in the Northwest Territories, prosecute all offences under the *Criminal Code*, federal and territorial statutes, and conduct inquests under the *Coroner's Act*. Seven lawyers, one of whom is President of the Law Society of the Northwest Territories, and the Senior Counsel travel with the circuit courts throughout the four time zones and 3.2 million square kilometres of the territories. One lawyer provides civil litigation, property and advisory services from Yellowknife.

In 1985-86, the Northwest Territories Supreme Court struck down section 561 of the *Criminal Code*, which provides for a jury of six persons in the territories, as unconstitutional (*Regina v. Punch*). The basis for the decision was section 15 of the *Charter*. There was eventually a stay of proceedings for unrelated reasons. In June 1986, a different Supreme Court justice in *Regina v. Fatt* ruled section 561 to be inconsistent with the *Charter* only insofar as a six-person jury is mandatory. The Court decided that, in the Northwest Territories, an accused can opt for either a six- or a 12-person jury.

In *Regina v. Horne*, the Northwest Territories Supreme Court sentenced a convicted sex offender to six years' imprisonment for 10 counts of sex offences committed on an Inuit youth in a remote settlement. The sentence was not appealed.

The Northwest Territories Court of Appeal has increased its sittings in the territories to four each year, which will permit the Court to sit in a number of communities.

Administration Branch

Function

The Administration Branch provides administrative support services related to finance, personnel, library, legal information retrieval, accommodation, security, telecommunications, computer systems and all other logistical elements common to government departments.

Organization

The Personnel Administration Section deals with staffing, staff relations, pay and benefits, training and development and human resources planning. The Section administers the Department's law student articling program and has special administrative responsibilities relating to affirmative action.

Financial Services is responsible for the financial administration of the Department. In this role, the Section assists program managers and ensures that departmental policies, practices and controls for the administration of financial resources fully adhere to federal legislation and regulations.

General accounting services and financial advice and guidance are provided to all levels of management. Annual and special departmental plans, reports and other submissions required by central agencies of the government are also produced.

The Security Section is responsible for the safety and security of employees, offices, materiel and information at the Department of Justice.

Administrative Services is responsible for providing policy advice and services to the Department in the areas of materiel management, property management, telecommunication services, and records and mail management.

Records Management provides an essential service to the Department. Files dating from 1868, when the Department was established, are used by legal officers preparing for court and providing legal advice.

The Legal Contracts Support Unit was established in 1984 to administer contracts with outside legal practitioners engaged to provide legal services on behalf of the Crown.

The Central Divorce Registry administers a computerized register of all petitions for divorce in Canada, to ensure that courts in different jurisdictions are not dealing with the same matter concurrently. The Central Divorce Registry provides data on divorce to Statistics Canada.

The branch maintains an extensive library service to meet the special requirements of the Department. Libraries in the regional offices and working satellite collections throughout the Department complement the main library. In addition to traditional legal research methods, the library offers a wide range of on-line information systems.

The Official Languages Program ensures conformity in the implementation of government policy in this area. It is also responsible for translation, identification of language requirements, language training, and second-language testing.

The Informatics Directorate plans and manages the computerization of the various programs, as well as the installation of telecommunication equipment and networks. It is also responsible for managing corporate information resources, supporting all users of computer and telecommunication equipment, and providing expertise on the use of appropriate technology.

Activities

The Branch continued to be concerned with restraint in spending and reduction of overhead. All staffing and spending requests were subjected to a critical review.

Personnel Administration

The Personnel Administration Section received more than 700 applications for legal employment during the year; 91 lawyers were hired. Approximately 50 per cent of the officers appointed were women and 27 per cent were francophone. Thirty students served articles of clerkship in the Department in 1986-87.

The Section was reorganized in 1986-87 to improve the level of service to managers. The Department has implemented most of the Administrative Reform on Staffing, which the Public Service Commission recommended in 1985-86. A two-week management training program, introduced this year, has so far trained 28 per cent of Justice managers. Following an Affirmative Action Plan recommendation, a departmental career counselling service, set up this year, serviced the nine regional offices and the National Capital Region.

Official Languages

The principal activity of this Section was the linguistic review of each position in the Department. This review resulted in an increase in the language requirements of many positions, thereby increasing the number of public servants on language training. The Department has designated as bilingual 886 of its 1,671 positions, or 53 per cent. Of occupied positions 92.1 per cent have a bilingual incumbent, and 28.5 per cent of these incumbents now have C-level skill in both official languages, compared with 17 per cent last year.

Data are being gathered on francophone students in all law faculties in Canada to ultimately increase the participation of francophones in the regional offices outside Quebec.

Administrative Services

The number of automated work stations in the Materiel Management Division increased from 150 to 700 during the fiscal year.

The Records Management Division completed the installation of a computer system and continued work on automating the records index system. The Division worked with the Informatics Directorate to develop a software package for the legal services' records operations. This package, designed to work on personal computers, was installed in 10 legal services units. The use of contracted personnel greatly accelerated records disposal at headquarters and departmental legal services units, as well as in the regional offices.

Library

In August, the Library appointed legal officers to index, abstract and search legal opinions written by departmental counsel. This in-house system was expected to be fully accessible to all legal services units and regional offices in the near future.

Department of Justice Expenditures*
Fiscal Year 1986-87

	Personnel Costs \$	Operating Costs \$	Grants and Contributions \$	Total** \$
Minister's Office	907,430	513,015	0	1,420,445
Deputy Minister	456,687	105,565	0	562,252
Corporate Policy and Coordination Branch	2,247,690	1,079,738	0	3,327,428
Associate Deputy Minister	14,229,188	3,834,014	1,058,669	19,121,871
Associate Deputy Minister, Litigation	23,559,515	7,099,326	0	30,658,841
Senior Assistant Deputy Minister, Legal Services	15,822,826	401,981	0	16,224,807
Assistant Deputy Minister, Policy, Programs and Research	4,736,598	4,346,840	83,713,290	92,796,728
Assistant Deputy Minister, Administration	7,123,025	5,359,831	0	12,482,856
Total	69,082,959	22,740,310	84,771,959	176,595,228
Canadian Sentencing Commission				715,651
				177,310,879

* Figures from Public Accounts 1986-87

** Totals Rounded

Appendix I

Statutes for which the Minister of Justice is Responsible in Whole or in Part

- Access to Information Act*, S.C. 1980-81-82-83, c. 111 (Schedule I)
- Annulment of Marriages (Ontario) Act*, R.S.C. 1970, c. A-14
- Anti-Inflation Act*, S.C. 1974-75-76, c. 75
- Bills of Lading Act*, R.S.C. 1970, c. B-6
- Canada Evidence Act*, R.S.C. 1970, c. E-10
- Canada Prize Act*, R.S.C. 1970, c. P-24
- Canada-United Kingdom Civil and Commercial Judgments Convention Act*, 1984, S.C. 1984, c. 32
- Canadian Bill of Rights*, S.C. 1960, c. 44
- Canadian Human Rights Act*, S.C. 1976-77, c. 33
- Commercial Arbitration Act*, S.C. 1986, c. 22
- Criminal Code*, R.S.C. 1970, c. C-34
- Crown Liability Act*, R.S.C. 1970, c. C-38
- Department of Justice Act*, R.S.C. 1970, c. J-2
- Divorce Act*, 1985, S.C. 1986, c. 4
- Escheats Act*, R.S.C. 1970, c. E-7
- Extradition Act*, R.S.C. 1970, c. E-21
- Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act*, S.C. 1986, c. 5
- Federal Court Act*, R.S.C. 1970, c. 10 (2nd Supp.)
- Food and Drugs Act*, R.S.C. 1970, c. F-27
- Foreign Enlistment Act*, R.S.C. 1970, c. F-29
- Foreign Extraterritorial Measures Act*, S.C. 1984, c. 49
- Fugitive Offenders Act*, R.S.C. 1970, c. F-32
- Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act*, S.C. 1980-81-82-83, c. 100
- Identification of Criminals Act*, R.S.C. 1970, c. I-1
- Interpretation Act*, R.S.C. 1970, c. I-23
- Judges Act*, R.S.C. 1970, c. J-1
- Law Reform Commission Act*, R.S.C. 1970, c. 23 (1st Supp.)
- Marriage Act*, R.S.C. 1970, c. M-5
- Narcotic Control Act*, R.S.C. 1970, c. N-1
- Official Secrets Act*, R.S.C. 1970, c. O-3
- Permanent Court of International Justice Act*, S.C. 1921, c. 46
- Postal Services Interruption Relief Act*, R.S.C. 1970, c. P-15
- Privacy Act*, S.C. 1980-81-82-83, c. 111 (Schedule II)
- State Immunity Act*, S.C. 1980-81-82-83, c. 95
- Statute Revision Act*, S.C. 1974-75-76, c. 20
- Statutory Instruments Act*, S.C. 1970-71-72, c. 38
- Supreme Court Act*, R.S.C. 1970, c. S-19
- Tax Court of Canada Act*, S.C. 1980-81-82-83, c. 158 (Part I)
- Tobacco Restraint Act*, R.S.C. 1970, c. T-9
- United Nations Foreign Arbitral Awards Convention Act*, S.C. 1986, c. 21
- War Measures Act*, R.S.C. 1970, c. W-2

Appendix II

Departments, Agencies and Other Bodies Served by the Departmental Legal Services Branch

Agricultural Products Board	Merchant Seamen Compensation Board
Agricultural Stabilization Board	Ministry of State for Multiculturalism
Agriculture	Ministry of State for Science and Technology
Atomic Energy Control Board	Ministry of State for Youth
Canadian Commercial Corporation	National Battlefields Commission
Canadian Dairy Commission	National Capital Commission
Canadian Grain Commission	National Defence
Canadian International Development Agency	National Farm Products Marketing Council
Canadian Pension Commission	National Film Board
Canadian Security Intelligence Service	National Library
Canagrex	National Museums of Canada
Communications	National Parole Board
Communications Security Establishment	National Research Council
Consumer and Corporate Affairs	National Sciences and Engineering Research Council
Correctional Service Canada	Northern Canada Power Commission
Defence Construction (1951) Limited	Northern Pipeline Agency
Employment and Immigration Commission	Prairie Farm Rehabilitation Administration
Energy, Mines and Resources	Public Archives
Environment	Public Service Commission
External Affairs	Public Works
Finance	Regional Industrial Expansion
Fish Prices Support Board	Revenue Canada (Customs and Excise)
Fisheries and Oceans	Revenue Canada (Taxation)
Fishing Vessels Insurance Plan	Royal Canadian Mint
Fitness and Amateur Sport	Royal Canadian Mounted Police
Fresh Fish Marketing Board	Secretary of State
Health and Welfare	Solicitor General
Indian Affairs and Northern Development	Statistics Canada
Insurance	Status of Women
Inspector General of Banks	Supply and Services
Investment Canada	Textile and Clothing Board
Labour	Trade Negotiations Office
Labour Adjustment Review Board	Transport
Livestock Feed Board	Treasury Board
Medical Research Council	Veterans Affairs
	War Veterans Allowance Board

Appendix III

Grants and Contributions -- 1986-87

Recipient	Project	Contribution
<input type="checkbox"/> Human Rights Law Fund		
Institut International des droits de l'homme	Support for annual activities	\$ 2,675
University of Calgary Faculty of Law	Conference on the socialization of judges to equality issues	\$ 25,000
Canadian Community Law Journal	Publication of Volume 9 of the Journal	\$ 9,800
Université d'Ottawa	Translation of "Les Droits Linguistiques au Canada" from French into English	\$ 37,500
Canadian Human Rights	Human rights and indigenous self-government	\$ 36,050
University of Western Ontario	Examination of the public's view about individual rights and the administration of justice under various situations	\$ 33,375
Canadian Bar Association (Montreal)	Seminar on how to prepare a <i>Charter</i> case	\$ 15,000
Diane Guillemette	Contribution for travel expenses to attend a special session on International Humanitarian Law in The Hague	\$ 1,000
Maliganik Tukisiiniavik Legal Services	Conference on human rights in the Baffin region	\$ 22,250
Law Related Education Group, University of B.C.	<i>Charter</i> Watch Project — Phase III	\$ 12,408
Canadian Human Rights Foundation	International recourses for the protection of human rights	\$ 24,910
International Commission of Jurists	Contribution for francophone program	\$ 5,000
Canadian Human Rights Foundation (University of P.E.I.)	Eighth annual summer course on human rights to be held July 1987	\$ 50,000
University of Ottawa, Human Rights Research and Education	Translation of the "Canadian <i>Charter of Rights and Freedoms</i> Commentary" from English to French	\$ 41,000
International Conferences in Constitutional Law	Law of the Environment	\$ 6,000
Number of Approved Projects	15	Total \$321,968

Recipient	Project	Contribution
<input type="checkbox"/> Consultation and Development Fund — General		
Canadian Institute for Advanced Legal Studies	Standford Lectures 1986, Standford University	\$ 5,000
Family Mediation Canada	Training, Information, Standards and Ethics in Family Law	\$ 20,160
Family Mediation Canada	National Conference on Family Mediation, October 1986	\$ 20,000
Association Henri Capitant York University	Annual meeting to be held May 17-24, 1987	\$ 15,000
Université du Québec à Montréal	A 10-month research study entitled "Quality of Life: The Impact of Lawyering Styles and Mediation"	\$ 12,700
Canadian Bar Association	Seminar: Legal training and social practice of law	\$ 2,500
Canadian Bar Association	Law Day — 1986	\$ 15,000
Sub-total:		\$ 90,360
<input type="checkbox"/> Consultation and Development Fund — Public Law		
University of Toronto	Faculty of Law's Constitutional Litigation Program	\$ 6,000
University of Ottawa Law School (Ottawa)	Publication of the proceedings of the Supreme Court of Canada conference held October 2-4, 1985	\$ 3,600
University of Ottawa	Conference on International Trade, May 8-9, 1986	\$ 6,000
Université de Montréal (Faculté de droit)	Third legal seminar, "Access to Justice", March 6-7, 1987	\$ 3,500
Canadian Council on International Law	Fifteenth annual conference, October 1986	\$ 4,000
Canadian Council on International Law	Research project into issues of extraterritoriality in the field of securities law	\$ 23,000
Supreme Court of Canada Historical Society	Publication of annual volume on the history of the Court	\$ 12,500
Canadian Bar Association	Canadian Law Day activities	\$ 18,000
Sub-total:		\$ 76,600
<input type="checkbox"/> Special Contributions		
Family Mediation Canada	Start-up Funding	\$ 60,000
Canadian Law Information Council	Public Legal Education and Information	\$ 71,250
Sub-total:		\$131,250
Number of Approved Projects	17	Total \$298,210

Recipient	Project	Contribution
<input type="checkbox"/> Criminal Law Reform Fund		
The John Howard Society of Canada	Conference on violence in contemporary Canadian society	\$ 20,000
Société de criminologie du Québec	Thirteenth biennial conference on criminology, justice and intervention	\$ 5,000
International Journal of Law and Psychiatry/International Academy of Law and Mental Health (Montreal)	Twelfth International Congress on Law and Mental Health	\$ 3,000
Community Justice Initiatives of Waterloo Region (Waterloo)	National Network for Community Justice and Conflict Resolution — Year II	\$ 36,711
Salvation Army Correctional Services (Kingston)	Needs assessment for non-reporting victims of crime	\$ 12,258
The Federation of Law Societies of Canada (St. John's)	1986 National Criminal Law Program Conference	\$ 7,500
Ontario Provincial Police	Enterprise Crime Conference	\$ 5,000
National Association of Women and the Law (Winnipeg)	National Conference	\$ 10,000
Number of Approved Projects	8	Total \$ 99,469

Criminal Law Reform Fund — Impaired Driving

Public Legal Education Society (The People's Law School)	Justice Theatre 1986	\$ 40,000
Traffic Injury Research Foundation of Canada	Survey of Community Groups in Canada concerned with impaired driving	\$ 23,100
Traffic Injury Research Foundation of Canada	Informational services to support impaired driving initiatives	\$231,637
New Brunswick Alcoholism and Drug Dependency Commission	T.E.D. Program Team to Eliminate Drinking and Driving	\$ 73,077
Commission on Drug Dependency in Nova Scotia	The Server Intervention Program Resource Development Project	\$ 11,860
Alcohol and Drug Dependency Commission of Newfoundland and Labrador	Treatment and Education Program for those convicted of impaired driving	\$ 66,731
PAID/REID (People Against Impaired Drivers)	Theme Day — "If you Drink — Think"	\$ 50,000
Drinking/Driving Counter-Attack	Reserve/auxiliary police training conference on drinking and driving issues and enforcement	\$ 50,000
Saskatchewan Education and Carlton Alcohol and Drug Abuse Council	DWI — The Door Way In, a National Symposium on Alcohol, Drugs and You	\$ 6,400
Northerners Against Impaired Driving	A two-day workshop entitled "Impaired Driving — Let's Fight it"	\$ 49,700
Canadian Society of Forensic Science	Drugs and Driving Committee Meeting	\$ 4,060
Number of Approved Projects	11	Total \$606,565

Recipient	Project	Contribution
<input type="checkbox"/> Criminal Law Reform Fund – Sentencing		
Services correctionnels du Québec	Research proposal: amendments to the <i>Summary Conviction Act</i> and the fine option program	\$ 66,800
R.F. Sloan	Manitoba Fine Option Evaluation	\$ 75,450
Theresa F. Doorly	Ontario: Program Design — Fine Option	\$ 24,000
Theresa F. Doorly	Ontario: Feasibility Study — Fine Option	\$ 22,000
Julie Dodd	Prince Edward Island — Fine Option Pilot Program	\$ 24,500
Canadian Institute for the Administration of Justice	Publication of the proceedings of the 1985 National Seminar on Sentencing	\$ 10,000
Number of Approved Projects	6	Total \$222,750
<input type="checkbox"/> Criminal Law Reform Fund – Victims		
Regroupement des maisons d'hébergement et de transition pour les femmes victimes de violence	Symposium on family violence	\$ 1,775
Ministry of the Attorney General of Manitoba	Workshop on Victim Impact Statements in Courts	\$ 9,242
Department of Justice, Prince Edward Island	Provincial Program Development: Victim Assistance Service	\$ 3,389
Salvation Army (Kingston)	An assessment of the needs of victims of crime in Kingston	\$ 15,000
Society Against Family Abuse	Family Violence Workshop	\$ 14,966
Covenant House, Toronto	Conference: "Street is no place for kids"	\$ 8,200
Law Faculty, University of Ottawa	Symposium on criminal injuries compensation	\$ 2,000
Sub-total:		\$ 54,572
<input type="checkbox"/> Special Projects – Legal Aid Fund		
Legal Aid Committee of the Law Society of Upper Canada	Mediation Project	\$ 34,000
Northern Para-legal Project for Fort Nelson, B.C.	Creation of legal aid services	\$ 54,414
New Brunswick Minister of Justice	Program Review	\$ 28,000
Sub-total:		\$116,414

Recipient	Project	Contribution
<input type="checkbox"/> Child Sexual Abuse		
New Brunswick Child Welfare Association	Symposium: "A Community Response to a Community Problem"	\$ 4,115
Metropolitan Toronto Special Committee on Child Abuse	Pilot Project on victims of child sexual abuse as witnesses in court	\$145,800
Department of the Attorney General of Manitoba	Conference on using videotaped interviews of victims of child sexual abuse as evidence in court	\$ 9,454
Canadian Council on Children and Youth	Development of private-sector mechanisms to address issues raised by the Badgley-Fraser reports	\$ 25,482
Community Services Council of Newfoundland	Publication of the Report: "A Blueprint for Action"	\$ 2,800
Department of the Attorney General of Manitoba	Pilot project on videotaped interviews of victims of child sexual abuse as evidence in court	\$ 38,500
Sub-total:		\$226,151
Number of Approved Projects	16	Total \$397,137
<input type="checkbox"/> Access to Legal Information Fund – Start-Up Funding		
Community Legal Education Association (Manitoba) Inc.	Start-up Funding	\$ 60,000
Centre d'information juridique du Nouveau-Brunswick Inc.	Start-up Funding	\$ 60,000
Public Legal Information Association of Newfoundland	Start-up Funding	\$ 60,000
The Arctic Public Legal Education and Information Society	Start-up Funding	\$ 60,000
Community Legal Information Association of Prince Edward Island Inc.	Start-up Funding	\$ 55,670
Yukon Public Legal Education Association	Start-up Funding	\$ 60,000
Sub-total:		\$355,670

Recipient	Project	Contribution
<input type="checkbox"/> Access to Legal Information Fund — Contributions For Projects		
Service de la Police Amerindienne (Pointe-Bleue)	Design, production, distribution and evaluation of a public legal education and information program for natives	\$ 25,540
Labrador Legal Services	PLEI project for native people in Labrador	\$ 17,549
Public Legal Information Association of Newfoundland	Legal handbook for isolated Newfoundland communities	\$ 15,700
L'association des juristes d'expression française de l'Ontario	Production of six programs of "C'est ton droit"	\$ 30,000
The Public Legal Education Society of British Columbia (People's Law School)	Outreach project for disadvantaged groups in British Columbia	\$ 40,000
Legal Resource Centre of Alberta Ltd.	Participation drama in law-related activities for youth	\$ 35,347
Public Legal Education Society of Nova Scotia	Improvement of legal information programs directed at young Nova Scotians between 13 and 17	\$ 33,484
Public Legal Education Association of Saskatchewan	Assessment of the training needs of a variety of intermediary resource people	\$ 42,162
Community Legal Education Ontario	Design and production of an immigration kit	\$ 38,699
Public Legal Education Society of Nova Scotia	Youth video	\$ 20,000
Société québécoise d'information juridique	Télé-loi	\$ 31,000
Sub-total:		\$329,481
Number of Approved Projects	17	Total \$685,151
<input type="checkbox"/> Family Provisions Enforcement Assistance Fund		
Ministry of Attorney General, Ontario	Maintenance Enforcement Computer Accounting System (MECA)	\$100,000
Newfoundland Department of Justice	Feasibility study to develop a maintenance enforcement system	\$ 50,000
Department of Social Services, Nova Scotia	Social Services Family Court Enforcement	\$100,000
Manitoba Attorney General	Access Assistance Program	\$ 37,514
Alberta Attorney General	Maintenance Enforcement Program	\$140,000
New Brunswick Department of Justice	Automated Maintenance and Enforcement System	\$140,000
Saskatchewan Department of Justice	Automatic Enforcement of Maintenance Orders System	\$100,000
Number of Approved Projects	7	Total \$667,514

Recipient	Project	Contribution
<input checked="" type="checkbox"/> Other Natives Project Fund		
Ontario Federation of Indian Friendship Centres	National Courtworker Directors Conference, June 24-25, 1986	\$ 6,500
National Association of Friendship Centres (Victoria)	Annual meeting, June 5-8, 1986	\$ 5,000
Native Counselling Services of Alberta	Book on native counselling services in Alberta	\$ 6,000
Native Law Students Association (Saskatoon)	Annual conference, July 17-20, 1986	\$ 7,000
The Northern Conference	Publication of "Northern Youth in Crisis: A Challenge for Justice"	\$ 5,000
Saskatchewan Association of Friendship Centres	Training package and curriculum for courtworkers	\$ 25,000
Number of Approved Projects	6	Total \$ 54,500

Appendix IV

Publications of the Programs and Research Section, 1986-87

Sentencing — Correctional Sentences Project

Custodial and Probation Sentences (1984-85): Overview Report, The Research Group, 1986.

Sentencing Patterns in Canada: A Summary of the Correctional Sentences Project.

Victims

Criminal Injuries Compensation, Statistics Canada and the Department of Justice, 1986.

Legal Aid

Bibliography of Legal Aid Literature Related to the Management of Canadian Legal Aid Services, Robert O'Reilly.

Public Legal Education and Information

A Survey of Public Legal Education and Information Providers in Canada, D.H. Access.

International Review of Public Legal Education and Information, Jayewardene et al.

Legal Education and Information: An Exploratory Study, Ribordy et al.

An Evaluation Resource Book for Public Legal Education and Information Organizations, CLIC (Roberts and Currie).

Plain Language and the Law: An Inquiry and a Bibliography, Blake et al.

Natives

Needs of Native Young Offenders in Labrador in view of the Young Offenders Act, Res Policy Research Inc.

Native Juveniles and Criminal Law Preliminary Study of Needs and Services in Some Native Communities of Quebec, SSOCC Inc.

Annexe IV

Publications de la Section des programmes et de la recherche – 1986-1987

Détermination de la peine – Projet relatif aux peines correctionnelles

Custodial and Probation Sentences (1984-1985): Overview Report, The Research Group, 1986
(en traduction)

Sentencing Patterns in Canada: A Summary of the Correctional Sentences Project
(en traduction)

Victimes

Indemnisation des victimes d'actes criminels au Canada, Statistique Canada et ministère de la Justice, 1986

Aide juridique

Bibliographie annotée de la littérature concernant la gestion des services d'aide juridique au Canada,
Robert O'Reilly

Vulgarisation et information juridique

Une enquête sur les dispensateurs de VIJ au Canada, D.H. Access

La vulgarisation de l'éducation et de l'information juridique dans certains pays, Jayewardene et autres

L'éducation et l'information juridique : étude exploratoire, Ribordy et autres

Manuel de référence en matière d'évaluation pour les organismes de vulgarisation juridique, CLIC (Roberts et Currie)

Autochtones

Les jeunes autochtones et la loi pénale : Étude préliminaire des besoins et des services dans quelques communautés autochtones du Québec, SSOCC Inc.

Bénéficiaire	Projet	Somme accordée
Public Legal Education Society of Nova Scotia	Vidéo à l'intention des jeunes	20 000 \$
Société québécoise d'information juridique	Télé-loi	31 000 \$
Total partiel :		329 481 \$
Projets approuvés	17	Total 685 151 \$

Fonds d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales

Ministère du Procureur général de l'Ontario	Système automatisé de contrôle des ordonnances judiciaires	100 000 \$
Ministère de la Justice de Terre-Neuve	Étude de faisabilité relative à l'élaboration d'un système d'exécution des ordonnances de pension alimentaire ou de garde d'enfants	50 000 \$
Ministère des Services sociaux (Nouvelle-Écosse)	Exécution des décisions des tribunaux de la famille des Services sociaux	100 000 \$
Procureur général du Manitoba	Programme d'aide en matière de droits de visite	37 514 \$
Procureur général de l'Alberta	Programme d'exécution des ordonnances relatives au versement d'une pension alimentaire	140 000 \$
Ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick	Système informatisé d'exécution des ordonnances relatives au versement d'une pension alimentaire	140 000 \$
Ministère de la Justice de la Saskatchewan	Système informatisé d'exécution des ordonnances relatives au versement d'une pension alimentaire	100 000 \$
Projets approuvés	7	Total 667 514 \$

Fonds d'aide à la réalisation d'autres projets intéressant les autochtones

Fédération des centres d'accueil indiens de l'Ontario	Conférence nationale des directeurs de services d'aide parajudiciaire	6 500 \$
Association nationale des centres d'amitié (Victoria)	Réunion annuelle, 5 au 8 juin 1986	5 000 \$
Native Counselling Services of Alberta	Livre sur les services de consultation offerts aux autochtones en Alberta	6 000 \$
Native Law Students Association (Saskatoon)	Conférence annuelle, 17 au 20 juin 1986	7 000 \$
The Northern Conference	Publication de "Northern Youth in Crisis : A Challenge for Justice"	5 000 \$
Saskatchewan Association of Friendship Centres	Trousse de formation et programme d'étude pour les travailleurs sociaux auprès des tribunaux	25 000 \$
Projets approuvés	6	Total 54 500 \$

Bénéficiaire	Projet	Somme accordée
<input type="checkbox"/> Fonds d'accès à l'information juridique – Fonds de démarrage		
Community Legal Education Association (Manitoba) Inc.	Fonds de démarrage	60 000 \$
Centre d'information juridique du Nouveau-Brunswick Inc.	Fonds de démarrage	60 000 \$
Public Legal Information Association of Newfoundland	Fonds de démarrage	60 000 \$
The Arctic Public Legal Education and Information Society	Fonds de démarrage	60 000 \$
Community Legal Information Association of Prince Edward Island Inc.	Fonds de démarrage	55 670 \$
Yukon Public Legal Education Association	Fonds de démarrage	60 000 \$
Total partiel :		355 670 \$
<input type="checkbox"/> Fonds d'accès à l'information juridique – Contribution aux projets		
Service de la police amérindienne (Pointe-Bleue)	Conception, production, distribution et évaluation d'un document de vulgarisation et d'information juridiques à l'intention des autochtones	25 540 \$
Labrador Legal Services	Projet de vulgarisation et d'information juridiques à l'intention des autochtones du Labrador	17 549 \$
Public Legal Information Association of Newfoundland	Brochure d'information juridique à l'intention des collectivités isolées de Terre-Neuve	15 700 \$
L'association des juristes d'expression française de l'Ontario	Production de six émissions intitulées « C'est ton droit »	30 000 \$
The Public Legal Education Society of British Columbia (People's Law School)	Projet d'extension des services aux groupes économiquement faibles en Colombie-Britannique	40 000 \$
Legal Resource Centre of Alberta Ltd.	Théâtre pour les jeunes dans le cadre d'activités relatives au domaine juridique	35 347 \$
Public Legal Education Society of Nova Scotia	Amélioration des programmes d'information juridique à l'intention des jeunes de 13 à 17 ans	33 484 \$
Public Legal Education Association of Saskatchewan	Évaluation des besoins en formation de différentes personnes-ressources	42 162 \$
Community Legal Education Ontario	Conception et production d'une trousse relative à l'immigration	38 699 \$

Bénéficiaire	Projet	Somme accordée
Society Against Family Abuse	Atelier sur la violence familiale	14 966 \$
Covenant House (Toronto)	Conférence intitulée "Street is no place for kids"	8 200 \$
Faculté de droit (Université d'Ottawa)	Colloque sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels	2 000 \$
Total partiel :		54 572 \$

Projets spéciaux — Aide juridique

Programme d'aide juridique de la Société du barreau du Haut-Canada	Projet de médiation	34 000 \$
Northern Para-legal Project à Fort Nelson (C.-B.)	Création de services d'aide juridique	54 414 \$
Ministre de la Justice du Nouveau-Brunswick	Examen du programme	28 000 \$
Total partiel :		116 414 \$

Exploitation sexuelle des enfants

New Brunswick Child Welfare Association	Colloque : "A Community Response to a Community Problem"	4 115 \$
Metropolitan Toronto Special Committee on Child Abuse	Projet-pilote sur les enfants victimes d'exploitation sexuelle comme témoins	145 800 \$
Ministère du Procureur général du Manitoba	Conférence sur l'utilisation, à titre de preuves devant un tribunal, d'entrevues enregistrées sur vidéo des enfants victimes d'exploitation sexuelle	9 454 \$
Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse	Élaboration de mesures pouvant être prises par le secteur privé pour régler les questions soulevées dans les rapports Badgley-Fraser	25 482 \$
Community Services Council of Newfoundland	Publication d'un rapport : "A Blueprint for Action"	2 800 \$
Ministère du Procureur général du Manitoba	Projet-pilote concernant l'utilisation, à titre de preuves devant un tribunal, d'entrevues d'enfants victimes d'exploitation sexuelle enregistrées sur vidéo comme preuve devant un tribunal	38 500 \$
Total partiel :		226 151 \$
Projets approuvés	Total	397 137 \$

Bénéficiaire	Projet	Somme accordée
PAID/REID (People Against Impaired Drivers)	Journée-thème — "If you drink — Think"	50 000 \$
Drinking/Driving Counter-Attack	Conférence de formation à l'intention de la police auxiliaire concernant la conduite avec facultés affaiblies et l'application de la loi	50 000 \$
Saskatchewan Education and Carlton Alcohol and Drug Abuse Council	DWI — The Door Way In, symposium national : L'alcool, la drogue et vous	6 400 \$
Northerners Against Impaired Driving	Atelier de deux jours portant sur la lutte contre la conduite avec facultés affaiblies	49 700 \$
La Société canadienne des sciences judiciaires	Réunion du comité chargé des questions relatives à la pharmacodépendance et à la conduite d'une automobile	4 060 \$
Projets approuvés	Total	606 565 \$

Fonds de la réforme du droit pénal — Détermination de la peine

Services correctionnels du Québec	Projet de recherche : modification à la Loi sur les poursuites sommaires et au programme de travaux compensatoires	66 800 \$
R.F. Sloan	Évaluation du programme de travaux compensatoires du Manitoba	75 450 \$
Theresa F. Doorly	Ontario : Élaboration du programme — travaux compensatoires	24 000 \$
Theresa F. Doorly	Ontario : Étude de faisabilité — travaux compensatoires	22 000 \$
Julie Dodd	Île-du-Prince-Édouard — Programme pilote de travaux compensatoires	24 500 \$
Institut canadien de l'administration de la justice	Publication des débats du colloque national sur la détermination de la peine (1985)	10 000 \$
Projets approuvés	Total	222 750 \$

Fonds de la réforme du droit pénal — Victimes

Regroupement des maisons d'hébergement et de transition pour les femmes victimes de violence	Colloque sur la violence familiale	1 775 \$
Ministère du Procureur général du Manitoba	Atelier de travail relatif à la déclaration de la victime sur les répercussions du crime	9 242 \$
Ministère de la Justice de l'Île-du-Prince-Édouard	Expansion du programme provincial : Service d'aide aux victimes	3 389 \$
Salvation Army (Kingston)	Évaluation des besoins des victimes d'actes criminels à Kingston	15 000 \$

Bénéficiaire	Projet	Somme accordée
<input type="checkbox"/> Contributions spéciales		
Médiation familiale Canada	Fonds de démarrage	60 000 \$
Canadian Law Information Council	Vulgarisation et information du public en matière juridique	71 250 \$
Total partiel :	131 250 \$	
Projets approuvés :	17	Total 298 210 \$
<input type="checkbox"/> Fonds de la réforme du droit pénal		
The John Howard Society of Canada	Conférence sur la violence dans la société moderne canadienne	20 000 \$
Société de criminologie du Québec	Treizième conférence bisannuelle sur la criminologie, la justice et l'intervention	5 000 \$
International Journal of Law and Psychiatry/International Academy of Law and Mental Health (Montréal)	Douzième congrès international sur le droit et la santé mentale	3 000 \$
Community Justice Initiatives of Waterloo Region (Waterloo)	Réseau national pour la justice communautaire et le règlement des conflits — Deuxième année	36 711 \$
Salvation Army Correctional Services (Kingston)	Évaluation des besoins des victimes d'actes criminels non signalés	12 258 \$
Fédération des professions juridiques du Canada (Saint-Jean)	Conférence nationale du programme de droit pénal — 1986	7 500 \$
Sûreté de l'Ontario	Conférence sur le crime érigé en entreprise	5 000 \$
Association nationale de la femme et le droit (Winnipeg)	Conférence nationale	10 000 \$
Projets approuvés	8	Total 99 469 \$
<input type="checkbox"/> Fonds de réforme du droit pénal — Conduite avec facultés affaiblies		
Public Legal Education Society (The People's Law School)	Le Théâtre de la Justice — 1986	40 000 \$
Fondation de recherches sur les blessures de la route	Enquête auprès des groupes communautaires au Canada relativement à la conduite avec facultés affaiblies	23 100 \$
Fondation de recherches sur les blessures de la route au Canada	Services d'information à l'appui des projets relatifs à la conduite avec facultés affaiblies	231 637 \$
Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance du Nouveau-Brunswick	Équipe TED pour éliminer la conduite avec facultés affaiblies	73 077 \$
Commission on Drug Dependency in Nova Scotia	Projet d'exploitation des ressources du Server Intervention Program	11 860 \$
Alcohol and Drug Dependency Commission of Newfoundland and Labrador	Programme de traitement et d'information des personnes reconnues coupables de conduite avec facultés affaiblies	66 731 \$

Bénéficiaire	Projet	Somme accordée
<input type="checkbox"/> Fonds de la consultation et du développement — Généralités		
Institut canadien d'études juridiques supérieures	Conférences 1986, Stanford University	5 000 \$
Médiation familiale Canada	Formation, information, normes et déontologie en droit de la famille	20 160 \$
Médiation familiale Canada	Conférence nationale sur la médiation familiale, octobre 1986	20 000 \$
Association Henri Capitant	Réunion annuelle, du 17 au 24 mai 1987	15 000 \$
Université York	Étude publiée à l'issue d'une recherche de dix mois : "Quality of Life: The Impact of Lawyering Styles and Mediation"	12 700 \$
Université du Québec à Montréal	Colloque : Formation juridique et pratique sociale du droit	2 500 \$
Association du Barreau canadien	La Journée du droit — 1986	15 000 \$
Total partiel :		90 360 \$
<input type="checkbox"/> Fonds de la consultation et du développement — Droit public		
Université de Toronto	Programme en droit constitutionnel de la faculté de droit	6 000 \$
Université d'Ottawa (Faculté de droit)	Publication des débats de la Cour suprême du Canada à la conférence ayant eu lieu du 2 au 4 octobre 1985	3 600 \$
Université d'Ottawa	Conférence sur le commerce international (8 et 9 mai 1986)	6 000 \$
Université de Montréal (Faculté de droit)	Troisième colloque juridique — Accès à la justice, les 6 et 7 mars 1987	3 500 \$
Conseil canadien de droit international	Quinzième conférence annuelle, octobre 1986	4 000 \$
Conseil canadien de droit international	Projet de recherche visant l'extraterritorialité dans le contexte des lois sur les valeurs immobilières	23 000 \$
Supreme Court of Canada Historical Society	Publication du volume annuel sur l'histoire de la Cour suprême du Canada	12 500 \$
Association du Barreau canadien	Activités de la Journée du droit au Canada	18 000 \$
Total partiel :		76 600 \$

Annexe III

Subventions et contributions octroyées en 1986-1987

Bénéficiaire	Projet	Somme accordée
<input type="checkbox"/> Fonds des droits de la personne		
Institut international des droits de l'homme	Appui des activités annuelles	2 675 \$
Faculté de droit, University de Calgary	Conférence sur la sensibilisation des juges aux questions d'égalité	25 000 \$
Canadian Community Law Journal Université d'Ottawa	Publication du volume 9	9 800 \$
Fondation canadienne des droits de la personne	Traduction en anglais de « Les droits linguistiques au Canada »	37 500 \$
University of Western Ontario	Les droits de la personne et l'autonomie gouvernementale des autochtones	36 050 \$
Association du Barreau canadien	Examen des vues du public à l'égard des droits de la personne et de l'administration de la justice dans diverses circonstances	33 375 \$
Diane Guillemette	Colloque sur la façon de préparer une poursuite relative à la <i>Charte</i>	15 000 \$
Maliganik Tukisiniakvik Services des contentieux	Contribution aux frais de déplacement pour assister à une séance spéciale sur le droit international humanitaire qui se tenait à La Haye	1 000 \$
Law Related Education Group, Université de la Colombie-Britannique	Conférence sur les droits de la personne dans la région de Baffin	22 250 \$
Fondation canadienne des droits de la personne	Projet de surveillance des affaires relatives à la <i>Charte</i>	12 408 \$
Commission internationale de juristes	Recours internationaux pour la protection des droits de la personne	24 910 \$
Fondation canadienne des droits de la personne (Université de l'I.-du-P.-É.)	Contribution au programme destiné aux francophones	5 000 \$
Université d'Ottawa, Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne	Huitième cours d'été annuel sur les droits de la personne (juillet 1987)	50 000 \$
Conférences internationales sur le droit constitutionnel	Traduction en français de "Canadian Charter of Rights and Freedoms Commentary"	41 000 \$
Projets approuvés	Droit de l'environnement	6 000 \$
	Total	321 968 \$

Annexe II

Ministères et organismes desservis par la Direction des services juridiques des ministères

Administration du pipe-line du Nord	Corporation commerciale canadienne
Administration du rétablissement agricole des Prairies	Défense nationale
Affaires des anciens combattants	Département des assurances
Affaires extérieures	Énergie, Mines et Ressources
Affaires indiennes et du Nord canadien	Environnement
Agence canadienne de développement international	Expansion industrielle régionale
Agriculture	Finances
Approvisionnements et Services	Gendarmerie royale du Canada
Archives publiques	Inspecteur général des banques
Bibliothèque nationale	Investissement Canada
Bureau des négociations commerciales	Ministre d'État à la Jeunesse
Canagrex	Ministre d'État à la Science et à la Technologie
Centre de la sécurité des télécommunications	Ministre d'État au Multiculturalisme
Commission canadienne des grains	Monnaie royale canadienne
Commission canadienne des pensions	Musées nationaux du Canada
Commission canadienne du lait	Office canadien des provendes
Commission de contrôle de l'énergie atomique	Office d'aide à l'adaptation des travailleurs
Commission de la Capitale nationale	Office de commercialisation du poisson d'eau douce
Commission de la Fonction publique	Office de stabilisation des prix agricoles
Commission de l'emploi et de l'immigration	Office des prix des produits de la pêche
Commission d'énergie du Nord canadien	Office des produits agricoles
Commission des allocations aux anciens combattants	Office national du film
Commission des champs de bataille nationaux	Pêches et Océans
Commission d'indemnisation des marins marchands	Régime d'assurance-bâtiments de pêche
Commission du textile et du vêtement	Revenu Canada (douanes et accise)
Commission nationale des libérations conditionnelles	Revenu Canada (impôt)
Communications	Santé et Bien-être social
Condition féminine	Secrétariat d'État
Condition physique et Sport amateur	Service canadien du renseignement de sécurité
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	Service correctionnel Canada
Conseil de recherches médicales	Solliciteur général
Conseil du Trésor	Statistique Canada
Conseil national de commercialisation des produits de ferme	Transports
Conseil national de recherches	Travail
Consommation et Corporations	Travaux publics
Construction de Défense (1951) Limitée	

Annexe I

Lois dont l'application relève en tout ou en partie du ministre de la Justice

- Code criminel*, S.R.C. 1970, c. C-34
- Déclaration canadienne des droits*, S.C. 1960, c. 44
- Loi anti-inflation*, S.C. 1974-75-76, c. 75
- Loi canadienne sur les droits de la personne*, S.C. 1976-77, c. 33
- Loi canadienne sur les prises*, S.R.C. 1970, c. P-24
- Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*, S.R.C., c. 5
- Loi de 1984 sur la Convention Canada-Royaume-Uni relative aux jugements en matière civile et commerciale*, S.C. 1984, c. 32
- Loi des aliments et drogues*, S.R.C. 1970, c. F-27
- Loi d'interprétation*, S.R.C. 1970, c. I-23
- Loi sur l'accès à l'information*, S.C. 1980-81-82-83, c. 111 (Annexe I)
- Loi sur la Commission de réforme du droit*, S.R.C. 1970, c. 23 (1^{er} supp.)
- Loi sur la Convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales et étrangères*, S.R.C. 1986, c. 21
- Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*, S.C. 1980-81-82-83, c. 158 (Partie I)
- Loi sur la Cour fédérale*, S.R.C. 1970, c. 10 (2^e supp.)
- Loi sur la Cour permanente de justice internationale*, S.C. 1921, c. 46
- Loi sur la Cour suprême*, S.R.C. 1970, c. S-19
- Loi sur l'annulation du mariage (Ontario)*, S.R.C. 1970, c. A-14
- Loi sur la preuve au Canada*, S.R.C. 1970, c. E-10
- Loi sur la protection des renseignements personnels*, S.C. 1980-81-82-83, c. 111 (Annexe II)
- Loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents*, S.R.C. 1970, c. T-9
- Loi sur la responsabilité de la Couronne*, S.R.C. 1970, c. C-38
- Loi sur la révision des lois*, S.C. 1974-75-76, c. 20
- Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions*, S.C. 1980-81-82-83, c. 100
- Loi sur le dimanche*, S.R.C. 1970, c. L-13
- Loi sur le divorce*, S.R.C. 1970, c. D-8
- Loi sur le maintien des services postaux*, S.R.C. 1970, c. P-15
- Loi sur le mariage*, S.R.C. 1970, c. M-5
- Loi sur le ministère de la Justice*, S.R.C. 1970, c. J-2
- Loi sur l'enrôlement à l'étranger*, S.R.C. 1970, c. F-29
- Loi sur l'extradition*, S.R.C. 1970, c. E-21
- Loi sur les biens en déshérence*, S.R.C. 1970, c. E-7
- Loi sur les connaissances*, S.R.C. 1970, c. B-6
- Loi sur les criminels fugitifs*, S.R.C. 1970, c. F-32
- Loi sur les juges*, S.R.C. 1970, c. J-I
- Loi sur les mesures de guerre*, S.R.C. 1970, c. W-2
- Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères*, S.C. 1984, c. 49
- Loi sur les secrets officiels*, S.R.C. 1970, c. O-3
- Loi sur les stupéfiants*, S.R.C. 1970, c. N-1
- Loi sur les textes réglementaires*, S.C. 1970-71-72, c. 38
- Loi sur l'identification des criminels*, S.R.C. 1970, c. I-1
- Loi sur l'immunité des États*, S.C. 1980-81-82-83, c. 95

d'une durée de deux semaines, qui a été mis sur pied au cours de l'exercice. Conformément à une recommandation formulée dans le Plan d'action positive, un service d'orientation professionnelle a été créé en 1986-1987 au sein du Ministère et il a fourni des services au personnel des neuf bureaux régionaux et de la région de la Capitale nationale.

Langues officielles

La principale activité du Programme des langues officielles est l'examen des exigences linguistiques de chaque poste au sein du Ministère. Cet examen a entraîné la modification des exigences linguistiques d'un bon nombre de postes et a donc accru le nombre de fonctionnaires recevant une formation linguistique. Cinquante-trois pour cent des postes au sein du Ministère ont été désignés bilingues, soit 886 sur 1671. Sur ce nombre, 92,1 % des titulaires des postes dotés sont bilingues et 28,5 % d'entre eux ont maintenant des connaissances de niveau C dans les deux langues officielles, comparativement à 17 % l'an dernier.

Des données sont recueillies sur les étudiants en droit de langue française dans l'ensemble du Canada afin d'accroître la représentation des francophones dans les bureaux régionaux à l'extérieur du Québec.

Services d'administration

Le nombre de postes de travail automatisés à la Section de la gestion du matériel est passé de 150 à 700 au cours de l'exercice.

La Division de la gestion des documents a terminé l'installation d'un système informatique et a poursuivi son travail d'automatisation du système d'indexage des documents. La Division a joint ses efforts à ceux de la Direction générale de l'informatique afin d'élaborer un progiciel pour l'exploitation des dossiers des services juridiques des ministères. Ce progiciel, conçu pour être utilisé avec des ordinateurs personnels, a été fourni à 10 services juridiques des ministères. L'utilisation d'employés temporaires a considérablement accéléré l'élimination des dossiers à l'Administration centrale et dans les contentieux des ministères ainsi que dans les bureaux régionaux.

Bibliothèque

En août, la Bibliothèque a chargé des conseillers juridiques de répertorier, de résumer et d'examiner soigneusement les opinions juridiques rédigées par les avocats du Ministère. Les contentieux et les bureaux régionaux devraient pouvoir accéder prochainement à ce recueil.

Dépenses du ministère de la Justice*

Année financière 1986-1987

	Frais de personnel \$	Frais de fonctionnement \$	Subventions et contribution \$	Total** \$
Cabinet du ministre	907 430	513 015	0	1 420 445
Sous-ministre	456 687	105 565	0	562 252
Direction de la politique et de la coordination intégrées	2 247 690	1 079 738	0	3 327 428
Sous-ministre associée	14 229 188	3 834 014	1 058 669	19 121 871
Sous-ministre associé — contentieux	23 559 515	7 099 326	0	30 658 841
Premier sous-ministre adjoint — services juridiques des ministères	15 822 826	401 981	0	16 224 807
Sous-ministre adjoint — politique, programmes et recherches	4 736 598	4 346 840	83 713 290	92 796 728
Sous-ministre adjoint — administration	7 123 025	5 359 831	0	12 482 856
Total	69 082 959	22 740 310	84 771 959	176 595 228
Commission canadienne sur la détermination de la peine				715 651
				177 310 879

* Chiffres tirés des comptes publics 1986-87

** Les sommes sont arrondies

Direction de l'administration

Mandat

La Direction de l'administration fournit des services de soutien administratif se rapportant aux finances, au personnel, à la bibliothèque, à la recherche documentaire en matière juridique, aux locaux, à la sécurité, aux télécommunications, aux systèmes informatiques et à toute autre question de logistique à laquelle un ministère doit faire face.

Organisation

La Section de l'administration du personnel s'occupe de la dotation, des relations de travail, de la rémunération et des avantages sociaux ainsi que de la planification des ressources humaines. Elle s'occupe également du Programme des stages d'étudiants en droit du Ministère et de la formulation des politiques en matière d'action positive.

Les Services financiers sont chargés de l'administration financière du Ministère. À cette fin, ils assistent les gestionnaires et veillent à ce que les politiques, les pratiques et les méthodes de contrôle et de gestion des ressources financières soient pleinement conformes aux lois et règlements fédéraux.

Les Services financiers fournissent des services généraux de comptabilité ainsi que des conseils et de l'aide en matière de gestion financière à tous les paliers de la gestion. Ils préparent également des plans annuels et spéciaux, des rapports et d'autres présentations à l'intention des organismes centraux.

La Section de la sécurité est chargée de veiller à la sécurité des employés, des locaux, du matériel et des données du ministère de la Justice.

Les Services d'administration fournissent des conseils en matière de politiques et des services ayant trait à la gestion du matériel, à la gestion des locaux, aux télécommunications ainsi qu'à la gestion des dossiers et au service de messagerie.

La gestion des documents est un service essentiel au fonctionnement du Ministère. Les conseillers juridiques consultent des dossiers dont certains remontent à 1868, année de la création du ministère de la Justice, pour préparer les dossiers et pour fournir des opinions juridiques.

Le Service de gestion des marchés de services juridiques, qui a été établi en 1984, s'occupe des contrats conclus avec les avocats ou notaires du secteur privé pour fournir des services juridiques au nom de la Couronne.

Le Bureau central des divorces administre un registre informatisé des requêtes en divorce de manière que les tribunaux de divers provinces et territoires ne soient pas saisis de la même affaire. Le Bureau fournit aussi à Statistique Canada toutes les données relatives au divorce que publie cet organisme.

La Direction est responsable d'un réseau complet de bibliothèques qui permet de répondre aux besoins spéciaux du Ministère. Les bibliothèques des bureaux régionaux et les collections spéciales disséminées dans le Ministère s'ajoutent aux ouvrages de la bibliothèque principale. En plus des méthodes de recherche juridique classiques, la bibliothèque offre divers systèmes documentaires informatisés.

Le Programme des langues officielles garantit une interprétation uniforme de la politique gouvernementale en cette matière. Il est aussi responsable de la traduction, de la détermination des besoins linguistiques, de la formation linguistique et des examens de français ou d'anglais langue seconde.

La Sous-direction de l'informatique planifie et dirige l'informatisation de divers programmes ainsi que l'installation du matériel et des réseaux de télécommunication. Elle est aussi chargée de gérer les ressources en informatique du Ministère, de fournir des services de soutien à tous les utilisateurs d'ordinateurs et de matériel de télécommunication et d'offrir des conseils sur l'utilisation appropriée des techniques d'information.

Activités

La Direction a poursuivi ses efforts afin de restreindre les dépenses et de réduire les frais généraux du Ministère. À cette fin, elle a examiné soigneusement toutes les demandes de personnel ou de fonds.

Administration du personnel

La Section de l'administration du personnel a reçu au cours de l'année plus de 700 demandes d'emploi pour des postes de conseillers juridiques, et le Ministère a engagé 91 juristes. Environ 50 % des candidats reçus sont des femmes et 27 %, des francophones. En 1986-1987, trente avocats stagiaires ont travaillé pour le Ministère.

L'année a été marquée par la réorganisation de la Section, en vue d'améliorer la qualité des services offerts aux gestionnaires. Le Ministère a mis en oeuvre la plupart des recommandations formulées par la Commission de la Fonction publique lors de l'étude sur la réforme administrative du processus de dotation menée en 1985-1986. Jusqu'à maintenant, 28 % des gestionnaires du Ministère ont pu participer à un programme de formation en gestion,

La Reine c. Edgar — Dans cette affaire, l'accusé a été déclaré coupable, par un juge et un jury, sous deux chefs d'accusation de meurtre au deuxième degré pour la mise à mort, semblable à une exécution, de son épouse, dont il était séparé, et de la soeur de celle-ci. L'accusé a été condamné à l'emprisonnement à perpétuité avec admissibilité à la libération conditionnelle après 15 ans. L'appel du défendeur était en instance à l'égard de la déclaration de culpabilité et de la peine imposée.

La Reine c. Mazur et Taylor — La défense a présenté à la Cour territoriale une requête pour que deux défendeurs ayant fait l'objet d'accusations distinctes soient jugés en vertu d'une seule dénonciation. La Cour d'appel a jugé que cela était impossible et la demande d'autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada a été rejetée.

La Reine c. Darlene McGinty — Des accusations de voies de fait graves ayant été portées, la défense a soutenu que la victime, c'est-à-dire le conjoint de l'accusé, pouvait témoigner mais n'était pas un témoin à charge contraignable. La Cour d'appel a confirmé la décision de la Cour territoriale en affirmant que selon la common law, l'aptitude d'un témoin à témoigner signifie qu'il est contraignable. La décision était fondée sur (TRADUCTION) « l'intérêt qu'il y a pour la société d'obtenir que des poursuites soient intentées contre les personnes qui perpètrent des crimes de violence contre leur conjoint. »

La Reine c. Nowlan et al. — Sept accusés ont été jugés sur plusieurs chefs d'accusation d'avoir perpétré des actes criminels enfreignant à la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*, loi fédérale, et à la *Wildlife Ordinance* du territoire du Yukon. Ces accusations résultaient d'une enquête internationale. Le juge a déclaré, pendant la deuxième journée du procès, que celui-ci était entaché d'un vice de procédure, l'un des jurés ayant été exempté de faire partie du jury avant que les directives n'aient été données au jury en présence de l'accusé. Ces acquittements n'ont fait l'objet d'aucun appel.

Bureau régional de Yellowknife

Les neuf avocats de ce bureau agissent comme conseillers juridiques des ministères, organismes et commissions fédéraux des territoires du Nord-Ouest, assurent la poursuite de toutes les infractions au *Code criminel*, aux lois fédérales et aux lois territoriales, et procèdent aux enquêtes intervenant sous le régime du *Coroners Act*. Sept avocats, dont l'un est président de la Law Society of the Northwest Terri-

tories, ainsi que l'avocat-conseil suivent les tribunaux partout où ils siègent dans les territoires, qui s'étendent sur quatre fuseaux horaires et ont une superficie de 3,2 millions de kilomètres carrés. Un avocat reste à Yellowknife et s'occupe des litiges civils et des opérations immobilières en plus de fournir des services de consultation.

En 1985-1986, la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest a déclaré l'inconstitutionnalité de l'article 561 du *Code criminel*, qui prévoit l'assermentation dans les territoires d'un jury composé de six personnes. (*La Reine c. Punch*) La Cour s'est fondée sur l'article 15 de la *Charte*. Enfin, pour des motifs n'ayant aucun rapport, la Cour a prononcé la suspension des procédures. En juin 1986, un autre juge de la Cour suprême a jugé, dans *La Reine c. Fatt*, que l'article 561 n'était incompatible avec la *Charte* que dans la mesure où l'assermentation de six jurés est obligatoire. La Cour a décidé que dans les territoires du Nord-Ouest, il est loisible à l'accusé de choisir entre un jury composé de six et un jury composé de 12 personnes.

La Reine c. Horne — La Cour suprême des territoires du Nord-Ouest a condamné un délinquant sexuel à une peine d'emprisonnement de six ans sur dix chefs d'accusations fondés sur des agressions sexuelles perpétrées sur un jeune Inuit dans une petite collectivité éloignée. Aucun appel n'a été interjeté.

La Cour d'appel des Territoires du Nord-Ouest siège maintenant quatre fois par année, ce qui permettra à la Cour de se rendre dans plusieurs collectivités.

ment n'ait pas été rendu, la décision aidera à définir, sur le plan juridique, les rapports entre la Couronne et la population indienne dans le contexte des opérations visant les terres des réserves. Dans une autre affaire marquante, *Gulf Trollers Association c. ministère des Pêches*, il a été jugé que les ministres sont habilités à tenir compte des répercussions, sur les plans social et économique, des initiatives en matière de gestion lorsqu'ils répartissent les ressources de la pêche entre diverses catégories de pêcheurs sportifs et commerciaux.

Les avocats du contentieux fiscal ont plaidé l'affaire de *Prior c. le ministre du Revenu national*, où l'un des membres du Conscience Canada Movement soutenait que sa cotisation fiscale allait à l'encontre de ses croyances religieuses puisqu'une fraction des impôts perçus est utilisée à des fins militaires. Bien que la contribuable n'ait pas eu gain de cause, cette affaire témoigne d'une tendance croissante à invoquer des arguments fondés sur la *Charte des droits et libertés* pour contester la loi et les pratiques en matière de cotisation.

Ce sont les poursuivants de Vancouver qui se sont occupés de l'affaire *Regina c. Awla*, poursuite faisant suite à l'une des plus importantes saisies d'héroïne de l'histoire de la Colombie-Britannique. La valeur de revente de l'héroïne saisie se chiffrait au total à près de 35 millions de dollars. L'enquête comportait l'achat clandestin de 1,8 million de dollars d'héroïne. Le principal coupable a été condamné à 17 ans d'emprisonnement et l'un de ses complices, à 11 ans d'emprisonnement.

Les poursuites dans l'affaire *La Reine c. Pac Stainless* ont donné lieu à une amende de 246 000 \$, la plus forte amende jamais imposée dans l'ouest du Canada. Cette affaire a été intentée, sous le régime des dispositions antidumping de la *Loi sur les douanes*, contre une société commerciale canadienne qui transportait aux États-Unis des produits de l'acier et les ramenait ensuite au Canada. À la suite de cette affaire, on a modifié la *Loi sur les douanes* de manière à décourager le dumping sur le marché canadien.

Les décisions rendues par la Cour suprême du Canada dans *Hamill c. la Reine* et *Sieben c. la Reine* ont aidé à définir les situations où l'on peut invoquer la *Charte des droits et libertés* pour exclure des éléments de preuve au cours des poursuites. La Cour a jugé que les éléments de preuve compilés de bonne foi sont admissibles nonobstant la modification, avant leur présentation au tribunal, de la loi relative à la compilation des éléments de preuve.

Bureau régional de Whitehorse

Le bureau régional de Whitehorse, tout comme celui de Yellowknife, exerce des responsabilités exceptionnelles au sein du Ministère. En effet, l'article 2 du *Code criminel* dispose que les fonctions de procureur général du territoire du Yukon sont exercées par le procureur général du Canada. Le bureau s'occupe de toutes les poursuites intentées en vertu du *Code criminel*, d'autres lois fédérales et de bon nombre des ordonnances territoriales. Enfin, le bureau de Whitehorse est responsable des poursuites intentées sous le régime de la *Loi sur les jeunes contrevenants* (infractions au *Code criminel* et aux autres lois fédérales) et du *Children's Act* (infractions territoriales).

Depuis que la responsabilité des litiges civils a été, en 1984, transférée du bureau régional de Vancouver à l'ancien bureau du procureur de la Couronne de Whitehorse, ce dernier joue le rôle de bureau régional. Le bureau régional de Whitehorse bénéficie maintenant des services d'un avocat qui s'occupe à plein temps des litiges civils et de la prestation de services juridiques aux ministères et organismes fédéraux au Yukon.

En 1986-1987, le contentieux des affaires civiles du bureau de Whitehorse a surtout fourni des avis juridiques au commissaire du Yukon et au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en matière de revendications minières, sous le régime de la *Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon* et de la *Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon*. Le bureau a également agi comme conseiller de Santé et Bien-être social Canada relativement aux demandes présentées en vertu de la *Mental Health Act* et a continué à assurer les services du contentieux pour les ministères, commissions et organismes fédéraux dans le territoire du Yukon.

Le bureau comprend six avocats et cinq membres du personnel de soutien. Quatre des avocats, ainsi que le directeur, s'occupent des instances devant la Cour de circuit et se rendent, six fois par année environ, dans 12 des collectivités du Yukon.

L'un des avocats du bureau est membre du conseil d'administration du programme de vulgarisation et d'information juridiques du Yukon. Le directeur régional participe aux travaux du comité spécial sur les agressions sexuelles contre les enfants, du comité des utilisateurs du nouveau Palais de Justice, du comité de gestion de la Justice et du comité de liaison avec les tribunaux. Le personnel du bureau régional de Whitehorse participe également aux programmes de formation des juges de paix et aux programmes de déjudiciarisation axés sur la collectivité et destinés aux jeunes contrevenants.

Le nombre de poursuites dans des cas importants de fraude fiscale a augmenté au cours de 1986-1987. L'une des causes importantes présentées par Revenu Canada était l'affaire *La Reine c. Yesmaniski et Yes Holdings*. L'intéressé était accusé de fraude fiscale et avait également reçu une nouvelle cotisation pour le même montant. Il n'a pas réussi à établir qu'il était ainsi puni deux fois pour la même infraction en contravention de la Charte. L'accusé a interjeté appel devant la Cour d'appel de l'Alberta, qui n'a pas encore rendu sa décision.

La Section du contentieux des affaires fiscales s'est occupée de l'affaire *Skyline Cabs Ltd. c. Sa Majesté la Reine* qui portait sur un paragraphe du *Règlement sur l'assurance-chômage*. La demande de la Couronne en vertu de l'article 28 de la *Loi sur la Cour fédérale* a été accueillie et une demande d'autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada a été rejetée. Dans l'affaire *Canterra Energy Ltd. c. La Reine*, la déduction par le contribuable de 1,2 million de dollars au titre de l'exploitation frontalière a été autorisée par la Cour fédérale d'appel.

La Section s'est occupée de plusieurs contestations de dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* en vertu de la *Charte des droits*. D'autres affaires portaient sur l'assujettissement à l'impôt sur le revenu dans le contexte de plusieurs dispositions de la *Loi sur les Indiens*. À la fin de l'année, les décisions n'avaient pas encore été rendues dans deux appels interjetés en vertu de la *Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers*, dont l'un comportait une contestation de la loi en vertu de la *Charte des droits*. Les autres affaires fiscales dans le secteur du pétrole et du gaz comprenaient une série de dossiers représentant plusieurs millions de dollars en frais de développement au Canada, lesquels dossiers faisaient l'objet de litiges entre Revenu Canada et les contribuables.

Bureau régional de Vancouver

Le bureau régional de Vancouver fournit, aux ministères et organismes fédéraux en Colombie-Britannique, tous les avis et services juridiques dont ils ont besoin.

Vingt-deux des cinquante-huit avocats que compte ce bureau étaient chargés de poursuivre les auteurs d'infractions à des lois fédérales. La plupart de ces poursuites avaient trait au commerce illicite de la drogue. Il y a eu au cours de l'année près de 3100 affaires de possession, de trafic et de possession aux fins de trafic ou d'importation. Des avocats du bureau ont en outre parcouru le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest afin d'aider les

bureaux de Whitehorse et de Yellowknife à intenter des poursuites en vertu des lois fédérales et territoriales ainsi que du *Code criminel*.

Dix avocats spécialisés en droit fiscal se sont occupés de plus de 540 affaires de cotisations d'impôt sur le revenu, de taxe d'accise et d'assurance-chômage en Colombie-Britannique et au Yukon.

Pour leur part, les treize avocats de la Section du contentieux des affaires civiles ont eu à s'occuper de plus de 1000 affaires relatives à toute une gamme de différends en matière civile, ayant trait aux activités de l'État fédéral. Un bon nombre de dossiers comportaient des litiges résultant de modifications aux lois fédérales dans des secteurs tels que l'application des lois, les libertés civiles et l'examen judiciaire de mesures administratives. Une compétence élargie en matière d'immigration, de services correctionnels, d'impôt et d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ont donné lieu à bon nombre de ces instances. On a constaté un accroissement important du nombre des litiges relatifs au droit constitutionnel et aux droits des autochtones. Dans les affaires mettant en cause les terres des Indiens, les demandes visaient à revendiquer la juridiction et le droit de propriété sur des milliers de milles carrés de terre et à obtenir des indemnisations se chiffrant à des centaines de millions de dollars.

Quant aux treize avocats travaillant dans les domaines du droit commercial et immobilier, ils se sont occupés des opérations immobilières et commerciales du gouvernement en Colombie-Britannique, y compris de l'achat et de la vente de biens immeubles de l'État estimés à plus de 5 millions de dollars. En outre, les avocats de ce groupe ont participé à la rédaction et à la négociation des appels d'offres, des contrats et des baux emphytéotiques pour l'aéroport international de Vancouver. Les autres projets importants que ce groupe a mis sur pied comprenaient la négociation, entre le Canada et l'Alaska, d'un bail permettant l'utilisation par l'Alaska du terminus du traversier de Prince-Rupert. En outre, ce groupe s'est occupé de l'acquisition de la plupart des terrains nécessaires à la création, sur l'île de Vancouver, du Parc national de Pacific Rim.

Les avocats du contentieux en matière civile ont plaidé l'affaire de *Apsassin c. la Reine*, où des Indiens de la région de Peace River demandaient une indemnisation de 300 millions de dollars pour des droits miniers se rattachant à l'aliénation de leur réserve au cours des années 1940. Bien que le juge-

La Section du droit commercial et immobilier s'est occupée de plusieurs affaires non contentieuses, comme le programme d'abandon de lignes de chemins de fer de CN/CP qui tirait à sa fin en Saskatchewan; les négociations en vue de la création de la zone faunique Last Mountain National Wildlife Area et la conclusion des négociations portant sur l'octroi d'une servitude d'une rive à l'autre au fond du lac Reserve en vue de l'installation d'une ligne de transmission hydro-électrique.

Bureau régional d'Edmonton

Les trente avocats du bureau régional d'Edmonton représentent le gouvernement fédéral en Alberta pour ce qui est des litiges civils et fournissent à la plupart des ministères et des organismes fédéraux situés dans la province des services de contentieux et des conseils juridiques en matière de droit commercial et immobilier. En outre, le bureau s'occupe de diverses affaires fiscales et fournit des conseils dans ce domaine en Alberta, de même qu'en Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest. Les avocats de la Section des poursuites s'occupent de la plupart des poursuites pénales dans la région d'Edmonton, de même que des plaidoyers devant la Cour d'appel en matière de droit pénal. Le bureau est en outre responsable du travail des avocats du secteur privé qui s'occupent des poursuites pénales et des litiges civils dans toute la province.

Comme dans la plupart des autres bureaux régionaux, les fonctions des avocats sont réparties en quatre catégories distinctes : neuf s'occupent de poursuites pénales, le même nombre se charge d'affaires fiscales, cinq de litiges civils, quatre de droit commercial et immobilier et de consultations juridiques, et un avocat général (Contentieux) se charge surtout des litiges les plus complexes de même que des interventions constitutionnelles. Le bureau compte cinq avocats bilingues et cinq employés de soutien bilingues.

La Section du droit commercial et immobilier et des consultations juridiques fournit des conseils sur diverses ententes de location controversées, sur les transferts de propriété, sur les questions autochtones et sur les faillites. Ces affaires ont compté notamment la préparation des ententes relatives aux Olympiques d'hiver de 1988 à Calgary. La Section a également représenté le ministère de la Défense nationale qui tentait d'acheter un ranch de 8000 acres près de Calgary au coût proposé de 7 millions de dollars. L'entente n'a pas été conclue en raison, en partie, des controverses entourant l'utilisation que le ministère de la Défense nationale voulait faire du terrain.

La Section du contentieux des affaires civiles s'est occupée de plusieurs dossiers majeurs dans le domaine des contrats, de la responsabilité délictuelle et du droit administratif. L'affaire la plus importante, *Winterhaven Stables Limited c. Le procureur général du Canada*, a amené cette section à travailler de concert avec l'administration centrale. La partie demanderesse voulait en l'occurrence que la cour déclare la *Loi de l'impôt sur le revenu* unconstitutional du fait, entre autres, qu'elle crée un impôt direct pour recueillir des fonds dans les provinces. La demanderesse contestait en outre la validité de plusieurs autres lois fédérales. La Cour du banc de la Reine de l'Alberta a confirmé la constitutionnalité des lois contestées. Winterhaven Stables Limited a interjeté appel devant la Cour d'appel de l'Alberta, qui a pris l'affaire en délibéré.

Dans *Bitumar Inc. c. le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le procureur général du Canada*, Bitumar Inc. tentait d'obtenir la remise de redevances pétrolières de plus de 3 millions de dollars. La Cour d'appel fédérale a statué sur plusieurs questions juridiques dans cette affaire et l'a renvoyée à la Division de première instance pour que celle-ci précise le montant de la réclamation.

Comme dans les années passées, une grande partie du travail effectué par la Section des poursuites pénales en 1986-1987 portait sur des cas de trafic et d'importation de stupéfiants. Deux des poursuites les plus importantes dans ce domaine étaient les affaires *Saikaly et al* et *Echeverria et al*. Était en cause, dans la première affaire, un organisme international qui avait passé en contrebande au Canada quelque 2 millions de dollars de résine de cannabis. La seconde portait sur l'importation d'environ 4 millions de dollars de cocaïne au Canada. Dans les deux cas, les défenderesses ont été renvoyées à leurs procès qui doivent avoir lieu à l'automne 1987.

La Section a également agi au nom du gouvernement des États-Unis dans diverses affaires importantes d'extradition. La principale d'entre elles était l'affaire *État du Wisconsin c. Blythe*. Le présumé fugitif, un ancien membre du barreau de l'Alberta, était accusé par les autorités américaines d'avoir participé à un complot de plusieurs millions de dollars visant à frauder une banque du Wisconsin. Blythe a été condamné à l'extradition et une demande de révision qu'il avait déposée a été rejetée. Cette affaire a été portée en appel devant la Cour d'appel de l'Alberta.

droit personnel qui découlait de la loi, que seul l'ancien combattant pouvait exercer ce droit et que le droit en question ne pouvait être dévolu, transféré ou cédé dans le cadre des procédures de faillite.

Les affaires *Layden et autres c. La Reine* et *Howarth c. La Reine*, qui ont été entendues par la division de première instance de la Cour fédérale, portaient sur un manquement à un devoir imposé par la loi et la négligence reprochés à des employés de la Commission canadienne des grains. Les réclamations découlaient de la situation financière d'un élévateur de grains à l'égard duquel un permis avait été délivré en application de la *Loi sur les grains du Canada*.

Howard c. Le pénitencier de Stony Mountain portait sur la question de savoir si la *Charte* garantit le droit à l'assistance d'un avocat à un détenu qui doit être entendu dans le cadre de procédures disciplinaires. La Cour d'appel fédérale a statué que la *Charte* garantissait le droit à l'assistance d'un avocat à tout détenu devant être entendu dans le cadre de procédures disciplinaires dans tous les cas où celui-ci risquait de perdre la réduction de peine à laquelle il aurait par ailleurs droit. Cette décision a été portée en appel à la Cour suprême du Canada.

Bureau régional de Saskatoon

Le bureau régional de Saskatoon fournit aux ministères fédéraux et à de nombreux organismes tous les services juridiques dont ils ont besoin en ce qui concerne leurs activités en Saskatchewan. Il a en outre la charge des litiges civils et criminels qui intéressent cette province. En 1986-1987, ce bureau comptait neuf avocats, dont deux chargés des litiges civils, deux du droit commercial et immobilier et quatre des poursuites criminelles, ainsi qu'un avocat général. Le bureau se composait également de deux avocats stagiaires et de huit employés de soutien. Des membres du groupe de droit commercial et immobilier s'occupent d'un bureau auxiliaire à Regina deux jours par semaine. Les représentants du procureur général du Canada en Saskatchewan relèvent du bureau de Saskatoon.

Parmi les principaux litiges qui ont marqué l'année du bureau régional de Saskatoon, il faut signaler les suivants :

La Reine c. Nelson — La Cour provinciale a rendu en l'occurrence une ordonnance de non-lieu dans une affaire de fraude fiscale, estimant qu'une perquisition, effectuée avant l'entrée en vigueur de la *Charte*, était abusive aux termes de l'article 8 de celle-ci. La Cour estimait également que l'admission de la preuve documentaire obtenue à la suite de la perquisition abusive déconsidérerait l'administration de la justice. La Cour du banc de la Reine a rejeté

l'appel interjeté par le procureur général. La Cour d'appel a rejeté la décision du tribunal de première instance en faisant valoir que la *Charte* ne s'applique qu'aux événements survenus après son entrée en vigueur. L'accusé a demandé l'autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

La Reine c. Castro — L'intéressé était accusé de possession d'un stupéfiant pour en faire le trafic. La Cour du banc de la Reine a jugé irrecevable la preuve obtenue à la suite d'un mandat de perquisition et a acquitté l'accusé. La Cour a conclu que le juge de paix qui a délivré le mandat de perquisition n'avait pas suffisamment de renseignements pour décider s'il devait ou non le délivrer. Le procureur général du Canada a interjeté appel devant la Cour d'appel en faisant valoir que, le mandat étant valide jusqu'à ce que la Cour du banc de la Reine l'annule, la preuve ainsi obtenue l'a été de bonne foi et devrait être admise conformément au paragraphe 24(2) de la *Charte*. La Cour a pris l'affaire en délibéré.

La Reine c. Baylis — L'accusé a été jugé coupable à son procès de possession d'un stupéfiant pour en faire le trafic. En appel, il a allégué que la preuve obtenue en vertu d'un mandat de perquisition n'aurait pas dû être admise étant donné qu'il y avait une possibilité que la police exerce une influence indue sur le juge de paix qui a délivré le mandat, et que l'impartialité de ce dernier risquait d'avoir été compromise. La Cour d'appel a pris l'affaire en délibéré.

La Reine c. le district de Nipawin, et Satellite T.V. Inc. et Sylvester Zanyk. — La société sans but lucratif de l'intéressé et son président étaient accusés, conformément au paragraphe 29(3) de la *Loi sur la radiodiffusion*, d'exploiter une « entreprise de radiodiffusion » sans avoir une licence et, en vertu du paragraphe 11(1) de la *Loi sur la radio*, d'exploiter un appareil de radiocommunications sans avoir les certificats nécessaires. La Cour provinciale a acquitté les accusés en faisant valoir que puisqu'ils n'exploitaient pas un commerce à des fins lucratives, leur service n'était pas une « entreprise de radiodiffusion ». Le procureur général a interjeté appel auprès de la Cour du banc de la Reine.

Bassett c. Sa Majesté la Reine — Un médecin a présenté une requête pour que soit annulée une décision du directeur du Bureau des drogues dangereuses restreignant sa capacité de prescrire des stupéfiants. À son avis, le règlement pris en conformité de la *Loi des aliments et drogues* est invalide. La Couronne a contesté avec succès la requête à la Cour d'appel de la Saskatchewan.

Dans *La Reine c. Sunoco Ltd.* la Couronne a soutenu que Sunoco refusait de fournir de l'essence aux détaillants qui ne convenaient pas de vendre le produit au prix que Sunoco jugeait compétitif. Sunoco a été déclarée coupable d'établissement vertical des prix et condamnée à une amende de 200 000 \$.

La Section du contentieux des affaires fiscales conseille le ministre du Revenu national en matière fiscale. La section représente en outre le gouvernement fédéral dans les affaires de pension et d'assurance-chômage portées devant la Commission d'appel des pensions et la Cour canadienne de l'impôt.

Au cours de l'année, les avocats de la Section ont plaidé la cause *Ensite Limited c. La Reine* dans laquelle la Cour suprême du Canada a statué que l'argent américain déposé dans des banques constituait un bien que l'entreprise avait utilisé et risqué. La Cour a conclu que ces dépôts étaient des biens que l'entreprise avait utilisés ou détenus et que l'intérêt qu'ils avaient produit était exclu de la définition des revenus de placements à l'étranger. Dans *Canadian Marconi c. La Reine*, la Cour a conclu que l'intérêt produit par des placements à court terme constituait un revenu tiré d'une entreprise exploitée activement plutôt qu'un revenu tiré d'un bien. Cette affaire portait sur la présomption réfutable selon laquelle le revenu tiré d'une activité menée afin d'atteindre un objectif énoncé dans les statuts d'une société constitue un revenu tiré d'une entreprise.

La Section a travaillé à l'évaluation de crédits d'impôt en matière de recherche scientifique. Une affaire intéressante, soit *Optical Recording Corporation c. La Reine et autres*, qui a été portée devant la Cour d'appel fédérale, touche à la validité de l'évaluation prévue à la Partie VIII de la Loi et à la question de savoir si la Cour peut trancher cette question au moyen d'un bref de prérogative.

Bureau régional de Winnipeg

Le bureau régional de Winnipeg représente le procureur général du Canada au Manitoba et fait appel, au besoin, à des avocats du secteur privé. En 1986-1987, le bureau de Winnipeg comptait 11 avocats, dont quatre aux poursuites criminelles, cinq aux litiges civils, un en droit commercial et immobilier et un avocat général responsable de la gestion et du contentieux.

Voici quelques-unes des affaires importantes dont le bureau s'est occupé cette année :

Dans *La Reine c. Canadian Tire Corporation Limited*, la société était accusée d'avoir fait de la publicité trompeuse dans un journal de Winnipeg ainsi que dans son catalogue. La Cour provinciale a déclaré la société coupable et lui a imposé une amende de 100 000 \$. La société a interjeté appel de sa condamnation et de sa peine à la Cour d'appel du Manitoba qui devait entendre l'affaire en mai 1987.

Dans *La Reine c. Canadian Newspapers Co. Ltd.*, on a soutenu que l'article 443.2 du *Code criminel* allait à l'encontre de l'alinéa 2 b) de la Charte. La cour a statué que l'intérêt protégé par cet article était tel que la limite apportée à la liberté de la presse était justifiée. El'e a cependant déclaré que l'article en question n'était pas valide parce que sa portée était trop vaste. Cette affaire avait été portée en appel, mais l'appel a été abandonné lorsqu'il a été décidé de récrire l'article.

Dans l'affaire *Knockaert c. Le Commissaire au service correctionnel et autres*, on a invoqué l'article 11 de la Charte en ce qui concerne le mot « infraction » et le droit de ne pas être puni deux fois qui est garanti à l'alinéa 11 h) de la Charte. La Couronne a eu gain de cause devant la division de première instance de la Cour fédérale de même que devant la Cour d'appel fédérale. La demande d'autorisation d'en appeler à la Cour suprême du Canada a été rejetée.

Dans *Cartlidge c. Smith et autres*, la Cour d'appel du Manitoba a été appelée à se prononcer sur l'établissement de priorités en ce qui a trait aux produits des ventes en justice. La Cour a conclu que le système de transmission du Manitoba de même que la validité des titres délivrés dans la province présentaient des lacunes. Par suite de cette décision, des représentants de l'association du barreau, des principaux établissements bancaires et du ministère du Procureur général de la province se sont réunis pour discuter de la question. Finalement, les directives spéciales données par l'association du barreau et le procureur général du Manitoba ont mené à des modifications législatives qui ont rétabli l'intégrité du système des titres fonciers de la province.

Dans *Collins c. Le Directeur des terres destinées aux anciens combattants*, le syndic de la faillite d'un ancien combattant soutenait que le droit conféré à l'ancien combattant en vertu d'un contrat de vente passé avec le Directeur faisait partie de l'actif de l'ancien combattant ou permettait à ce dernier de payer le solde dû pour obliger le Directeur à lui transmettre le bien. La Cour d'appel du Manitoba a statué que le droit de l'ancien combattant était un

contrats et de baux commerciaux, d'affaires contentieuses intéressant les revendications territoriales des Indiens et d'avis juridiques en matière de successions des Indiens. Elle s'est en outre occupée d'affaires contentieuses et d'avis juridiques concernant les crédits d'impôt en matière de recherche scientifique prévus par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Afin de donner suite à la politique de restrictions budgétaires du gouvernement, la Section du contentieux des affaires civiles a réorganisé ses ressources en continuant de former des conseillers adjoints. Un travail d'équipe a permis à la section de s'occuper d'un vaste éventail d'affaires complexes. L'affaire *Sevidal c. AECB* par exemple, portait sur la responsabilité de la Couronne relative à une déclaration inexacte faite par négligence concernant l'endroit où se trouvaient des terrains radioactifs dans une grande banlieue de Toronto. Dans *Dempsey c. Sa Majesté La Reine*, on a contesté les dispositions sur la libération sous surveillance obligatoire de la *Loi sur la libération conditionnelle des détenus*, en soutenant qu'elles allaient à l'encontre de l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Dans d'autres affaires, la municipalité régionale de Peel demandait le remboursement des sommes qu'elle avait versées à des foyers d'accueil. Les questions en litige touchaient à la responsabilité du gouvernement fédéral et à la constitutionnalité des lois fédérales.

L'affaire *Apotex c. Le ministre de la Santé et du Bien-être social* soulevait d'importantes questions de droit administratif et de propriété intellectuelle et remettait en question la façon dont le ministre de la Santé et du Bien-être social délivrait les avis de conformité.

La Section a en outre prêté son concours aux avocats du gouvernement dans le cadre de l'enquête dont Sinclair Stevens a fait l'objet.

La Section des poursuites criminelles se charge des poursuites pour le compte du procureur général dans le sud de l'Ontario. Elle s'est notamment occupée des appels, des demandes d'interception de communications privées, des demandes de mandat de perquisition, des demandes d'extradition ainsi que des consultations données aux organismes chargés des enquêtes. Les affaires concernant la *Charte canadienne des droits et libertés* ont représenté une part sans cesse croissante du travail de la section.

La *Loi de l'impôt sur le revenu* a été contestée dans de nombreuses affaires. Dans *La Reine c. McKinlay Transport*, le défendeur a soutenu que le paragraphe 232(3) (maintenant l'article 231.2), qui permet au ministre d'exiger des renseignements,

allait à l'encontre de l'article 8 de la *Charte*. Le défendeur a eu gain de cause en première instance, mais l'appel interjeté par la Couronne a été accueilli. La Cour a statué que les dispositions du paragraphe 231(3) n'équivalent pas à une « saisie ». L'alinéa 231(1)d de cette loi (qui a maintenant été abrogé) a également été contesté devant la Cour d'appel dans *La Reine c. Dzagic* et *La Reine c. James*. Bien que la Cour d'appel ait examiné ces deux affaires rétrospectivement, la Cour suprême a accueilli la demande d'autorisation d'en appeler dans l'affaire *James*.

Parmi les autres contestations fondées sur la *Charte* dont s'est occupée la section, il convient de mentionner l'affaire *La Reine c. Hunter* dans laquelle la Cour d'appel a énoncé des règles de procédure concernant la suppression de renseignements présentés à l'appui des mandats de perquisition. Ces règles permettraient la divulgation tout en protégeant les informateurs. Dans *La Reine c. J.M.G.*, la Cour d'appel a statué qu'il n'était pas abusif au sens de l'article 8 de la *Charte* pour un directeur d'école de fouiller un étudiant soupçonné de possession de drogue.

La Section a assuré le suivi de deux des affaires d'évasion fiscale les plus importantes et les plus complexes. Dans l'affaire *Joseph Burnett et autres* dont les tribunaux ont été saisis en octobre 1984, la Couronne a fini de présenter ses arguments au début de décembre. La défense devrait avoir fini de présenter sa preuve à l'automne 1987. Dans *La Reine c. Mauro*, la défense a tenté, sans succès, de faire annuler les ordonnances instituant des commissions rogatoires qui ont entendu des témoins aux États-Unis, en Italie, en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Belgique. L'enquête préliminaire devait reprendre en juin.

Au cours de l'année financière visée par le rapport, le bureau de Toronto s'est occupé d'affaires importantes en matière de stupéfiants. Dans *La Reine c. Marsh et autres* (l'affaire des Outlaws), 11 des 12 accusés ont été déclarés coupables devant la Cour suprême. Les peines d'emprisonnement imposées allaient de trois ans et demi à 13 ans. Vingt et un autres accusés doivent subir leur procès devant la Cour de district en 1987-1988. Dans *La Reine c. Bushet et autres*, la cour a ordonné à 14 des 16 accusés de subir leur procès pour importation de 700 livres d'huile de résine de cannabis de la Jamaïque au Canada en passant par la Floride.

objets qui ont été présentés en preuve au procès. L'appelant a soutenu que le juge de première instance aurait dû déclarer cette preuve irrecevable.

La cour a statué qu'il s'agissait d'une simple irrégularité sur le plan de la procédure qui ne saurait justifier l'exclusion de la preuve.

Dans l'affaire *La Reine c. Vincent Zito*, la police a intercepté des communications privées de l'accusé à l'aide de dispositifs électromagnétiques installés dans un bureau d'affaires conformément à une « clause résiduaire » contenue dans une autorisation judiciaire visant l'interception de communications privées. La Cour des sessions de la paix a statué que la partie IV du Code criminel ne va pas à l'encontre de la *Charte des droits et libertés*.

Dans *La Reine c. Carrie Mancuso et Patrick Lee*, les prévenus avaient été accusés et reconnus coupables d'avoir comploté en vue de fabriquer de la méthamphétamine et de faire le trafic de cocaïne ainsi que d'avoir fait le trafic de cocaïne. La Couronne a demandé à la cour de se prononcer sur la question de l'admissibilité en preuve de quatre conversations, dont deux qui avaient été enregistrées au moyen d'un magnétophone dissimulé sur une personne et deux qui étaient des conversations téléphoniques enregistrées. La cour a statué que les conversations enregistrées au moyen du magnétophone ne constituaient pas des interceptions au sens du *Code criminel*. La cour a en outre donné raison à la Couronne qui soutenait que les conversations téléphoniques enregistrées n'allait pas à l'encontre de la Charte et qu'elles étaient admissibles en preuve. Les prévenus ont interjeté appel de leur déclaration de culpabilité.

Dans *Michael Adrian Van Russell et P.M. Cummings et autres*, le Drug Enforcement Agency des É.-U. avait communiqué des renseignements confidentiels sur un suspect à un agent de la GRC. L'agent a par la suite été arrêté aux États-Unis où il a été accusé d'avoir enfreint trois dispositions du code américain touchant à la communication non autorisée de renseignements confidentiels. L'agent a été acquitté aux États-Unis. D'autres accusations ont été portées contre lui au Canada en vertu de dispositions semblables du *Code criminel*, et il a été acquitté conformément à la doctrine de la *res judicata* (chose jugée). Il a ensuite été accusé de conduite répréhensible conformément aux dispositions de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*. Il a invoqué la doctrine de la *res judicata* et une disposition de la *Charte* garantissant le droit de ne pas être jugé deux fois pour la même infraction pour obtenir un bref de prohibition et faire cesser l'enquête. La Cour fédérale du Canada a refusé de délivrer le bref de prohibition, et le requérant a interjeté appel de cette décision.

Dans l'affaire *Claude Dubois c. Pierre Goulem et autres*, la Cour supérieure a statué que, compte tenu de l'urgence de la situation, on avait procédé de la bonne façon en transférant le prévenu à une cellule spéciale sans préavis. Elle a cependant déclaré que l'on portait atteinte aux droits qui lui sont garantis par la *Charte* en le gardant dans une cellule spéciale de façon permanente sans lui communiquer les renseignements confidentiels en question. Cette décision a été portée en appel.

Dans *Désormeaux c. Le directeur de l'Institut Laval et autres*, un détenu qui était incarcéré depuis 1970 parce qu'on le considérait comme un repris de justice a demandé que l'on mette un terme à son incarcération parce que les dispositions sur les « délinquants dangereux » du *Code criminel* portaient atteinte à son droit à la protection contre tous traitements ou peines cruels et inusités. La Cour supérieure du Québec a statué que le requérant n'avait pas réussi à établir qu'il ne représentait plus un danger pour la société et que par conséquent, sa détention ne pouvait être qualifiée de cruelle et inusitée. Le requérant a interjeté appel de cette décision.

Bureau régional de Toronto

Le bureau régional de Toronto, qui a été mis sur pied en 1967 avec six employés, comptait 65 conseillers juridiques en 1986-1987, soit près de dix pour cent de l'effectif du Ministère. Outre ses employés réguliers, plus de 300 avocats dont les services ont été retenus pour représenter le procureur général relèvent de son autorité. Le bureau s'occupe de quatre secteurs du droit et défend les intérêts juridiques du gouvernement dans le sud-ouest de l'Ontario. Dans le cadre de son projet d'automatisation, le bureau a chargé une personne de coordonner l'élaboration des systèmes d'information utilisés à des fins de gestion interne et de contentieux. Une personne a été nommée pour s'occuper à plein temps de la formation du personnel dans le domaine de l'informatique.

La Section de consultation en matière de droit commercial et immobilier s'est occupée d'un grand nombre d'affaires de portée nationale et internationale en matière de faillite et d'insolvabilité. Cette section s'est également chargée de plusieurs conflits qui auraient pu entraîner l'interruption des activités aéroportuaires à Toronto et à Ottawa. Au nombre des services juridiques fournis aux ministères et organismes fédéraux, il y a le fait que la section s'est chargée de la négociation et de la rédaction de

L'arrêt *Comité pour la République du Canada c. Sa Majesté la Reine*, portait sur l'expulsion de membres du Comité pour la République du Canada de l'aéroport de Dorval. La Cour fédérale a statué que la Couronne n'avait pas respecté la liberté d'expression garantie par la *Charte* et que les demandeurs avaient le droit de faire de la propagande politique à l'aéroport de Dorval. Une requête pour autorisation d'en appeler à la Cour suprême devait être présentée.

Dans l'affaire *Dion c. Le procureur général du Canada*, le demandeur, qui représentait des détenus de l'établissement de Cowansville, a demandé à la Cour supérieure de déclarer que certains articles du Règlement sur le service des pénitenciers étaient incompatibles avec les droits garantis par la *Charte*. Un article de ce règlement interdit la consommation de substances hallucinogènes par les détenus et un autre les oblige à fournir un échantillon d'urine aux membres du Service. Le 14 août 1986, la Cour supérieure a accueilli l'action du demandeur et a déclaré que les articles en question portaient atteinte aux droits garantis par la *Charte*. Ce jugement a été porté en appel devant la Cour d'appel du Québec.

L'affaire *Brière et autres c. La Société canadienne d'hypothèques et de logement* est l'une des nombreuses actions en responsabilité civile qui ont été intentées par des propriétaires dont les maisons avaient été isolées à la mousse d'urée formaldéhyde. La plupart de ces actions ont été intentées soit contre la Couronne fédérale devant la Cour fédérale soit contre la Société canadienne d'hypothèques et de logement devant les tribunaux de droit commun. Les demandeurs ont décidé pour des raisons d'ordre juridique de poursuivre directement la Société devant la Division de première instance de la Cour fédérale. La Cour d'appel a décidé que la cause d'action reposait, du moins en partie, sur le droit fédéral et que la Cour fédérale avait compétence pour entendre l'action.

En 1986-1987, les avocats de la Section des poursuites criminelles se sont occupés de poursuites en matière de crimes économiques, de demandes de mandats de perquisition, d'extradition, d'interception de communications privées de même que de poursuites découlant des lois sur les stupéfiants et les aliments et drogues. Ils se sont en outre occupés d'affaires concernant la révision judiciaire de mesures prises par des représentants d'établissements carcéraux et de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Voici quelques-unes des affaires importantes dont la Section s'est occupée au cours de l'année :

L'affaire *La Reine c. Bujold et autres* portait sur la demande *ex parte* d'intercepter des communications privées présentée par un représentant permanent du procureur général du Québec aux fins d'une enquête en matière de stupéfiants. La Cour d'appel du Québec a statué que l'autorisation avait été légalement obtenue.

Dans *Alfred Berthelotte c. L'Institut Leclerc et autres*, la Cour d'appel a décidé que la déclaration de l'appelant faisait partie de la preuve documentaire déposée au dossier et qu'elle pouvait être présentée en preuve, même en l'absence d'un voir-dire, parce qu'elle avait été authentifiée conformément au Traité d'extradition entre le Canada et les États-Unis.

Dans *Le procureur général du Canada c. Maurice Thibault et autres*, la Sûreté du Québec avait obtenu un mandat de perquisition en vertu du *Code criminel* en vue de saisir des documents du ministère du Revenu national. On a invoqué les dispositions sur la communication de renseignements de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour contester le mandat dans le cadre d'un recours en *certiorari*. La Cour supérieure a statué que le mandat de perquisition faisait partie des poursuites criminelles, et sa décision a été confirmée par la Cour d'appel du Québec.

L'arrêt *Multiform Mfg. Co. Ltd. et autres c. Le procureur général du Canada et autres* portait sur l'obtention, par des agents de la GRC, d'un mandat de perquisition délivré en vertu de l'article 443 du *Code criminel* aux fins d'obtenir des documents relatifs à une infraction à la *Loi sur la faillite*. La Cour supérieure du Québec a statué que les dispositions du *Code criminel* telles qu'elles ont été modifiées par la *Loi de 1985 modifiant le droit pénal* pouvaient être invoquées aux fins d'une infraction à toute loi du Parlement du Canada. Cette décision a été portée en appel.

Dans l'arrêt *Le procureur général du Canada c. Gisèle Bélanger et autres*, le procureur général du Canada a contesté le mandat de perquisition en présentant une requête en *certiorari* dans laquelle il invoquait les dispositions sur la communication de renseignements confidentiels de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*. La Cour supérieure du Québec a statué que ces dispositions ne pouvaient être appliquées dans les cas où un crime aurait été commis. La décision a été portée en appel.

L'arrêt *Michel Gauthier c. La Reine* touchait à un mandat de perquisition qui avait été régulièrement délivré le 26 juin 1983 en vertu du paragraphe 10(2) de la *Loi sur les stupéfiants* et qui désignait nommément un agent de la GRC comme la personne autorisée à entrer dans la résidence de l'appelant et à y effectuer une perquisition. Comme cet agent était occupé à effectuer une autre perquisition, l'un de ses collègues a intercepté une partie de l'appelant lors d'un autre arrêt et l'a emmené au poste de police pour l'interroger. La Cour supérieure a statué que l'agent n'était pas autorisé à faire cela et que l'interception de l'appelant était illégale.

En 1986-1987, la Section du contentieux des affaires civiles s'est occupée de nombreuses affaires en matière de contrats, de responsabilité délictuelle et de droit administratif, découlant de contrats de construction dans le domaine de la défense, de pertes et d'activités maritimes et de blessures corporelles. Dans l'affaire *Dywidag Systems International Canada Ltd. et Zutphen Brothers Construction Ltd. c. La Reine*, qui résultait de la construction d'un quai à Glace Bay en Nouvelle-Écosse, des actions avaient été intentées à la fois devant la Cour fédérale et devant la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse.

Dans *Mackinnon c. La Reine*, le demandeur prétendait que le « plan de gestion par secteur » du ministère des Pêches et des Océans, qui limitait la pêche à une région donnée au large des côtes de la Nouvelle-Écosse, était inconstitutionnel. La division de première instance de la Cour fédérale a rejeté la demande.

Dans une autre affaire intéressante, *Le procureur général du Canada c. Maclarens et la Commission des allocations aux anciens combattants*, la Cour devait déterminer si les anciens combattants qui avaient été recrutés dans une province et qui s'étaient officiellement enrôlés dans une autre province faisaient partie des forces armées au moment où ils se rendaient d'une province à l'autre. Cette décision touchera l'admissibilité d'un grand nombre de personnes qui ont demandé des prestations de pension en vertu de la *Loi*.

La Section des poursuites pénales a consacré la plus grande partie de son temps aux poursuites en matière de drogue, aux causes d'évasion fiscale et aux appels mettant en cause la *Charte canadienne des droits et libertés*. Comme d'importantes cargaisons de drogue sont déchargées près de la côte des Maritimes, le bureau d'Halifax s'occupe de bon nombre d'affaires de complot. Dans *La Reine c. Boyer, Deschênes et autres*, 15 personnes ont été accusées d'avoir importé au-delà de 16 tonnes de résine de cannabis du Pakistan.

La Section s'est également occupée de l'affaire *La Reine c. Sunila* par suite de la saisie de 13 tonnes de résine de cannabis. L'accusé a été déclaré coupable après un procès de deux mois devant juge et jury, et l'appel de sa condamnation a surtout porté sur la délégation ministérielle de pouvoirs. Cette affaire a été portée en appel devant la Cour suprême du Canada.

Le bureau d'Halifax s'est occupé d'un certain nombre de poursuites mettant en cause des pêcheurs américains qui avaient empiété sur les eaux canadiennes près de George's Bank. Le Canada et les États-Unis avaient fait valoir un droit sur ces eaux, et la Cour internationale de La Haye a finalement accordé ce droit au Canada.

Bureau régional de Montréal

Les activités du bureau régional de Montréal s'étendent à l'ensemble des districts judiciaires relevant de la Cour d'appel de Montréal, ce qui inclut les zones périphériques. À l'intérieur de ce territoire, le bureau s'occupe de la conduite des poursuites pénales intentées au nom du procureur général du Canada et des affaires civiles auxquelles la Couronne est partie. Il représente en outre le ministre du Revenu national dans les litiges fiscaux mettant en cause des contribuables québécois. Le bureau fournit également des conseils juridiques aux ministères et organismes fédéraux du Québec.

Le bureau régional de Montréal compte 95 employés, dont 48 conseillers juridiques, soit 21 dans la Section du contentieux des affaires civiles, 13 dans celle des poursuites criminelles et 11 dans la Section du contentieux des affaires fiscales. On y trouve également trois avocats généraux.

En 1986-1987, la Section du contentieux des affaires civiles s'est occupée de plus de 5000 dossiers concernant, pour la plupart, le droit administratif et les poursuites civiles intéressant le gouvernement fédéral. Elle a assuré la défense du fédéral dans des poursuites civiles excédant 70 millions de dollars et a engagé pour le compte du fédéral des poursuites civiles totalisant plus de 44 millions de dollars.

La Section du contentieux des affaires civiles s'est occupée, entre autres, de l'affaire *Roger Côté c. La Commission de l'Emploi et de l'Immigration*, où le demandeur contestait le pouvoir de la Commission de modifier une disposition du Règlement sur l'assurance-chômage de façon à inclure dans les sommes déductibles des prestations d'assurance-chômage les revenus de pension. Il a également soutenu que le règlement était discriminatoire et qu'il allait à l'encontre du principe de l'égalité de bénéfice de la loi qui est défini à l'article 15 de la *Charte*.

La Cour d'appel fédérale a statué que la Commission était investie d'un pouvoir de réglementation et non d'un pouvoir de décision, ce qui lui permettait d'assimiler à une rémunération la pension reçue par le requérant. La Cour n'a pas jugé bon de se prononcer sur le principe de l'égalité de bénéfice de la loi défini à l'article 15 de la *Charte*. La demande d'autorisation d'en appeler présentée par le requérant a été rejetée par la Cour suprême du Canada.

Les bureaux régionaux

Neuf bureaux régionaux situés dans autant de grandes villes du pays jouent un rôle crucial dans le fonctionnement quotidien du ministère de la Justice.

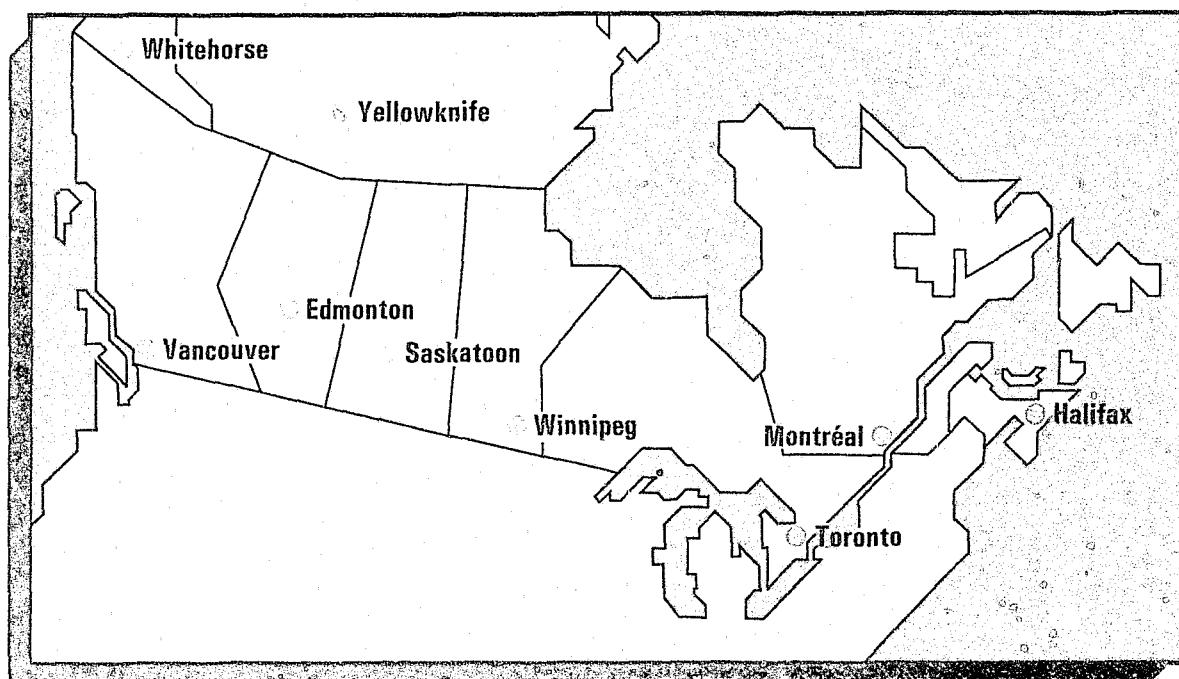
Ces bureaux se chargent de toutes sortes d'affaires contentieuses au nom du procureur général du Canada et fournissent des avis juridiques aux ministères et aux organismes fédéraux de leur région. De plus, ils guident dans leur travail les avocats ou notaires du secteur privé à qui le Ministère confie des dossiers dans les endroits dont les bureaux régionaux ne s'occupent pas directement.

En 1986-1987, les bureaux régionaux du Ministère comptaient 251 avocats ou notaires, qu'assistaient dans leur tâche 254 non-juristes. Ils sont structurés à peu près de la même façon que l'administration centrale, c'est-à-dire que la plupart regroupent quatre sections, soit celles du contentieux des affaires civiles, des poursuites pénales, du contentieux des affaires fiscales ainsi que du droit commercial et immobilier. Leur taille varie, les plus petits comptant seulement quelques avocats alors que d'autres, en l'occurrence les bureaux de Montréal, de Toronto et de Vancouver, ont des effectifs qui en feraient des cabinets importants dans le secteur privé.

On trouvera ci-dessous la description des responsabilités de chaque bureau régional et de certaines des principales affaires qui ont marqué l'année de chacun d'eux. Il faut souligner ici que les bureaux régionaux s'occupent d'une bonne partie des affaires contentieuses et des poursuites du Ministère et que, par conséquent, ils ont eu à prendre en charge la plupart des affaires dont il a été question dans les chapitres consacrés aux Directions du contentieux des affaires civiles, du droit pénal et du contentieux des affaires fiscales.

Bureau régional d'Halifax

Le bureau régional d'Halifax fournit des conseils juridiques aux ministères et organismes fédéraux dans la région des Maritimes. Il compte 22 employés, dont 12 conseillers juridiques et deux conseillers parajuridiques. En 1986-1987, le bureau comptait quatre avocats au contentieux des affaires civiles, quatre aux poursuites criminelles, deux au contentieux des affaires fiscales et un en droit commercial et immobilier. En outre, le bureau d'Halifax fait appel à des avocats du secteur privé de toute la région des Maritimes pour l'aider dans son travail.



Les affaires autochtones

Le ministère de la Justice offre au gouvernement fédéral des conseils d'ordre juridique et constitutionnel concernant les autochtones. Par conséquent, le Ministère est appelé à participer aux discussions constitutionnelles, à l'élaboration de propositions relatives à l'autonomie gouvernementale des Indiens et des Métis ainsi qu'aux négociations et aux litiges relatifs aux revendications territoriales. Le Ministère effectue également des travaux de recherche et administre des programmes destinés à garantir que le système de justice du Canada tient clairement compte des particularités des cultures autochtones.

Les avocats du ministère de la Justice conseillent le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le Bureau des relations fédérales-provinciales, parmi d'autres ministères et organismes, sur des questions relatives à l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones. Les fonctionnaires du Ministère tiennent compte du processus constitutionnel et des aspects juridiques et politiques des propositions visant à accorder l'autonomie gouvernementale aux Indiens et aux Métis.

Le ministère de la Justice conseille également le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en ce qui a trait aux négociations relatives aux revendications territoriales à caractère général ou particulier des autochtones. Les avocats du Ministère effectuent les recherches qui s'imposent et aident à déterminer les obligations juridiques qui découlent de ces revendications territoriales ainsi que la valeur des arguments historiques invoqués. Le règlement de certaines revendications exige l'adoption d'un texte législatif dont le Ministère doit assurer la rédaction.

Les questions de droit et de politique autochtones sont avant tout prises en charge, à l'administration centrale, par la Section du droit des autochtones de la Direction du droit public. L'avocat-conseil affecté au Bureau des relations fédérales-provinciales fournit à ce dernier les services juridiques dont il a besoin en la matière et participe à la formulation de politiques dans ce domaine avec le Bureau des affaires constitutionnelles autochtones. La Section du contentieux des affaires civiles est chargée de suivre tous les litiges portant sur les questions autochtones. Le premier avocat général s'occupe de tous les litiges d'ordre civil et fiscal intéressant les autochtones, tandis que le sous-procureur général adjoint, Droit pénal, dirige les poursuites criminelles relatives aux droits des autochtones. Le contentieux du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien fournit les services juridiques nécessaires en ce qui concerne tous les aspects des programmes et activités du ministère-client, notamment l'application de la *Loi sur les Indiens*, l'administration des programmes visant les Indiens et les négociations sur les revendications autochtones.

L'une des activités marquantes de l'année a été la tenue de la conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones, qui a eu lieu à Ottawa les 26 et 27 mars 1987. Il s'agissait de la quatrième conférence depuis 1982 et de la dernière conférence tenue aux termes de l'article 37.1 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Le premier ministre ayant confié au ministre de la Justice un rôle particulier, celui-ci a été appelé à présider cinq réunions multilatérales auxquelles ont participé ses homologues des provinces et des territoires et les dirigeants autochtones.

Les discussions portant sur les revendications territoriales sont souvent influencées par l'issue des litiges concernant les droits de chasse, de pêche et de récolte des autochtones. Tout au long de l'année, le groupe des avocats généraux et les Directions du contentieux des affaires civiles et du droit pénal du Ministère n'ont jamais eu moins d'une centaine d'affaires autochtones en marche. Il s'agit de réclamations civiles contre le gouvernement fédéral et de poursuites pénales intentées en application de lois fédérales comme la *Loi sur les pêcheries* et la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*. La Direction du contentieux des affaires civiles, de concert avec le service juridique du ministère des Affaires indiennes et du Nord, a été chargée d'analyser et de négocier les revendications territoriales fondées sur l'omission prétendue de la Couronne de s'acquitter de ses obligations juridiques à l'égard de la population autochtone, notamment celles qui découlent de divers traités.

Les litiges relatifs aux affaires autochtones continuent de représenter une charge de travail importante pour les services des contentieux partout au pays, notamment en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec. À la fin de l'année, plus de 75 poursuites en matière civile et fiscale intentées contre le gouvernement fédéral portaient sur des titres aborigènes et les droits des autochtones. Au cours de 1986-1987, la protection constitutionnelle prévue dans la *Loi constitutionnelle de 1982* a soulevé d'importantes nouvelles questions dans la plupart des dossiers.

Le Ministère offre des programmes et effectue des études sur les questions intéressant les autochtones par l'entremise de sa Direction de la politique, des programmes et de la recherche. La Direction a continué d'assurer la mise en oeuvre du Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones et du Programme d'accès des autochtones aux études de droit. Au cours de l'année écoulée, on a terminé la réalisation d'une étude sur les contrevenants, les témoins et les victimes autochtones.

Projets spéciaux en matière d'aide juridique

Ce programme, qui encourage la recherche et les projets pilotes en matière d'aide juridique, disposait pour 1986-1987 de crédits de 122 277 \$. La section a conclu de nouvelles ententes de contributions relatives à des projets en Colombie-Britannique, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick.

Fonds de la consultation et du développement

Ce fonds permet de fournir une aide financière à des personnes et à des organisations pour des projets de recherche et des publications juridiques, pour des consultations en droit civil et en droit administratif, et pour la vulgarisation juridique. Les crédits à la disposition de ce programme pour l'année 1986-1987 étaient de 283 000 \$.

Fonds d'accès à l'information juridique

Ce fonds fournit un appui financier aux organisations qui se consacrent d'abord et avant tout à la vulgarisation juridique dans les provinces et les territoires où de tels services n'existent pas encore. En 1986-1987, le Ministère a conclu des ententes d'appui financier avec Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Le fonds accorde un soutien financier à des organisations fournissant des renseignements juridiques à des groupes spéciaux et au grand public. Pour 1986-1987, une somme d'environ 697 000 \$ était affectée à ce fonds.

Fonds d'aide à l'exécution des dispositions familiales

Les contributions tirées de ce fonds appuient la création et l'amélioration de services provinciaux d'exécution des ordonnances alimentaires et de garde, y compris les systèmes provinciaux d'enregistrement et les systèmes interprovinciaux d'échanges de renseignements. Ce financement a débuté le 1^{er} avril 1986 et sera disponible pendant trois ans. En 1986-1987, des projets se chiffrant au total à 667 514 \$ ont été approuvés pour l'Alberta, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et la Saskatchewan.

Assistance parajudiciaire aux autochtones

Ce programme est financé moitié par les provinces et les territoires et moitié par le fédéral. Il vise à aider les Indiens inscrits et non inscrits, les Inuit et les Métis à comprendre leurs droits et à obtenir de l'aide en matière juridique. Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ne participent cependant pas à ce programme. En 1986-1987, ce programme a entraîné pour le gouvernement fédéral des dépenses de 3,3 millions de dollars.

Échange d'étudiants en droit civil/common law

Ce programme a pour but de favoriser une meilleure connaissance des systèmes de droit civil et de common law grâce à des échanges auxquels participent 48 étudiants en droit provenant de diverses parties du pays. Il encourage le développement du bilinguisme, puisque le cours de droit civil est donné en français à l'Université de Sherbrooke, et le cours de common law en anglais, à l'Université Dalhousie. Pour 1986-1987, 242 000 \$ ont été consacrés à ce programme.

Bourses d'études Duff-Rinfret

Ce programme offre sept bourses à des diplômés en droit canadiens en vue de leur permettre de poursuivre des études au niveau de la maîtrise dans une faculté de droit au Canada. Les boursiers doivent rédiger un mémoire portant sur un domaine du droit qui relève du gouvernement fédéral. Le montant total consacré à ce programme en 1986-1987 a été de 95 550 \$.

Accès des autochtones aux études de droit

Ce programme encourage les étudiants autochtones à s'engager dans la profession juridique en leur accordant une aide financière pour l'obtention d'un diplôme ou l'admission au barreau d'une province ou d'un territoire. Dix étudiants métis ou indiens non inscrits sont admis au programme chaque année. En 1986-1987, le programme disposait de 312 600 \$.

Fonds de la réforme du droit pénal

Ce fonds encourage les activités qui évaluent les effets des mesures législatives en matière de droit pénal. Grâce à un budget de plus de 1 million de dollars en 1986-1987, le Fonds de la réforme du droit pénal a permis au Ministère de consulter un grand nombre de spécialistes ou d'associations sur des questions de réforme juridique. Le fonds a permis également de soutenir financièrement des conférences et des séminaires, ainsi que de réaliser des documents d'information juridique sur des questions de justice pénale auxquelles le Ministère porte un intérêt particulier. En 1986-1987, les principaux projets étaient consacrés aux déclarations des victimes sur les répercussions du crime et aux solutions de rechange en matière de détermination de la peine. En outre, des projets pilotes ayant trait à la violence sexuelle faite aux enfants ont été réalisés.

Contributions fédérales au programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones

	1984-1985	1985-1986 (milliers de dollars)	1986-1987
Colombie-Britannique	591,6	698,8	575,0
Alberta	742,3	888,9	784,8
Saskatchewan	411,7	459,8	418,1
Manitoba	221,5	237,1	242,4
Ontario	420,0	493,7	460,1
Québec	273,2	454,9	459,9
Terre-Neuve	70,2	77,1	74,3
Territoires du Nord-Ouest	245,5	320,8	309,5
Yukon	52,8	69,3	79,4
Île-du-Prince-Édouard	—	—	—
Nouvelle-Écosse	—	—	—
Nouveau-Brunswick	—	—	—
Total	3 628,0	3 703,4	3 403,5

Pornographie

Une étude statistique sur la teneur de certains périodiques de caractère pornographique a été amorcée et un plan de recherche plus complet qui permettra d'évaluer les mesures législatives proposées est en voie d'élaboration.

Détermination de la peine

Une étude nationale sur les pratiques et les tendances au Canada en matière de détermination de la peine a été faite, afin d'aider la Commission canadienne de la détermination de la peine à rédiger son rapport définitif. On a terminé une étude de faisabilité sur la collecte des données relatives aux décisions rendues par les tribunaux de la région de Toronto sur les infractions au *Code criminel* dans le cadre d'une initiative d'une durée de trois ans visant à aider les provinces et les territoires à appliquer des solutions de recharge à l'emprisonnement qui sont axées sur la collectivité. Ce projet comprenait une étude des amendes, des services à la collectivité et des programmes de restitution.

Médiation dans les affaires de divorce

Des études ont été faites afin d'établir l'efficacité des services de médiation axés sur les tribunaux à Saint-Jean (T.-N.), Montréal, Winnipeg et Saskatoon. Une étude prolongée, visant à établir les rapports coûts-efficacité et les avantages au plan social de la médiation dans le cadre d'un programme d'aide juridique, a été parrainée conjointement par le Ministère, par la Fondation Laidlaw et par le ministère du Procureur général de l'Ontario. Un inventaire des services de médiation et de réconciliation en cas de divorce a été dressé.

Conduite avec facultés affaiblies

Des recherches ont été menées visant à appuyer les mesures législatives de 1985 sur la conduite avec facultés affaiblies, y compris les jeunes conducteurs et l'alcool, l'opinion publique, et des comparaisons entre les mesures législatives de plusieurs pays.

On a terminé au cours de l'année des études portant sur les thèmes suivants : *Alcool et accidents mortels de la route au Canada : un coup d'œil d'ordre statistique sur leur ampleur et persistance*, *Caractéristiques des conducteurs en état d'ébriété*, *Infractions relatives aux véhicules à moteur : condamnations aux peines carcérales et au régime de probation 1984-1985*. On a procédé en outre à un sondage sur la conduite avec facultés affaiblies.

Désordre mental

À l'appui du projet sur le désordre mental, mené dans le cadre de la réforme du droit pénal, on a effectué des recherches sur les ordonnances d'hospitalisation et sur les personnes détenues aux termes d'un mandat du lieutenant-gouverneur. On a terminé une étude de faisabilité sur la mise en place d'une base de données pour les personnes détenues aux termes d'un mandat. On a terminé l'étude suivante : *Groupe de travail fédéral-provincial sur les implications de l'avant-projet de loi modifiant les dispositions du Code criminel sur le désordre mental*.

Subventions et contributions

La Direction de la politique, des programmes et de la recherche assure la mise en oeuvre de presque tous les programmes de subventions et de contributions du Ministère.

Aide juridique aux adultes en matière pénale

Le programme d'aide juridique aux adultes en matière pénale vise à assurer des services minimaux d'aide juridique en matière pénale dans l'ensemble du Canada. Les provinces et les territoires fournissent des services d'aide juridique à toutes les personnes admissibles relativement aux actes criminels, à certaines infractions punissables par procédure sommaire et à certaines lois fédérales. La contribution du fédéral pour 1986-1987 a continué de représenter environ la moitié du total des dépenses admissibles relatives à l'aide juridique en matière pénale au Canada.

Aide juridique aux jeunes contrevenants

Selon la formule de partage des frais dont il a été convenu avec les provinces dans le cadre du Programme d'aide juridique aux jeunes contrevenants, le fédéral verse une contribution égale à la moitié des dépenses de la province (90 % dans les Maritimes) ou à 0,40 \$ par habitant, selon celui de ces deux chiffres qui est le moins élevé. Pour 1986-1987, cette contribution devrait être de 6,3 millions de dollars.

Indemnisation des victimes du crime

Ce programme indemnise les victimes innocentes, en particulier les victimes d'actes criminels violents. Des ententes relatives au partage des frais ont été conclues à ce sujet entre le gouvernement fédéral et toutes les provinces et territoires, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard. La contribution du fédéral à ce programme a été d'environ 2,4 millions de dollars pour l'an 1986-1987.

Projet sur l'observance des lois fédérales

Les principes élaborés avant 1986-1987 et visant à encourager l'observance des textes réglementaires fédéraux ont été incorporés dans le Code d'équité en matière de réglementation du citoyen. Ce projet permettra d'améliorer les redressements de caractère réglementaire afin que les objectifs fédéraux sur le plan des politiques soient mis en oeuvre d'une manière juste, efficace et efficiente.

Des conseils ont été fournis directement aux ministères organiques examinant leurs stratégies en matière d'observance/d'application. En outre, des fonctionnaires du Ministère ont participé à l'élaboration d'une politique d'observance du projet de *Loi sur la protection de l'environnement*.

Initiatives en matière d'information juridique

Le programme d'information juridique a publié trois textes au cours de l'année 1986-1987, y compris deux brochures expliquant les dispositions de la *Loi de 1985 sur le divorce*. Elles s'intitulent *La Loi sur le divorce : questions et réponses* et *La Loi sur le divorce — guide à l'intention des conseillers*.

Cette dernière a été distribuée aux travailleurs sociaux, aux médiateurs, aux membres du clergé et à d'autres personnes qui s'occupent des familles en situation de crise. La troisième brochure, intitulée *Guide des victimes d'agression sexuelle*, a été rédigée pour fournir, aux victimes d'une agression sexuelle, des renseignements complets sur les méthodes policières et la procédure des salles d'audience.

Recherche

La Section de l'accès à la justice a mené des projets de recherche et a administré des fonds du Ministère affectés à l'accès à la justice et au droit pénal. Il est fait mention ci-après de certains rapports et des projets expérimentaux subventionnés par le Ministère. D'autres figurent à l'annexe IV.

Aide juridique

En rapport avec la renégociation des ententes fédérales-provinciales de partage des coûts de l'aide juridique, la Section a analysé les coûts de l'aide juridique en matière pénale ainsi que la demande relative aux services et les prévisions des coûts. En collaboration étroite avec le Centre canadien de la statistique juridique, la Section a participé à l'examen, au Canada, des exigences nationales sur le plan de l'information statistique relative à l'aide juridique. On a publié un rapport intitulé : « *Bibliographie annotée de la littérature concernant la question des services d'aide juridique au Canada* ».

Vulgarisation juridique

Un programme de recherche d'une durée de trois ans sur la vulgarisation juridique a pris fin. Cette série de recherches comprenait une étude des organisations, partout au Canada, s'occupant de vulgarisation juridique; une évaluation du programme de vulgarisation juridique de la ligue des libertés civiles de Montréal; une évaluation de la vulgarisation juridique au niveau des collectivités en Nouvelle-Écosse; une évaluation des programmes provinciaux et territoriaux du Manitoba, de Terre-Neuve et du Yukon ainsi que la rédaction d'un rapport de synthèse sur les conclusions des recherches.

Autochtones

Des recherches sur les besoins des autochtones au Nouveau-Brunswick et sur les besoins des jeunes contrevenants autochtones ont été menées et un rapport a été rédigé sur la base de données élaborée à l'intention de la police amérindienne du Québec.

Victimes et témoins d'actes criminels

Les recherches sur des projets pilotes relatifs aux victimes d'actes criminels ont été poursuivies tandis que la rédaction d'un rapport sur « L'indemnisation des victimes du crime au Canada » est en cours.

Les agressions sexuelles

Des études sur les agressions sexuelles dans six villes du Canada ont été effectuées, afin d'évaluer les réformes législatives apportées en 1983. Ces études comprendront les expériences des victimes dans le cadre du système de justice pénale et établiront les répercussions de ces réformes sur les règles et les procédures des divers organismes et établissements visés.

Aggressions sexuelles contre les enfants

Un certain nombre d'études ont été entreprises en vue de la mise en oeuvre du projet de loi C-15. Ces études permettront de mieux comprendre les questions complexes qui se rattachent à la violence sexuelle faite aux enfants, de proposer certains projets pilotes, d'évaluer les projets subventionnés par le Ministère et de rassembler des données relatives à l'évaluation du projet de loi C-15. On a procédé, au cours de l'année, à l'évaluation de plusieurs projets parrainés par le Fonds de la réforme du droit pénal, y compris l'évaluation du projet d'aide aux enfants victimes/témoins à Vancouver; une évaluation du projet, à Winnipeg, de représentation de l'intérêt de l'enfant; et une évaluation du projet, à Winnipeg, pour l'assistance aux enfants victimes/témoins de la violence sexuelle.

Conduite avec facultés affaiblies

Diverses questions relatives à l'application des modifications apportées en 1985 au *Code criminel* sur la conduite avec facultés affaiblies ont été étudiées, notamment les peines imposées et le prélèvement d'échantillons sanguins. En outre, l'élaboration de programmes de lutte contre la conduite avec facultés affaiblies a été appuyée.

Droit familial

Le 1^{er} juin 1986, la nouvelle *Loi de 1985 sur le divorce* est entrée en vigueur. Aux termes de cette loi, le divorce ne peut être fondé que sur un seul motif : l'échec du mariage, que l'on peut démontrer en établissant soit que l'un des époux a commis l'adultère ou a fait preuve de cruauté mentale ou physique, soit que les époux ont vécu séparément pendant au moins un an. Elle prévoit certaines dispositions et certains objectifs en ce qui concerne la pension alimentaire et la garde des enfants.

Les travaux relatifs à l'élaboration du système administratif complexe et exceptionnel qu'exige la mise en oeuvre de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*, adoptée en février 1986, ont été poursuivis. Une entente de principe a été conclue avec les provinces et les territoires sur les accords devant être signés aux termes de la partie I de la Loi afin de régir la communication de renseignements tirés des fichiers fédéraux.

La *Loi sur l'exécution des ordonnances et des ententes familiales* prévoira la prestation de services visant à appuyer l'exécution des ordonnances et des ententes en matière de pension alimentaire, de garde et d'accès. Pour assurer l'exécution des dispositions relatives aux pensions alimentaires, à la garde et à l'accès, la Loi permet la communication de renseignements tirés de fichiers désignés en vue de retrouver une personne disparue. En outre, elle permet la saisie-arrêt de sommes fédérales, tels les remboursements d'impôt sur le revenu.

La Direction a continué de financer *Family Mediation Canada*, association nationale autonome ayant pour objet de promouvoir la médiation. Cette année, le financement comprenait l'attribution de fonds devant subvenir à l'élaboration d'un code déontologique à l'intention des médiateurs et des normes nationales en matière de formation, et à la première conférence nationale sur la médiation.

Projet de *Loi sur la preuve au Canada*

Se fondant sur les propositions législatives du projet de loi S-33 (1982), la Direction a poursuivi l'élaboration d'une nouvelle *Loi sur la preuve au Canada*. Au cours de l'année, les modifications projetées du projet de loi S-33 ont été communiquées aux provinces, à l'Association du Barreau canadien et à des spécialistes du droit de la preuve.

Projet sur la protection de la vie

Le projet concernant la protection de la vie porte sur des questions relatives au droit médical et au droit de l'environnement. Il étudie les recommandations formulées par la Commission de réforme du droit et par d'autres organismes sur des questions médico-légales et afférentes à l'environnement, poursuit des recherches, des analyses et des comparaisons supplémentaires et formule des réponses à ces recommandations.

On a continué d'étudier au cours de l'année les questions qui se posent dans les secteurs suivants : la transplantation d'organes et de tissus, la détermination du moment du décès en pédiatrie, l'expérimentation humaine et le refus des soins.

À la demande de Santé et Bien-être social Canada, le chef du projet d'étude du droit médical a prêté son concours à des comités s'occupant de droit médical, notamment le Comité de révision des projets concernant le SIDA, le Programme national de recherche et de développement en matière de santé et le Comité consultatif interdisciplinaire d'experts sur les maladies transmises sexuellement chez les enfants et les jeunes.

Le chef du projet d'étude sur le droit de l'environnement, qui a bénéficié d'une bourse de l'Organisation mondiale de la Santé, s'est réuni avec des experts-conseils des États-Unis, de France, du Royaume-Uni, de la République fédérale d'Allemagne, du Japon, de la Communauté économique européenne (Bruxelles) et de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (Rome).

Au cours de l'année, la Direction a franchi la première étape des consultations auprès des gouvernements, des organisations et des individus relatives aux répercussions des recommandations de la Commission de réforme du droit sur les questions ayant trait à l'environnement. En outre, la Direction a coordonné les apports fournis par la Justice au ministère de l'Environnement au cours de la rédaction des propositions législatives devant aboutir au projet de *Loi sur la protection de l'environnement*.

Jeunes contrevenants

De concert avec des fonctionnaires du ministère du Solliciteur général, la Direction a élaboré cette année des modifications à la *Loi sur les jeunes contrevenants* (projet de loi C-106). Ces modifications ont été adoptées par le Parlement et proclamées à l'automne 1986.

La Direction a continué de participer au renvoi, par le Nouveau-Brunswick à sa Cour d'appel, de la question de la validité sur le plan constitutionnel de la structure judiciaire instituée dans la province sous le régime de la *Loi sur les jeunes contrevenants*.

L'aide juridique pour adultes en matière pénale, ainsi que la troisième année d'application de l'entente sur l'aide juridique aux jeunes contrevenants, ont entraîné pour le fédéral des dépenses se chiffrant respectivement, environ, à 48 millions et à 6,3 millions de dollars.

En 1986-1987, le Ministère a conclu avec les provinces une entente de partage des frais pour une période de deux ans. Ces ententes ont prévu l'accroissement de la contribution fédérale pour les années 1985-1986 et 1986-1987.

Victimes d'actes criminels

Au cours de l'année, des fonctionnaires du Ministère ont participé à des consultations prolongées avec leurs homologues provinciaux sur les victimes d'actes criminels, question prioritaire sur le plan des politiques sociales. Ces consultations ont porté sur les initiatives suivantes : des projets de modifications au *Code criminel* en vue de l'imposition d'une suramende compensatoire aux personnes reconnues coupables d'une infraction, l'amélioration des programmes d'indemnisation des victimes du crime et l'élaboration d'un énoncé des principes de justice fondamentaux pour les victimes d'actes criminels.

Torture (projet de loi C-28)

Le projet de loi C-28, *Loi modifiant le Code criminel (torture)*, a été déposé à la Chambre des communes le 10 décembre 1986 et a été adopté le 27 mars 1987. Ce projet de loi appliquerait un certain nombre des dispositions de la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Secrets commerciaux

Le groupe de travail fédéral-provincial et le *Institute of Law Research and Reform* de l'Alberta ont rédigé un rapport fédéral-provincial sur les secrets commerciaux qui a été publié par le ministère de la Justice le 4 février 1987. Ce rapport a recommandé que les lois fédérales et provinciales soient modifiées de manière à mieux protéger les secrets commerciaux et l'information confidentielle.

Loteries et jeux

La Direction a fourni au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien des conseils sur les jeux à l'intérieur des réserves et, au ministère de l'Agriculture, des conseils sur l'interprétation et l'application du *Code criminel* en ce qui concerne le pari mutuel à l'égard des courses de chevaux. En outre, la Direction a consulté les provinces au sujet de plusieurs questions relatives aux jeux, y compris les loteries et les jeux en matière de valeurs mobilières.

Crime informatique

La Direction a participé à une étude entreprise par le Conseil de l'Europe sur le crime afférent à l'informatique. En outre, elle a fourni à d'autres ministères, ainsi qu'à des gouvernements étrangers, des conseils sur divers aspects du crime afférent à l'informatique.

Conseil de l'Europe

La Direction a représenté le Canada auprès de plusieurs comités du Conseil de l'Europe chargés de questions de droit pénal qui sont importantes pour le Canada. Elle a rédigé à l'intention du Ministre des conseils et des documents relatifs à la Quinzième conférence des ministres de la Justice européens.

Nations Unies

La Direction a fourni au ministère des Affaires extérieures des conseils sur plusieurs questions touchant la justice pénale et les droits de la personne qui ont été discutées au cours de diverses réunions des Nations Unies.

Extradition

La Direction a rédigé un plan de travail et une étude des questions en vue d'élaborer des politiques sur les règles de droit canadien en matière d'extradition. En outre, elle a participé à l'élaboration de la position canadienne sur diverses questions discutées à la réunion des ministres de la Justice du Commonwealth.

Crimes de guerre

La Direction a entrepris la rédaction d'un projet de loi appliquant diverses recommandations de la Commission concernant les criminels de guerre et les crimes contre l'humanité.

Consultations par d'autres ministères

D'autres ministères consultent périodiquement les membres de la Direction au sujet des dispositions de droit pénal que comportent les initiatives, sur le plan législatif, relevant de ces autres ministères. Cette année, la Direction a procédé à un examen approfondi des dispositions en matière de fouilles, de perquisitions et de saisies, ainsi que des dispositions en matière de détermination de la peine que comporte le projet de *Loi sur la protection de l'environnement*.

Agressions sexuelles contre les enfants et pornographie

La Direction a élaboré des mesures législatives sur l'agression sexuelle contre les enfants (projet de loi C-113) et sur la pornographie (projet de loi C-114), qui ont été déposées le 10 juin 1986 à la Chambre des communes par le ministre de la Justice. Par suite de la clôture de la session parlementaire précédente, ces projets de loi n'ont pas franchi l'étape du Feuilleton de la Chambre. La Direction a en outre participé aux démarches par lesquelles ont été de nouveau déposés les mesures législatives sur l'agression sexuelle contre les enfants (projet de loi C-15) qui vise à protéger les jeunes Canadiens contre toute forme d'exploitation sexuelle.

En outre, des fonctionnaires de la Direction ont représenté le Ministère auprès du Comité interministériel chargé des programmes relatifs à l'agression sexuelle contre les enfants. Ce comité a été institué par Santé et Bien-être social Canada, responsable au premier chef de ces mesures législatives.

Produits de la criminalité

On a rédigé cette année des propositions législatives fondées sur le rapport de l'étude sur la criminalité organisée. Si elles sont appliquées, ces propositions fourniraient aux agents chargés de l'application de la loi des moyens d'enquête plus efficaces, empêcheraient l'accusé d'aliéner avant le procès les éléments d'actif obtenus par des moyens illégitimes et habilleraient les tribunaux à enlever aux criminels les produits de leurs opérations illicites.

Personnes condamnées à l'emprisonnement par suite d'une erreur judiciaire

Des propositions ont été élaborées en vue de mettre en place un système d'indemnisation des personnes condamnées à l'emprisonnement par suite d'une erreur judiciaire. Ce système était fondé sur le rapport d'un groupe de travail fédéral-provincial chargé d'étudier la question de l'indemnisation des personnes condamnées à l'emprisonnement par suite d'une erreur judiciaire. Ces propositions continuent de faire l'objet de discussions entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Modifications à la *Loi sur la Cour suprême*

On a déposé le projet de loi C-105, qui propose de modifier les procédures d'appel à la Cour suprême du Canada. Certaines des modifications proposées résultent de discussions, entre la Cour et le Ministère, qui remontent à 1977. Ce projet de loi n'a pas franchi l'étape du Feuilleton de la Chambre.

Commission canadienne de la détermination de la peine

La Section de la politique et de la modification du droit en matière pénale a servi d'agent de liaison du Ministère auprès de la Commission canadienne de la détermination de la peine, dont le rapport définitif a été déposé à la Chambre des communes par le ministre de la Justice le 25 mars 1987.

Le projet de *Loi sur la protection de l'environnement*

Au cours de la dernière année financière, la Direction a participé à des consultations et à des discussions avec Environnement Canada sur les nouvelles infractions et les nouvelles peines prévues dans le projet de *Loi sur la protection de l'environnement*. Les conseils fournis par la Direction ont aidé à faire en sorte que ces dispositions soient conformes à la *Charte*, aux politiques en matière de droit pénal et aux notions fondamentales de justice quant au fond et à la procédure.

Révision du droit correctionnel par le ministère du Solliciteur général

Au cours de l'année 1986-1987, la Direction a participé, avec le groupe de travail chargé de la révision du droit correctionnel, à l'élaboration, à l'éclaircissement et à la formulation d'une nouvelle orientation des politiques du système correctionnel canadien.

Le Groupe de révision du droit pénal

Le groupe de révision du droit pénal a été créé en 1981 afin de procéder à une révision de l'ensemble du droit pénal. Il examine toutes les propositions que formule en matière de droit pénal la Commission de réforme du droit du Canada et suggère des façons de les mettre en oeuvre.

Ce programme relève de deux comités interministériels. Le premier de ceux-ci est le Comité exécutif de la révision du droit pénal, que préside le sous-ministre de la Justice. Le sous-solliciteur général du Canada fait également partie de ce comité. C'est à ce comité qu'il appartient de définir les priorités de la révision et de suivre l'évolution des travaux de celle-ci. Le second de ces comités, le groupe de gestion des programmes, dirige les différents projets que comporte la révision et approuve les propositions de réforme formulées dans le cadre de cette dernière. Il est présidé par le sous-ministre adjoint — Politique, programmes et recherche.

Activités

Le groupe de révision du droit pénal a quelque cinquante projets en marche. En 1986-1987, le groupe a concentré ses activités sur le désordre mental, les pouvoirs de la police, la propagande haineuse, le crime d'incendie, le vandalisme, le vol et la fraude et la procédure préalable au procès. À l'occasion de ces travaux, on a procédé à des consultations auprès d'autres ministères fédéraux, des autorités provinciales, de la magistrature, du barreau, des facultés de droit, des services de police, de nombreux groupes d'intérêts et de nombreux particuliers.

Les travaux du groupe ont avancé dans les domaines suivants : le libelle diffamatoire, l'outrage au tribunal et le jury. Le groupe de révision a aussi fourni de l'aide et des conseils à la Commission de réforme du droit quant à l'élaboration de son projet de *Code criminel* et à la publication par la Commission du volume I de son projet de *Code*. Le groupe de révision a amorcé les consultations relatives à ce projet.

Accords en matière de travaux compensatoires entre le Canada et le Yukon et entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest

Ces accords, conclus au cours de l'année 1986, permettent que les mesures législatives territoriales sur le travail en paiement des amendes soient appliquées, dans le Yukon et les T.N.-O., aux poursuites aux termes du *Code criminel*.

Conférence sur l'uniformisation des lois

La Direction a participé à l'organisation et aux discussions de la Section du droit pénal en vue de la Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada qui s'est tenue à Winnipeg en août 1986.

Modifications à la partie II.I du *Code criminel*

On a procédé au cours de l'année à la révision des dispositions du *Code criminel* sur le contrôle des armes et des armes à feu. Ont été consultés, au cours de cette révision, les provinces et les autres ministères intéressés.

Conférences préalables au procès

La Direction a aidé le Comité sur les règles des conférences préalables au procès du Conseil canadien de la magistrature à élaborer ces règles et a pris les dispositions voulues pour les faire publier dans la *Gazette du Canada* en français et en anglais. Elle a rédigé une modification au texte français d'un article du *Code criminel* afin qu'il soit conforme au texte anglais.

Entr'aide juridique en matière pénale

Au plan international, des fonctionnaires de la Direction ont participé à l'élaboration de documents tels le "Final Scheme relating to Mutual Assistance in Criminal Matters within the Commonwealth" et la *Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale*, parrainée par le Conseil de l'Europe.

Les travaux relatifs au projet de *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle* se sont poursuivis. Ces mesures législatives appliqueront le traité conclu, le 18 mars 1985, entre le Canada et les États-Unis, ainsi que tout autre traité de ce genre que pourra conclure le Canada.

On a poursuivi avec les provinces les négociations sur la mise en oeuvre au Canada des demandes d'aide émanant de l'étranger.

Système de contraventions

Un exposé sur le système de contraventions a été élaboré et une série de consultations auprès des ministères clients, des bureaux régionaux, des représentants des provinces et de la GRC ont été tenues.

Direction de la politique, des programmes et de la recherche

Mandat

La Direction de la politique, des programmes et de la recherche est responsable de la planification, de l'élaboration et de la mise en oeuvre au niveau fédéral, en matière juridique, des politiques et de l'administration des programmes. Les frais de trois de ces programmes donnent lieu à partage avec les provinces. Les obligations essentielles de la Direction sont les suivantes :

- déceler les nouvelles tendances du droit à l'échelon national;
- étudier les rapports et recommandations de la Commission de réforme du droit du Canada dans les domaines du droit pénal, du droit familial et de la protection de la vie;
- analyser les grands problèmes juridiques qui se posent en matière d'administration de la justice et élaborer des politiques propres à les régler;
- procéder à une analyse critique des lois fédérales dont l'application relève du ministre de la Justice;
- consulter les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux, les organismes professionnels, les associations du secteur privé et les citoyens relativement à l'administration de la justice;
- voir à la modification du *Code criminel* et de certaines lois fédérales qui n'entrent pas dans les attributions précises d'autres directions ou d'autres ministères fédéraux;
- concevoir la plupart des programmes d'aide financière du Ministère, y compris les programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés, et en assurer la mise en oeuvre;
- concevoir et effectuer ou superviser toutes les recherches socio-juridiques destinées à appuyer l'analyse et l'élaboration des politiques;
- répondre aux demandes de renseignements internes en matière juridique;
- se tenir en rapport étroit avec les services de recherche et de statistique des autres ministères fédéraux, des administrations provinciales et des organismes internationaux.

Organisation

■ La Section de la politique et de la modification du droit en matière pénale

Cette section cerne et analyse les nouvelles questions de droit pénal et élabore des politiques destinées à les régler. Elle surveille l'évolution du droit, participe aux travaux de nombreux comités dans le domaine du droit pénal, et étudie les recommandations émanant de la Commission de réforme du droit du Canada ou de divers autres organismes. La section élabore ou analyse également les mesures visant à modifier le *Code criminel* ou d'autres lois fédérales concernant le domaine pénal.

■ Service de la politique et de la modification du droit familial

Ce service élabore et met en oeuvre les politiques relatives à la *Loi de 1985 sur le divorce*, à la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*, à la *Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions*, à la *Loi sur le mariage* de même qu'aux conjoints de fait, à l'aide juridique en matière civile et à la condition féminine. Il fournit des avis sur les politiques à d'autres sections du Ministère et à d'autres ministères en matière de droit familial.

■ La Section des programmes et de la recherche

Cette section surveille l'incidence des lois et politiques fédérales destinées à améliorer l'accès à la justice, en particulier pour les personnes défavorisées. Elle est responsable des programmes à frais partagés dans les domaines de l'aide juridique en matière pénale, de l'indemnisation des victimes du crime et de l'assistance parajudiciaire aux autochtones. Elle assure également l'application du Programme de vulgarisation et d'information juridiques et il lui incombe d'informer les citoyens des réformes juridiques entreprises par le Ministère. En outre, cette section examine et coordonne les propositions et les demandes présentées au Ministère en vue d'obtenir une aide financière. Elle supervise, pour le compte du Ministère, toutes les études socio-juridiques relatives aux politiques. Elle suit et évalue les programmes, effectue des recherches pour d'autres directions du Ministère et entretient des rapports étroits avec les services analogues des autres ministères fédéraux, des administrations provinciales et des organismes internationaux.

Activités

Le secteur fournit des conseils juridiques à l'administration fédérale dans presque tous les secteurs d'activité.

Parmi les principales réalisations du secteur au cours de 1986-1987, il faut souligner :

- le budget de février 1987 ainsi que les mesures législatives reliées à celui-ci;
- les propositions en matière de réforme fiscale;
- les mesures législatives ayant trait aux établissements financiers et le contrôle réglementaire de ces derniers;
- les négociations relatives au bois d'oeuvre résineux entre le Canada et les États-Unis et les mesures législatives consécutives à ces négociations;
- la privatisation de Canadair et de Téléglobe;
- les modifications au Régime de pensions du Canada;
- les modifications à la *Loi sur l'exonération de droits, au Tarif des douanes et à la Loi de 1977 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé*;
- les mesures législatives sur l'environnement relatives aux substances toxiques et aux mécanismes d'étude de l'environnement;
- les nouvelles mesures législatives sur les transports;
- les nouvelles mesures législatives sur la concurrence;
- l'élaboration de nouvelles mesures législatives sur les jeunes contrevenants;
- les négociations relatives au libre-échange et au GATT;
- des accords importants avec des sociétés privées en matière de développement industriel;
- des projets importants de l'État, notamment le programme de la frégate canadienne de patrouille, le programme de remplacement des armes portatives, le projet de modernisation des navires de la classe Tribale, le système d'alerte du Nord et le programme de brise-glace;
- le projet Noranda en rapport avec le programme canadien de lutte contre les pluies acides.

Services juridiques des ministères

Mandat

Le Secteur des services juridiques des ministères fournit sur place des services juridiques de toute nature aux ministères et organismes fédéraux ainsi que des conseils juridiques spécialisés en ce qui concerne le droit immobilier, le droit commercial et le droit de la protection des renseignements personnels et de l'accès à l'information. Il est également chargé du contrôle et de l'élaboration des politiques en ce qui concerne l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et les questions connexes.

Organisation

En 1986-1987, le Secteur regroupait 277 personnes, ce chiffre comprenant à la fois les avocats et le personnel de soutien. Il est structuré en quatre directions dirigées respectivement par le premier sous-ministre adjoint — services juridiques des ministères, le sous-ministre adjoint — droit commercial et immobilier, le sous-ministre adjoint — finances et l'avocat général — services juridiques des ministères.

Le premier sous-ministre adjoint — services juridiques des ministères, en plus d'exercer son autorité sur l'ensemble du secteur, voit directement à la gestion de la Section du droit à l'information et à la protection des renseignements personnels et est chargé des services juridiques des ministères ou organismes suivants :

- Centre de la sécurité des télécommunications
- Ministère de l'Emploi et de l'Immigration
- Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
- Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
- Ministère du Revenu national (impôt)
- Ministère du Solliciteur général
 - Service canadien du renseignement de sécurité
 - Service correctionnel du Canada
 - Commission nationale des libérations conditionnelles
 - Gendarmerie royale du Canada
- Bureau des négociations commerciales
- Secrétariat du Conseil du Trésor.

Le sous-ministre adjoint — droit commercial et immobilier a la responsabilité fonctionnelle de toutes les activités relevant des domaines en cause et dont le ministère s'occupe. Il doit en outre diriger la Section du droit commercial, celle du droit immobilier ainsi que les services juridiques des ministères ou organismes qui suivent :

- Ministère de la Consommation et des Corporations
- Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
- Ministère des Travaux publics
- Ministère de l'Expansion industrielle régionale
- Ministère des Approvisionnements et Services
- Ministère des Transports
- Corporation commerciale canadienne
- Commission canadienne du lait
- Agence canadienne de développement international
- Commission de la Capitale nationale
- Investissement Canada
- Conseil national de recherches
- Monnaie royale canadienne
- Ministère d'État (Privatisation) et ministère responsable des Affaires réglementaires

Le sous-ministre adjoint — finances est le principal conseiller juridique du ministère des Finances ainsi que du Bureau de l'Inspecteur général des banques et du Département des assurances. Il doit en outre diriger les deux services juridiques qui sont au service de ces clients.

L'avocat général — services juridiques des ministères gère les contentieux des ministères et organismes énumérés ci-après :

- Ministère de l'Agriculture
- Ministère des Communications
- Ministère de l'Environnement
- Ministère des Affaires extérieures
- Ministère des Pêches et des Océans
- Ministère du Travail
- Ministère de la Défense nationale
- Ministère du Revenu national (douanes et accise)
- Secrétariat d'État
- Ministère des Affaires des anciens combattants
 - Commission canadienne des pensions
 - Commission des allocations aux anciens combattants
- Commission de contrôle de l'énergie atomique
- Commission de la Fonction publique

La Direction de la planification des programmes législatifs

Mandat

La Direction de la planification des programmes législatifs rédige tous les projets de loi du gouvernement ainsi que les motions de modification de ces projets de loi. Elle est en outre chargée de la révision périodique et de la codification des lois et des règlements. C'est aussi elle qui prépare le tableau des lois d'intérêt public et veille à la publication des recueils annuels des lois et de la partie III de la *Gazette du Canada*.

Organisation

La Direction, placée sous l'autorité de la sous-ministre associée, comprend la Section de la législation et la Commission de révision des lois.

La Section de la législation

Cette section, sous la direction du premier conseiller législatif du gouvernement, comprend deux avocats généraux — législation, trois avocats-conseils et onze rédacteurs législatifs. Quatre rédacteurs sont en outre rattachés au service du droit fiscal du contentieux du ministère des Finances et y sont chargés de rédiger et de réviser les modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à ses règlements d'application.

Le sous-ministre de la Justice a par ailleurs délégué au premier conseiller législatif le soin d'examiner tous les projets de loi présentés par les ministres à la Chambre des communes. Il s'agit là d'une exigence de la *Loi sur le ministère de la Justice*, qui permet d'assurer que les textes sont compatibles avec la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Déclaration canadienne des droits*.

La Commission de révision des lois

La Commission de révision des lois procède à la révision et au rassemblement des lois fédérales. Elle tient également à jour des bases de données relatives à tous les textes législatifs et réglementaires présentant un intérêt pour le grand public. La commission est présidée par le sous-ministre adjoint — droit public, et comprend également le premier conseiller législatif et un avocat général — législation. Le secrétaire de la Commission, également avocat général, a supervisé le travail de 12 personnes au cours de l'année, y compris celui de deux avocats.

Activités

En 1986-1987, la Section de la législation a rédigé un grand nombre de projets de loi pour le gouvernement, y compris les textes législatifs se rapportant aux politiques de « liberté de déplacement » du gouvernement en matière de transport.

Parmi les autres projets de loi importants, on note la *Loi de 1986 modifiant la législation relative aux pensions de retraite* ainsi que des projets de loi concernant la privatisation de Canadair et de Télé-globe Canada et des actifs de la Commission d'énergie du Nord canadien.

Le 17 décembre 1986, le ministre de la Justice a déposé au Parlement les 17 volumes du projet des *Lois révisées du Canada (1985)*, rédigé par la Commission de révision des lois.

Sous les auspices de la Direction de la planification des programmes législatifs, le premier rapport du Comité de rédaction constitutionnelle française a été rédigé. Ce comité a la responsabilité de fournir au Ministre un projet de version officielle de certaines lois constitutionnelles. Le Ministre a déposé ce rapport au Parlement le 17 décembre 1986.

Le Ministère a aussi, comme chaque année, versé une aide financière à l'Université d'Ottawa relativement au programme de rédaction législative donné par les Sections de la common law et du droit civil de la faculté de droit. Un maximum de huit bourses d'études en rédaction législative sont accordées annuellement à des diplômés canadiens en droit pour leur permettre de suivre ce programme d'étude. Ce programme forme la plupart des rédacteurs législatifs que le gouvernement fédéral embauche et fournit même des candidats aux gouvernements provinciaux.

La Section, de concert avec les Services immobiliers du ministère de la Défense nationale et du ministère des Travaux publics, a participé à l'élaboration du règlement en vertu des nouvelles dispositions de la *Loi sur l'aéronautique* en matière de zonage aérien. On visait ainsi à empêcher un usage ou un aménagement incompatible des biens-fonds situés aux abords ou dans le voisinage de l'aéroport de Bagotville.

Dans *Le Grand Conseil des Cris du Québec c. Canada*, le Grand Conseil a, en son nom et au nom des huit bandes de Cris du Québec, intenté des poursuites devant la Division de première instance de la Cour fédérale du Canada. Il allègue non-paiement d'une somme de 31 000 000 \$ qu'il prétend lui être due en vertu d'une entente signée en 1984. Les demandeurs cherchent également à obtenir d'autres redressements, notamment un jugement déclaratoire.

Société Radio-Canada et autres c. Procureur général du Canada et autres — Dans cette affaire, il s'agit d'une requête en *certiorari* par laquelle Radio-Canada cherche à faire annuler la décision d'un juge de paix qui, à la demande de la Sûreté du Québec, a délivré un mandat de perquisition aux termes duquel la police a saisi des cassettes-vidéo tournées par des employés de Radio-Canada lors du conflit du Manoir Richelieu.

Cette affaire soulève l'importante question de l'étendue de la juridiction d'un juge de paix de délivrer un mandat de perquisition lorsque la liberté de presse est en jeu. Cette cause jette également le doute sur la recevabilité du témoignage du juge de paix dans le cadre d'une procédure de *certiorari* lorsque cette preuve vient s'ajouter au contenu de la dénonciation.

De concert avec le contentieux du ministère des Communications, la section a terminé la transaction relative à l'acquisition, par voie de donation entre vifs, par les Musées nationaux du Canada du ballon à gaz communément appelé « Ballon de la paix de Rosie O'Grady », à bord duquel un aviateur américain effectua en 1984 la première traversée en solo de l'Atlantique. Cette transaction a exigé l'élaboration de dispositions contractuelles très complexes.

Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec)

Loi sur les droits de la personne

Dans le cadre d'un examen de la *Loi sur les droits de la personne*, annoncé par le Ministre à la fin de 1985-1986, des consultations ont eu lieu avec plus de 60 groupes et particuliers. Cet examen découle de la réponse du gouvernement aux recommandations de plusieurs comités parlementaires et aux préoccupations soulevées par la Commission des droits de la personne.

Loi sur les juges

La *Loi sur les juges* a été modifiée au début de l'année financière, principalement en raison de la réorganisation des tribunaux à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard. D'autres modifications de cette Loi ont été proposées dans le projet de loi C-41, dont la rédaction et la première lecture ont eu lieu au cours de l'année.

Affaires judiciaires

La Section des affaires judiciaires a participé à plusieurs projets, notamment à un examen du processus de sélection des juges, de la possibilité d'établir un centre canadien de la magistrature et à une étude de l'indépendance administrative du Conseil canadien de la magistrature.

Fonds des droits de la personne

On a procédé, au cours de l'année, à la réévaluation des priorités du Fonds des droits de la personne. L'ordre de priorité s'est établi comme suit : droits à l'égalité, droits linguistiques, législation sur les droits de la personne au Canada et protection accordée aux droits de la personne au plan international.

La Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec), qui relève de la sous-ministre associée, agit à titre de représentant du procureur général du Canada dans les poursuites en matière civile intentées par l'administration fédérale et ses représentants au Québec ou contre ceux-ci. (Pour ce qui est des poursuites en matière civile intentées ailleurs au Canada, voir la page 13, Direction du contentieux des affaires civiles.)

La Section se compose de six avocats, de trois notaires et d'un secrétaire juridique chargés des dossiers en matière civile et de droit immobilier. La section s'occupe de toute question ressortissant aux domaines du droit public et du droit privé, sauf en ce qui concerne certaines affaires pénales, ou fiscales, et certaines questions relatives à l'immigration, pour toutes les régions du Québec à l'exception de la région de Montréal. Certains litiges exigent que la section fasse appel aux Sections de droit civil et de common law.

Au cours de l'année, la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec a, par voie de subrogation, intenté des poursuites devant la Cour fédérale du Canada. Elle cherche à obtenir des dommages-intérêts de plus de 500 000 \$ pour ce qu'elle a dû payer aux victimes des actes de violence commis dans les édifices de l'Assemblée nationale, à Québec, en mai 1984.

Des demandes en réparation totalisant plus de 25 millions de dollars ont été formées contre la Voie maritime du Saint-Laurent par divers propriétaires de navires par suite des pertes qu'ils auraient subies pendant les 20 jours au cours desquels la navigation a été interrompue à cause du bris du mécanisme de levage du pont de Valleyfield. Les habitants de ce secteur cherchent également à intenter un recours collectif contre la Voie maritime. La Couronne a intenté contre ceux qui ont conçu et construit le pont des recours visant à les contraindre à verser des dommages-intérêts et à réparer le pont de Valleyfield et d'autres ouvrages du même genre.

La Section a participé à la vente par Transports Canada à Canadair de l'aéroport de Cartierville. Cette transaction a nécessité la rédaction d'avis juridiques, ainsi que des examens de titres et des corrections. La Section a rédigé les décrets, les lettres patentes ainsi qu'une convention traduisant l'ensemble des conditions de la lettre d'intention signée par les parties le 18 août 1986.

Droits de la personne

Modifications de la Loi sur la Cour fédérale

Au cours de 1986-1987, le Ministère a examiné des propositions visant à modifier la compétence de la Cour fédérale du Canada et à améliorer les dispositions de la *Loi sur la Cour fédérale*.

Plan de réglementation fédéral

Le plan de réglementation fédéral, qui est entré en vigueur en septembre 1986, a pour objectif principal de rationaliser le processus de réglementation et de mieux consulter le public à l'égard des projets de règlements. La Section du bureau du Conseil privé a fourni des conseils sur les questions de droit et de politique relatives à la mise en oeuvre de ce plan. De concert avec la Direction des affaires réglementaires, la Section a aussi organisé, en juin 1986, la tenue d'un colloque sur le processus de la réglementation destiné à venir en aide aux avocats et aux fonctionnaires qui prennent part à l'élaboration des règlements.

Autres activités

Au cours de l'année écoulée, la Direction du droit public a également :

- organisé le quatrième séminaire de droit commercial international, qui s'est tenu à Ottawa le 16 octobre 1986;
- participé à la mise en oeuvre de l'entente canado-américaine sur le bois d'œuvre résineux;
- formulé des avis sur les questions constitutionnelles liées à la réforme de la législation fédérale régissant les banques et d'autres établissements financiers;
- nommé et informé les avocats chargés de défendre les intérêts du Canada dans le litige intenté à Londres par les créanciers de l'International Tin Council;
- fourni des présentations écrites et orales au comité du GATT à Genève qui procède à une enquête au sujet d'une plainte déposée par la Communauté économique européenne voulant que certaines activités des régies des alcools contreviennent aux obligations du Canada prévues dans le GATT, ainsi que des avis en matière constitutionnelle et commerciale;
- favorisé l'élaboration, au sein de l'Organisation de l'aviation civile internationale, d'un nouvel instrument destiné à supprimer les actes de violence aux aéroports internationaux;
- tenu son troisième séminaire en droit administratif à l'intention des avocats de la Justice et des autres secteurs du gouvernement.

Mandat

Cette section donne aux autorités fédérales des conseils sur les questions de droit et de politique intéressant les droits de la personne, tout particulièrement en ce qui concerne la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Elle est également responsable des conseils juridiques et de l'élaboration de politiques se rapportant aux langues officielles et aux questions judiciaires. Elle conseille en outre les autorités fédérales sur les questions internationales touchant les droits de la personne, notamment les obligations que les textes internationaux relatifs aux droits de la personne mettent à la charge du Canada. Elle est aussi chargée de répondre aux plaintes déposées contre le Canada en vertu du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La Section des affaires judiciaires fournit au Ministre et au Ministère des conseils sur le droit et la politique. La section travaille en étroite collaboration avec de nombreux ministères et organismes fédéraux dans les dossiers concernant les affaires judiciaires.

Activités

Langues officielles

De concert avec le Conseil du Trésor, le Secrétariat d'État et le Bureau des relations fédérales-provinciales, cette section a réalisé un examen en profondeur de la *Loi sur les langues officielles* visant à formuler une nouvelle politique en matière linguistique.

Cap sur l'égalité

Le gouvernement a pris des mesures relativement à plusieurs engagements énoncés dans sa réponse au rapport du sous-comité parlementaire sur l'égalité, déposé à la Chambre des communes au cours de l'exercice précédent. Ainsi, la retraite obligatoire a été abolie dans les établissements fédéraux. Depuis le 2 juillet 1986, l'article 28 du Règlement sur la pension de la Fonction publique a été abrogé. Cet article prévoyait un âge de retraite obligatoire de 65 ans pour tous les cotisants en vertu de la *Loi sur la pension de la Fonction publique*.

La Section du Bureau des relations fédérales-provinciales

Cette section donne des conseils sur des questions de droit et de politique au Bureau des relations fédérales-provinciales, notamment dans le domaine constitutionnel et des affaires autochtones. Elle participe également aux pourparlers relatifs à la réforme constitutionnelle avec les provinces, aux discussions constitutionnelles avec les autochtones et aux rencontres tripartites au sujet de l'autonomie gouvernementale des Métis.

Activités

Négociations commerciales

La Section du droit constitutionnel et international a conseillé le gouvernement au sujet des incidences constitutionnelles des négociations commerciales entre le Canada et les États-Unis.

Arbitrage de l'affaire de La Bretagne

Cette affaire a commencé après qu'un permis de pêche eut été délivré à un bateau français du nom de La Bretagne, enregistré à Saint-Pierre et Miquelon. La France a protesté contre le fait que ce permis renferme une condition qui interdisait de débiter en filets à bord le poisson pêché pendant que le bateau se trouvait dans le golfe Saint-Laurent.

Le 23 octobre 1985, le Canada et la France ont signé un accord en vue de soumettre le litige à un arbitrage irrévocabile. L'entente d'arbitrage prévoyait une procédure écrite en deux étapes suivies d'une procédure orale qui s'est déroulée à Genève en juin 1986. Le tribunal a rendu sa décision le 17 juillet 1986 et a statué que le débitage de filets à bord de navires dans le golfe du Saint-Laurent par des bateaux français enregistrés à Saint-Pierre et Miquelon devait être autorisé.

Mesures législatives relatives aux zones extracôtières

Le projet de Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes (Projet de loi C-104) a été déposé à la Chambre des communes le 11 avril 1986, mais il est resté en plan à la fin de la première session de la 33^e législature.

Affaires criminelles internationales

La Section du droit constitutionnel et international a participé aux travaux et aux discussions qui ont conduit à la signature d'un traité d'entraide juridique avec les États-Unis en 1985. En 1986, des discussions se sont poursuivies en vue de l'adoption des lois de mise en oeuvre nécessaires, tant au niveau fédéral que provincial.

CNUDCI

La Section du droit constitutionnel et international a participé activement aux travaux de la CNUDCI (Commission des Nations Unies pour le droit commercial international), entre autres :

- le groupe de travail sur les effets de commerce internationaux, qui achève de rédiger un projet de convention sur les lettres de change et les billets à ordre internationaux;
- le groupe d'étude sur les paiements internationaux qui a rédigé un guide juridique sur les virements par voie électronique;
- un groupe de travail sur les contrats de construction internationaux;
- un groupe de travail qui rédige un avant-projet de convention sur la responsabilité des opérateurs internationaux de terminaux;
- aider le secrétariat de la CNUDCI à rédiger une étude sur le troc et les transactions de même nature.

Questions fédérales-provinciales

La Section du droit constitutionnel et international a conseillé le gouvernement au sujet des propositions constitutionnelles avancées par le gouvernement du Québec, y compris la reconnaissance du Québec comme société distincte, la formule de modification, la Cour suprême du Canada, les pouvoirs de dépense et l'immigration.

Elle a également participé à la rédaction des résolutions constitutionnelles concernant le tracé de la frontière entre le Manitoba et la Saskatchewan et entre l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Arbitrage commercial international

La Section du droit constitutionnel et international a rédigé la *Loi sur l'arbitrage commercial* destinée à mettre en oeuvre la Convention des Nations Unies pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères qui est applicable au Canada depuis le 10 août 1986. Cette loi établit un Code d'arbitrage qui régit les questions d'arbitrage commercial et d'amirauté au Canada mettant en cause le gouvernement fédéral ou les sociétés d'État. Elle a été adoptée en juin 1986.

Questions constitutionnelles intéressant les autochtones

La Direction du droit public a participé à cinq réunions multilatérales présidées par le Ministre, en préparation de la dernière conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones, qui a eu lieu à Ottawa les 26 et 27 mars 1987.

Secteur de la sous-ministre associée

Mandat

La Direction du droit public offre des conseils sur les questions de droit et de politique dans le domaine du droit public et en matière de droit constitutionnel, international, autochtone et administratif, ainsi que relativement à l'organisation et au fonctionnement de l'administration fédérale. La Direction collabore étroitement avec de nombreux ministères et organismes fédéraux. Elle examine également les projets de règlement pour en assurer la conformité avec la *Loi sur les textes réglementaires*.

Organisation

La Section du droit constitutionnel et international

Cette section dispense des conseils au gouvernement sur diverses questions juridiques et politiques relevant du droit constitutionnel et international. Elle participe aux négociations et à la rédaction des ententes fédérales-provinciales ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en oeuvre des instruments en droit public et privé, et à la conduite des litiges soulevant des questions de droit constitutionnel et international.

Elle conseille également le gouvernement sur ses droits et obligations en droit international et sur les répercussions constitutionnelles des négociations commerciales. La section s'occupe également de litiges concernant la relation entre le droit international et le droit interne. Elle représente enfin le Canada au sein des organismes internationaux qui oeuvrent à l'élaboration du droit international, et à celle plus particulièrement du droit international privé.

La Section de consultation et de droit administratif

Cette section s'occupe d'abord et avant tout des questions juridiques relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'administration fédérale. Par exemple, elle aide d'autres directions du Ministère dans des domaines comme la modification de la *Loi sur la Cour fédérale* et elle dispense aux ministères et organismes fédéraux des conseils sur des questions de politique et de droit quant aux mesures législatives ou autres projetées. Elle travaille également à l'élaboration de propositions de réforme du droit administratif. Une autre responsabilité importante de cette section est la rédaction, de concert avec les services juridiques des ministères, des avis juridiques demandés par les commissions, ministères, organismes ou sociétés d'État fédéraux sur les questions administratives et juridiques les plus diverses.

La Direction du droit public

La Section du Bureau du Conseil privé

Cette section veille à l'exécution des obligations mises à la charge du sous-ministre de la Justice par la *Loi sur les textes réglementaires*. Cette loi exige que tous les projets de règlement soient étudiés afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux exigences précises qu'elle édicte. La Section fournit en outre des conseils pour l'élucidation des difficultés juridiques, des ambiguïtés, des contradictions et des erreurs techniques que comportent les règlements projetés. Elle veille par ailleurs à ce que les règlements ne contreviennent pas aux dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés* et à celles des conventions internationales sur les droits de la personne. Elle s'occupe aussi d'examiner tous les textes réglementaires qui doivent être publiés dans la partie II de la *Gazette du Canada*. Elle examine tous les règlements qui ne sont pas étudiés en vertu de la *Loi sur les textes réglementaires*, en conformité avec la *Déclaration canadienne des droits*.

Les avocats de cette section agissent comme conseillers juridiques des fonctionnaires du Bureau du Conseil privé, et plus particulièrement du greffier adjoint du Conseil privé chargé des décrets. La Section s'occupe par ailleurs de la préparation de certaines proclamations ainsi que des commissions et autres documents donnés sous le grand sceau, notamment ceux ayant pour objet de nommer les juges.

La Section conseille également la Direction des affaires réglementaires du Conseil du Trésor sur des questions de droit et de politique qui se rattachent à la mise en oeuvre du Plan d'action relatif au processus de réglementation.

La Section du droit des autochtones

Cette section donne des conseils sur les questions de droit et de politique dans le domaine des affaires autochtones, plus particulièrement sur l'élaboration de mesures visant à accorder aux Indiens et aux Métis l'autonomie gouvernementale et sur les litiges relatifs aux autochtones. Elle conseille également au sujet des questions constitutionnelles et internationales intéressant les autochtones, effectue des travaux de recherche sur des questions de droit et de politique relativement à toute une gamme de questions concernant les autochtones et elle agit à titre de spécialiste auprès du Ministre et du Ministère.

Premier avocat général

Mandat

Le groupe des avocats généraux représente le procureur général du Canada dans certains litiges qui, en raison de leur complexité et de la publicité qui les entoure, doivent être confiés à des avocats possédant une expérience et des connaissances particulières.

Organisation

Ce groupe se compose d'avocats de haut niveau ayant une vaste expérience des litiges civils, criminels ou fiscaux. Il réunit, sous la direction du premier avocat général, trois avocats généraux principaux et un avocat général, qui travaillent tous à l'administration centrale. Le premier avocat général s'occupe au Ministère de toutes les questions intéressant les autochtones.

Activités

Au cours de l'année faisant l'objet du présent rapport, le groupe des avocats généraux s'est occupé d'affaires importantes en matière de droit constitutionnel, y compris plusieurs dossiers concernant l'interprétation de divers articles de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les autres grandes affaires de l'année avaient trait au droit administratif, aux appels en matière fiscale et aux questions de responsabilité délictuelle ou contractuelle. Le groupe des avocats généraux s'est occupé d'un nombre important de questions intéressant les autochtones, soit : *Big Plume c. La Reine*, *Cardinal c. La Reine*, *Chef Chonkolay c. La Reine*, *Harry Chingee c. le P.G. de la C.-B. et du Canada et autre*; *Kaska Dena Council et autres c. La Reine*, *Lubicon Lake Band c. La Reine*, *Manitoba Métis Federation c. La Reine*, *Nelson Small Legs c. La Reine*, *Peigan Indian Band c. La Reine* et *Potts c. La Reine*.

London Life Insurance Co. c. La Reine — Cette affaire soulève d'épineuses questions portant sur l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* aux compagnies d'assurance qui font des affaires à l'étranger. À la fin de l'année financière, le jugement n'avait pas été rendu.

Consolidated Bathurst Ltd. c. La Reine — Dans cette affaire, la Cour d'appel fédérale a maintenu le jugement de la Division de première instance concernant les principes d'évitement fiscal applicables à l'utilisation de filiales captives de compagnies d'assurance dans les paradis fiscaux à l'étranger.

La Reine c. Trimarchi — La Cour suprême de l'Ontario a confirmé la compétence des juges de la Cour provinciale d'instruire des infractions graves. Un appel a été porté devant la Cour d'appel de l'Ontario.

Smith Kline and French c. le procureur général du Canada — Cette affaire a soulevé de nombreuses questions complexes touchant la constitutionnalité des dispositions de licence obligatoire de la *Loi sur les brevets*. La Cour fédérale a confirmé le jugement de la Division de première instance, qui concluait à la validité de ces dispositions. La permission d'en appeler devant la Cour suprême du Canada a été refusée.

Milne c. La Reine et Lyons c. La Reine — Dans ces affaires, la Cour suprême du Canada a examiné la validité des dispositions du *Code criminel* portant sur les contrevenants dangereux.

Hufsky c. La Reine, *Cornell c. La Reine* et *Thomsen c. La Reine* — Ces dossiers ont soulevé 13 contestations constitutionnelles distinctes relativement aux dispositions du *Code criminel* autorisant l'utilisation d'alcootest le long des routes. La Cour suprême a entendu ces affaires en février et n'avait pas rendu de décision à la fin de l'année financière.

Sous-procureur général adjoint, Amirauté et droit maritime

Mandat

Le sous-procureur général adjoint — amirauté et droit maritime est responsable des activités du Ministère dans les domaines suivants :

Contentieux de l'amirauté

Les poursuites en matière d'amirauté et de droit maritime qui sont formées par le gouvernement fédéral ou ses mandataires, ou en leur nom, devant des cours fédérales et provinciales, soulèvent souvent des questions complexes qui portent sur des sommes considérables.

Droit commercial maritime

Les services juridiques fournis portent sur des questions spécialisées se rapportant généralement à des documents et à des transactions de nature commerciale.

Législation maritime

L'application des modifications de la *Loi sur la marine marchande du Canada* et de son règlement d'application exige à l'occasion le recours à des conseillers juridiques spécialisés.

Enquêtes sur les sinistres en mer

Le sous-procureur général adjoint, amirauté et droit maritime, fournit des avis ainsi que des services spécialisés dans le cadre des enquêtes sur les sinistres maritimes et fait des recommandations visant la nomination de commissaires et de conseillers juridiques qui seront chargés des enquêtes officielles menées en vertu de la *Loi sur la marine marchande du Canada*.

Droit international de la mer

Le sous-procureur général adjoint, amirauté et droit maritime, conseille le ministère des Transports en matière de droit maritime et participe aux conférences diplomatiques visant à mettre au point des projets de convention internationale dans des domaines comme ceux des priviléges et des hypothèques en droit maritime.

Organisation

Le sous-procureur général adjoint — amirauté et droit maritime supervise la charge de travail de plus en plus volumineuse du Ministère dans le domaine de l'amirauté et du droit maritime. Il est aidé dans cette tâche par deux conseillers juridiques spécialisés dans ces domaines. Prêtent également leur concours, les avocats de la Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec), de l'administration centrale, des services juridiques des ministères et des bureaux régionaux, ainsi que les avocats du secteur privé dont les services sont retenus par le Ministère.

Activités

Au cours de 1986-1987, le sous-procureur général — amirauté et droit maritime a notamment eu à :

- élaborer un avis juridique coordonné relativement aux questions soulevées par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources à l'issue des recommandations du rapport de la Commission royale d'enquête sur le désastre marin de l'*Ocean Ranger*;
- coordonner les procédures concernant des revendications de quelque 25 millions de dollars intentées contre l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et les autorités fédérales, en Cour fédérale du Canada et en Cour supérieure du Québec, par suite de la fermeture temporaire du pont de Valleyfield en novembre 1984;
- superviser la défense dans le cas des actions intentées contre l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et les autorités fédérales, en Cour suprême de l'Ontario et en Cour fédérale du Canada. Il s'agit là d'une réclamation de quelque 25 millions de dollars qui découle de l'incident à l'écluse 7 du canal Welland en octobre 1985;
- conseiller la Société de développement du Cap-Breton et superviser un important litige devant la Haute Cour en Angleterre, la Cour fédérale du Canada et la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse à la suite de l'explosion d'un navire transportant une cargaison de la Société;
- conseiller la Garde côtière canadienne au sujet du recouvrement possible des frais engagés en raison de la pollution causée par le pétrole à l'occasion de sinistres maritimes.

Direction du droit fiscal

Mandat

La Direction du droit fiscal fournit des avis juridiques au nom du procureur général du Canada dans tous les domaines relatifs à l'impôt et s'occupe de tous les appels de nature civile formés relativement à des cotisations d'impôt. Elle s'occupe également de certains appels formés en vertu du Régime de pensions du Canada et de la *Loi sur l'assurance-chômage*.

Organisation

La Direction comprend trois sections et est dirigée par le sous-procureur général adjoint, Droit fiscal. La Section du contentieux des affaires fiscales comprend environ 60 avocats qui travaillent à l'administration centrale et dans les bureaux régionaux et elle est responsable, pour le compte du ministre du Revenu national, de tous les appels civils concernant des cotisations d'impôt sur le revenu. La Section du droit fiscal fournit des avis juridiques au ministère des Finances. En outre, des avis juridiques sont également fournis au ministère du Revenu national (Impôt) et au ministère du Revenu national (Douanes et Accise) par deux contentieux situés chez le client même.

Activités

Le nombre d'affaires portées devant les tribunaux en matière fiscale est demeuré élevé au cours de l'année 1986-1987. Les quatre cinquièmes environ de ces appels ont été interjetés auprès de la Cour canadienne de l'impôt.

La Reine c. Bronfman Trust — Dans cette affaire, la Cour suprême du Canada a examiné les conditions requises pour déduction d'intérêts en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La Cour a décidé qu'il doit exister un rapport direct entre les fonds empruntés et les revenus gagnés. Cette décision réduit considérablement l'ampleur de la déduction possible aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Ensite Limited c. La Reine et Canadian Marconi Company c. La Reine — La Cour suprême du Canada a examiné la distinction entre le concept de « revenu d'entreprise » et celui du « revenu d'investissement » en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Dans *Ensite*, la Cour a statué que, pour constituer un revenu d'entreprise, les fonds doivent être utilisés et risqués dans une entreprise commerciale. Dans *Marconi*, la décision repose sur le temps consacré par le contribuable à la gestion des fonds de la compagnie.

Consolidated Bathurst Limited c. La Reine — La Cour d'appel fédérale a dû décider si les primes d'assurance payées par l'appelant à une filiale pouvaient être déduites en application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le principal point en litige porte sur la question de savoir si les primes constituent des dépenses qui permettent de réduire indûment ou artificiellement le revenu au sens du paragraphe 245(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. À la fin de l'année, la Cour n'avait pas encore rendu sa décision.

Indalex c. La Reine — On a demandé à la Cour fédérale de déterminer le prix de transfert approprié entre des compagnies liées au sein d'un groupe multinational de sociétés. On a interjeté appel de la décision auprès de la Cour d'appel.

La Direction du droit fiscal a également participé aux travaux concernant la réforme fiscale.

Aperçu des activités de la Direction du droit pénal de 1984 à 1987

	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Demandes de clémence	35	34	30
Demandes d'extradition et de renvoi			
<input checked="" type="checkbox"/> présentées par le Canada à un pays étranger	57	56	55
<input checked="" type="checkbox"/> présentées au Canada par un pays étranger	56	83	63
Demandes d'entraide			
<input checked="" type="checkbox"/> présentées par le Canada à un pays étranger		33	
<input checked="" type="checkbox"/> présentées au Canada par un pays étranger		43	
Poursuites spéciales (évasion fiscale)	163	148	130

fois que les dispositions législatives requises seront en place, le traité en cause pourra être ratifié, permettant au Canada de réunir des éléments de preuve qui faciliteront les enquêtes criminelles américaines, et de recevoir en retour une aide semblable.

Le Canada a déposé 33 demandes destinées à obtenir des éléments de preuve dans des États étrangers, dont 15 ont requis l'aide des tribunaux. Pour sa part, il en a reçu 43, dont 30 ont nécessité le recours aux tribunaux. Des 76 demandes d'aide présentées ou reçues par le Canada, 56 ont été réglées au cours de l'année, trois ont été abandonnées et 17 ont été reportées à l'année prochaine.

Équipe volante du Nord

Les membres de l'Équipe volante du Nord ont fourni une aide aux procureurs de la Couronne des bureaux régionaux de Yellowknife et de Whitehorse. L'équipe se compose de plus de 20 avocats d'expérience des bureaux régionaux et de l'administration centrale du Ministère. Elle a oeuvré dans plus de 35 « circuits » des Territoires du Nord-Ouest et dans 20 circuits du Territoire du Yukon, tant à la Cour territoriale qu'à la Cour suprême. Des membres de l'équipe venant du bureau régional de Montréal ont pris en charge plusieurs procès devant jury qui se sont tenus à IQALUIT et à Yellowknife. Le bureau régional d'Edmonton a fourni son aide dans des affaires soumises à la Cour d'appel des Territoires du Nord-Ouest à Edmonton et à Calgary.

Partie IV.I du Code criminel

Certains membres de l'administration centrale et des bureaux régionaux, de même que certains représentants permanents du procureur général, sont habilités à s'adresser aux tribunaux pour obtenir l'autorisation d'intercepter des communications privées aux fins de certaines enquêtes.

Affaires spéciales

En 1986-1987, la Direction a engagé 130 poursuites pour évasion fiscale, dont 127 ont abouti à des condamnations.

La Direction du droit pénal a également plaidé au cours de l'année les causes suivantes devant la Cour suprême du Canada :

Ruby Collins c. La Reine. Dans cette affaire, l'accusée prétendait qu'il y avait eu contravention à son droit à la protection contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives. Le juge de première instance a décidé qu'il n'y avait pas eu de motifs raisonnables d'effectuer une fouille, au cours de laquelle le policier avait saisi la gorge de la femme pour l'empêcher d'avaler des drogues. On a

saisi un ballon contenant de l'héroïne qu'elle avait dans les mains. La Cour d'appel a rejeté à l'unanimité un appel interjeté de la déclaration de culpabilité de l'accusée. La Cour suprême a ordonné la tenue d'un nouveau procès afin de permettre au policier d'expliquer les motifs de ses actes. Dans son jugement, la Cour suprême a indiqué dans quelles circonstances l'utilisation d'éléments de preuve, obtenus en contravention de la *Charte*, serait susceptible de déconsidérer l'administration de la justice.

L'affaire *Lawrence Wilburn Corbett c. La Reine* porte sur la question de savoir si le droit du poursuivant de contre-interroger l'accusé sur son casier judiciaire viole le droit que lui reconnaît la *Charte* de bénéficier d'un procès équitable. Corbett, inculpé d'un meurtre, avait auparavant été déclaré coupable d'un autre meurtre. N'ayant pu faire valoir son argument fondé sur la *Charte*, il a ensuite été déclaré coupable du deuxième meurtre. Il a été débouté en Cour d'appel et la Cour suprême n'a pas encore rendu sa décision.

Carl Rahey c. La Reine. Dans cette affaire, il s'agissait de décider si la Cour devait rejeter de graves accusations d'évasion fiscale au motif qu'il y avait eu violation du droit de l'accusé d'être jugé dans un délai raisonnable. Le tribunal de première instance a pris 11 mois pour rendre sa décision à l'égard d'une motion de non-lieu. Le juge qui a entendu la demande fondée sur la *Charte* a rejeté l'accusation, mais la Cour d'appel a décidé à l'unanimité que le juge avait fait erreur. La Cour suprême du Canada a infirmé la décision de la Cour d'appel et confirmé le rejet des accusations.

L'affaire *Wigglesworth c. La Reine* porte sur la question de savoir si les poursuites intentées contre un policier de la Gendarmerie royale du Canada relativement à une accusation de voies de fait en vertu du *Code criminel* contreviennent au droit de l'inculpé d'être protégé contre toute double incrimination garanti par la *Charte*. Un tribunal constitué aux termes de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* avait déjà, à partir des mêmes faits, déclaré le policier coupable d'une infraction ressortissant au service. La Cour d'appel de la Saskatchewan a décidé à l'unanimité que les poursuites en vertu du *Code* ne contrevenaient pas à la *Charte*. La décision de la Cour suprême n'est pas encore intervenue.

La Direction du droit pénal

Mandat

Les responsabilités de la Direction du droit pénal découlent des obligations mises à la charge du procureur général du Canada et du ministre de la Justice par les textes législatifs, les traités ou par la common law.

La Direction s'occupe des poursuites judiciaires relatives aux infractions prévues par la plupart des textes fédéraux ou aux complots visant à commettre ces infractions; toutefois, elle ne s'occupe pas des procédures en vertu du *Code criminel* à l'égard duquel le pouvoir de poursuite est exercé par les procureurs généraux des provinces. Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, le procureur général du Canada veille à la poursuite de toutes les infractions aux lois fédérales, y compris le *Code criminel*. La majeure partie de ces poursuites sont intentées sur le fondement de la *Loi sur les stupéfiant*s, de la *Loi des aliments et drogues* et de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Direction examine également les demandes de clémence présentées au ministre de la Justice par des personnes reconnues coupables d'une infraction pénale ou condamnées à une peine d'emprisonnement. Relèvent également de la compétence de la Direction, toutes les questions d'extradition relatives à la *Loi sur l'extradition* ainsi que les demandes de renvoi formées en vertu de la *Loi sur les criminels fugitifs*, et plus particulièrement la négociation des traités d'extradition. Elle s'occupe également des demandes d'aide juridique visant l'obtention d'éléments de preuve à l'étranger dans le cadre d'une enquête au Canada et vice versa. Enfin, la Direction est chargée de la politique en matière de droit pénal relative à l'extradition, aux renvois et à l'entraide juridique.

Le *Code criminel*, ainsi que d'autres textes fédéraux, obligent dans certains cas à obtenir le consentement du procureur général du Canada avant d'engager des procédures. La Direction examine ces demandes de consentement de même que celles ayant trait au transfert de dossiers ou d'ordonnances de probation d'une province ou territoire à un autre à l'intérieur du Canada.

Les avocats de la Direction sont appelés à donner leur avis sur les modifications au *Code criminel*, sur l'élaboration de propositions législatives en matière pénale de même que sur l'élaboration des politiques et des programmes en matière de droit pénal.

Organisation

La Direction est placée sous l'autorité du sous-procureur général adjoint — droit pénal. Elle se compose d'une centaine d'avocats qui travaillent à l'administration centrale à Ottawa et dans les sections des poursuites pénales des neuf bureaux régionaux du Ministère. Ces sections prennent en charge toutes les affaires criminelles intervenant sur leur territoire. Dans les endroits où il n'y a pas de bureau régional, les poursuites pénales sont exercées par quelque 550 avocats du secteur privé à qui est conférée la qualité de représentant permanent du procureur général.

De plus, le sous-procureur général adjoint — droit pénal assume l'autorité fonctionnelle des activités du Ministère qui font suite aux poursuites relatives à des lois fédérales dont l'application relève d'autres ministères et organismes.

Activités

Demandes de clémence

Au cours de l'année, la Direction a instruit 30 demandes de clémence présentées en vertu du *Code criminel*. Toutes ces demandes ont été refusées.

Extradition et renvois

En 1986-1987, le Canada a déposé 46 demandes d'extradition aux États-Unis et neuf dans d'autres pays. Pour sa part, il en a reçu 47 des États-Unis et 16 d'autres pays. Le Canada a en outre présenté trois demandes de renvoi de fugitifs à des pays membres du Commonwealth, tandis qu'il en a reçu un. Au cours de l'année, 24 fugitifs ont été renvoyés au Canada et celui-ci en a pour sa part renvoyé 21 dans d'autres pays.

Entraide juridique

Le 18 mars 1985, le premier ministre Mulroney et le président Reagan ont signé un traité d'entraide juridique entre le Canada et les États-Unis en matière d'enquêtes et de poursuites criminelles. Au cours de l'année, les avocats de la Section des poursuites pénales à l'administration centrale ont participé à l'élaboration des mesures législatives visant à mettre en oeuvre ce traité et les traités de même nature qui seront négociés avec d'autres pays.

Des discussions ont en outre eu lieu avec les représentants généraux des provinces en vue de définir les modalités de la collaboration entre les deux ordres de gouvernement pour ce qui concerne la mise en oeuvre du traité d'entraide juridique. Une

ments importants auxquels la *Charte* a donné lieu au cours de l'année, il convient de mentionner celui de la Division de première instance de la Cour fédérale qui a statué que le fait de restreindre dans une loi les activités politiques partisanes des fonctionnaires constitue une limite raisonnable permettant de garantir la neutralité de la fonction publique (*Miller c. La Reine*), *Osborne c. La Reine*, *Cassidy c. La Reine*). À la fin de l'année, des appels visant bon nombre de ces causes étaient en instance.

La Direction du contentieux des affaires civiles consacre également une importante partie de son temps aux litiges portant sur la répartition traditionnelle des pouvoirs. Dans ces litiges, on conteste le pouvoir constitutionnel des gouvernements fédéral ou provinciaux d'adopter des textes législatifs dans un domaine particulier pour motif d'absence de compétence. Il s'agit là de causes qui entraînent souvent d'importantes répercussions sur la vie quotidienne des citoyens et sur les responsabilités des divers ordres de gouvernement.

L'affaire de *La Reine c. La municipalité régionale de Peel* a également soulevé une question intéressante relative à la répartition des pouvoirs. Dans ce cas, il s'agissait de déterminer si la municipalité pouvait recouvrer des sommes dépensées en vertu d'une loi fédérale inconstitutionnelle. Une autre question de droit constitutionnel a également été soulevée dans l'affaire du *Ministre des Finances c. Finlay*. Dans ce dossier, la Cour suprême du Canada a décidé qu'un bénéficiaire de l'aide sociale avait qualité pour intenter des poursuites contre le gouvernement fédéral en raison de l'existence d'une entente fédérale-provinciale de financement.

Les contestations des textes réglementaires et des dispositions spécifiques des lois fédérales constituent un autre aspect bien distinct et varié du travail de la Direction du contentieux des affaires civiles. Les tribunaux de première instance de nombreuses provinces devront trancher plusieurs litiges auxquels a donné lieu le programme de subventions fédérales destiné à venir en aide aux propriétaires qui avaient décidé d'isoler leur maison, notamment au moyen de la mousse d'urée formaldéhyde (« MIUF »). L'utilisation de la MIUF a par la suite été interdite aux termes de la *Loi sur les produits dangereux*, ce qui a donné lieu à toute une série de poursuites de la part de ceux qui, croyant à l'innocuité et à l'efficacité de la MIUF, l'avaient utilisée. Dans l'affaire du *Vérificateur général du Canada c. Le Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources*, la Cour d'appel fédérale a dû interpréter le mandat législatif du Vérificateur général et l'application à celui-ci des textes législatifs régissant l'accès aux documents du Cabinet.

La question de l'accès aux renseignements conservés par le gouvernement fédéral a également donné lieu à de nombreux litiges. Les litiges que soulèvent la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* attirent toujours l'attention puisque les tribunaux doivent peser le droit à la protection de la vie privée et le besoin de confidentialité dans certaines sphères décisionnelles de l'administration par rapport au « droit de savoir » du public.

Les avocats de la Direction du contentieux des affaires civiles plaident tous les jours devant divers tribunaux, notamment la Commission du tarif, les commissions d'appel de la Commission de la Fonction publique et les tribunaux canadiens des droits de la personne. L'affaire de *Gauthier* est toujours devant le tribunal des droits de la personne. Dans ce dossier, cinq plaintes ont été déposées relativement à la politique des Forces canadiennes qui interdit aux femmes certaines fonctions de combat au motif d'inefficacité opérationnelle. Ce tribunal est également saisi de l'affaire *Hazel Jones*, qui porte sur la question de l'embauche de femmes comme gardes de détenus.

Les conseillers juridiques du contentieux des affaires civiles sont plus fréquemment appelés à agir devant des commissions publiques d'enquête. Au cours du printemps et de l'été 1986, de nombreuses audiences ont porté sur la question de savoir s'il fallait, compte tenu des préoccupations en matière de santé et d'environnement, permettre à Monsanto Canada inc. de faire homologuer et de vendre un herbicide contenant de l'alachlor. Au nombre des autres enquêtes publiques cette année, il y a eu la Commission Estey sur les activités bancaires au Canada et la Commission Deschênes sur les criminels de guerre au Canada.

Secteur des litiges

Mandat

La Direction du contentieux des affaires civiles est chargée principalement de représenter le procureur général du Canada dans les recours judiciaires de nature civile auxquels sont parties les autorités fédérales dans les provinces de common law et les territoires. Elle regroupe les contentieux des affaires civiles au sein de l'administration centrale et des bureaux régionaux.

Les conseillers juridiques de la Direction interviennent à toutes les étapes des litiges, du début des débats en première instance jusqu'à l'appel devant la Cour suprême du Canada. Les affaires dont ils ont à s'occuper vont de la simple question contractuelle ou délictuelle aux questions de droit public se rapportant à des questions en matière constitutionnelle et de compétence. Il existe également de nombreux litiges relevant d'un domaine bien particulier, comme la propriété industrielle, la faillite, le droit international ou le droit commercial.

Les avocats de la Direction agissent devant les tribunaux fédéraux ou provinciaux de toutes les instances, ainsi que devant les comités, commissions et tribunaux chargés d'appliquer les lois fédérales. Il leur arrive aussi de plaider devant des tribunaux provinciaux ou internationaux.

La Direction fournit aide et conseils aux autorités fédérales sur les questions susceptibles de donner lieu à une contestation judiciaire. Ses membres sont souvent appelés à donner leur avis sur les difficultés juridiques qui leur paraissent susceptibles de soulever les mesures législatives ou autres dont l'adoption est envisagée. Les avocats de la Direction participent également à l'élaboration des politiques et des propositions législatives, notamment en ce qui concerne la position du gouvernement sur les questions de la *Charte*.

Les dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés* ont entraîné une augmentation en nombre et en complexité des dossiers confiés à la Direction. Les litiges ayant trait à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels connaissent une évolution similaire.

La Direction du contentieux des affaires civiles

Organisation

Le sous-procureur général adjoint — contentieux des affaires civiles dirige et coordonne la conduite de tous les litiges civils, à l'exception de ceux en matière fiscale, survenant dans les provinces de common law. De son côté, le sous-ministre associé — Contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec) dirige et coordonne tous les litiges intervenant au Québec. Le groupe du Premier avocat général de l'administration centrale et des bureaux régionaux s'occupent des affaires civiles les plus délicates.

Il existe un groupe de contentieux à l'administration centrale et dans chacun des bureaux régionaux. En règle générale, chaque bureau régional se charge des litiges prenant naissance sur son territoire. Toutefois, cette règle subit fréquemment des exceptions lorsque les conseillers juridiques spécialisés dans le domaine ont leur bureau ailleurs ou lorsqu'il apparaît souhaitable que le litige soit pris en charge par le personnel d'Ottawa du fait que l'affaire concerne l'administration centrale du ministère client.

La Direction compte environ 83 juristes dans les bureaux régionaux et à l'administration centrale. Ils sont assistés dans leur tâche par des techniciens en droit, des commis et des secrétaires. Le procureur général confie également des dossiers à des avocats du secteur privé qui s'acquittent de leurs fonctions sous le contrôle de la Direction du contentieux des affaires civiles.

Activités

Au cours de l'année, la Direction du contentieux des affaires civiles a pris part à des contestations fondées sur la *Charte*; dans un cas, il s'agissait de l'interdiction de voter aux élections fédérales imposée aux détenus (*Sauvé c. La Reine*); dans un autre, on a contesté les dispositions de licence obligatoire à l'égard des produits vendus sur ordonnance prévues dans la *Loi sur les brevets* (*Smith, Kline et French c. Le Procureur général du Canada*); une affaire concernait le fait qu'un fonctionnaire s'était vu refuser l'attribution d'une cote de sécurité précise (*Gold c. La Reine*); on a contesté la nouvelle loi sur les libérations conditionnelles adoptée récemment qui privait certains détenus de la possibilité d'une mise en liberté anticipée (*Evans c. La Reine, Ross c. Le directeur de l'institution Kent*). Parmi les juge-

La Section de la vérification interne a réalisé des études de vérification visant les Services administratifs, la Section de la classification de la Direction du personnel, les programmes de subventions et de contributions du Ministère et le système d'information de gestion des cas. Elle a aussi procédé à un examen préliminaire du système d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et a préparé une étude spéciale sur les dépenses discrétionnaires et la dotation.

Sous-direction de la liaison et des relations fédérales-provinciales

Les responsabilités de la Sous-direction de la liaison et des relations fédérales-provinciales sont doubles : elle assure d'une part, la liaison ministérielle et d'autre part, la liaison avec les organismes extérieurs. La Sous-direction fournit en outre des services de soutien direct au Comité exécutif et au Comité de gestion. Elle aide les groupes consultatifs ministériels ou les comités *spéciaux* du Ministère à s'acquitter de leur rôle de conseillers du sous-ministre. L'une de ses fonctions consiste à coordonner les activités des comités ministériels et à offrir des conseils relativement au mandat et à la nomination des membres de ces comités.

La Sous-direction coordonne et dirige en outre les échanges avec les associations et organismes nationaux et internationaux comme l'Association du Barreau canadien, l'Association canadienne des chefs de police, les associations nationales intéressées à la justice criminelle, la Conférence sur l'uniformisation des lois du Canada, les conférences du Conseil de l'Europe et du Commonwealth.

Enfin, la Sous-direction élabore et met en oeuvre les politiques et règles en matière de relations fédérales-provinciales.

Sous-direction des communications et des affaires publiques

Le Ministère doit faire connaître ses activités à divers auditoires, notamment le Parlement, les avocats, les médias et l'ensemble de la population canadienne.

Chaque année, la Sous-direction élabore un plan de communication global à l'aide duquel sont définis les objectifs du Ministère en matière de communication. Elle établit aussi divers plans de communication se rattachant à des programmes précis. La Sous-direction joue le rôle de premier conseiller du Ministère et de son personnel en matière de communications et d'affaires publiques et elle travaille en étroite collaboration avec le cabinet du ministre.

Une grande partie de la charge de travail annuelle est consacrée aux programmes d'information et de vulgarisation à l'intention du public, y compris des projets de relations avec le public et les médias dans l'ensemble du pays. La Sous-direction participe activement aux efforts déployés par le Ministère en matière d'information juridique à l'intention du public. Elle répond en outre aux demandes de renseignements du public, publie et diffuse divers documents.

L'un des grands projets de la Sous-direction des communications et des affaires publiques au cours de l'année a été l'élaboration et la publication de documents relatifs à la *Loi sur le divorce* qui a été promulguée le 1^{er} juin 1986. En plus d'un guide général de la Loi destiné au grand public, elle a diffusé des documents explicatifs plus détaillés à l'intention des travailleurs sociaux, des médiateurs et d'autres intervenants.

Les publications de la Direction pour cette année sont le *Rapport annuel de 1985-1986*; une série de publications sur les victimes d'actes criminels; la *Loi sur le divorce : guide à l'intention des conseillers*; un résumé du *Rapport de la Commission canadienne de détermination de la peine*; une série de publications sur l'accès à la justice; *Indemnisation des victimes d'actes criminels au Canada, 1985*; le rapport annuel concernant la *Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels*, un rapport sur les secrets commerciaux, le *compte rendu du Forum national sur la Jeunesse et la loi*; une brochure sur l'enlèvement international d'enfants et le *Rapport et les recommandations de la Commission de 1986 sur le traitement et les avantages des juges*.

La Sous-direction a distribué plus de 227 000 exemplaires de ces publications; elle a répondu à environ 3800 demandes de renseignements écrites et à plus de 9000 demandes de renseignements par téléphone.

Direction de la politique et de la coordination intégrées

Mandat

La nouvelle Direction de la politique et de la coordination intégrées fournit des services ayant trait à la planification intégrée, à l'élaboration de politiques, à l'évaluation des programmes et à la vérification interne, aux communications et aux affaires publiques, aux relations fédérales-provinciales, à la liaison avec des groupes et organismes extérieurs et au soutien ministériel. Elle joue un rôle important dans les domaines qui ne ressortent pas aux autres directions et elle participe à la coordination des activités et des programmes de l'ensemble du Ministère.

Organisation

Sous-direction des services ministériels

La Sous-direction des services ministériels fournit des services juridiques, des services d'orientation et de soutien au Ministre, au sous-ministre et aux fonctionnaires du Ministère. Elle se compose de quatre sections chargées de la coordination des activités et de la prestation des services liés aux activités du Ministère.

Les Services d'information du Ministre et de gestion des affaires parlementaires coordonnent l'élaboration de documents dont le Ministre et le sous-ministre ont besoin pour des réunions, des conférences, des activités parlementaires et autres.

Le Service de correspondance ministérielle reçoit et achemine toute la correspondance adressée au ministre de la Justice et répond aux lettres courantes.

Le Bureau de l'accès à l'information et des renseignements personnels traite les demandes relatives à l'accès à l'information et aux renseignements personnels. Il s'assure que le Ministère se conforme à la législation applicable et s'occupe de la tenue des dossiers.

Le Service de liaison avec le cabinet est chargé de la liaison avec le Bureau du Conseil privé. Il veille à ce que les questions touchant le Ministère soient portées à l'ordre du jour des réunions des divers comités du Cabinet et se charge d'examiner et de coordonner les présentations du Ministère. Il prépare en outre les notes d'information pour le Ministre.

En 1986-1987, la Sous-direction des services ministériels a aidé à rédiger la réponse du gouvernement au Rapport de la Commission d'enquête sur les criminels de guerre (Rapport Deschênes). Le Bureau d'accès à l'information et aux renseignements personnels a vu quadrupler le nombre de demandes reçues au cours de la période visée.

Sous-direction de la planification intégrée

La Sous-direction de la planification intégrée élabore les méthodes de planification interne, en assure l'application et conseille les gestionnaires quant aux pratiques de gestion. Elle veille à l'intégration des modes de planification stratégique, d'établissement des budgets et de planification du travail. Par pratiques de gestion, on entend notamment les services consultatifs et les projets spéciaux concernant les questions d'organisation et de gestion. La Sous-direction assure également la liaison d'autres organismes et ministères fédéraux pour ce qui est des questions de planification et de gestion.

Cette année, la Sous-direction a coordonné la préparation du Plan de dépenses des programmes et l'élaboration du Plan opérationnel pluriannuel. Elle a également coordonné un examen interne des programmes et activités du Ministère. Parmi ses autres activités, il faut signaler le soutien constant apporté dans le domaine des systèmes et techniques d'information et la réalisation de projets spéciaux comme l'examen de la politique des coûts relatifs aux litiges et du programme des stages d'étudiants en droit.

Bureau de l'évaluation des programmes et de la vérification interne

Le Bureau de l'évaluation des programmes et de la vérification interne effectue des évaluations et des vérifications internes périodiques des activités, des programmes et des services du Ministère.

Conformément au plan quinquennal d'évaluation et de vérification, le Bureau a effectué plusieurs études préparatoires à l'évaluation, des rapports d'évaluation et des études de vérification interne, dont les conclusions ont influé, de diverses façons, sur l'élaboration et la modification des politiques du Ministère.

L'une des deux sections du bureau, soit celle de l'évaluation des programmes, a fait des études préparatoires à l'évaluation et a amorcé les évaluations du Programme de vulgarisation et d'information juridiques, du Programme d'aide parajudiciaire à l'intention des autochtones en Colombie-Britannique et du Service d'aide juridique en Saskatchewan. Elle a poursuivi l'examen des programmes d'aide juridique des provinces, de la *Loi sur le divorce* et du programme d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales.

Cabinet du sous-ministre

Le sous-ministre de la Justice, qui est aussi d'office sous-procureur général du Canada, est nommé par le gouverneur en conseil en vertu du paragraphe 3 (1) de la *Loi sur le ministère de la Justice*.

Le cabinet du sous-ministre fournit à ce dernier les services de soutien dont il a besoin. En étroite collaboration avec toutes les directions, plus particulièrement la nouvelle Direction de la politique et de la coordination intégrées, il assure la liaison avec le cabinet du Ministre, le reste du ministère de la Justice et les autres ministères et organismes fédéraux.

Sous-ministres associés

Deux sous-ministres associés secondent le sous-ministre dans son rôle de premier représentant de la haute direction du Ministère. La sous-ministre associée est responsable de la Direction du droit public, de la Direction des programmes législatifs et de la Direction des droits de la personne; elle suit toutes les questions de droit civil intéressant le Ministère au Québec et elle est le principal conseiller du Ministère en matière de droit civil québécois. Elle a autorité, au niveau administratif, sur la Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec) et sur les affaires contentieuses relevant du bureau régional de Montréal.

Le sous-ministre associé — contentieux s'occupe des litiges auxquels l'administration fédérale est partie dans les provinces de common law. Il préside le Comité du contentieux du Ministère et il a autorité, au niveau administratif, sur tous les bureaux régionaux (à l'exception de celui de Montréal).

Outre plusieurs comités du Ministère, le sous-ministre préside le Conseil de l'information juridique, organisme fédéral-provincial qui se compose des sous-ministres de la Justice et qui supervise les activités du Centre canadien de la statistique juridique.

En outre, le sous-ministre préside les rencontres fédérales-provinciales des sous-ministres. Ces conférences permettent aux intéressés de discuter des grandes questions relatives au système de justice et elles sont tenues aussi souvent que l'exige la préparation ou le suivi des conférences des ministres. À l'occasion de ces réunions, des groupes de travail de fonctionnaires fédéraux et provinciaux sont constitués pour étudier certaines questions précises. Cette année, les groupes de travail ont examiné les problèmes concernant les victimes d'actes criminels, la conduite avec facultés affaiblies, les profits du crime, l'indemnisation des personnes emprisonnées par suite d'une erreur judiciaire, les enfants disparus et l'application des lois relatives à la drogue.

Les Comités d'action positive

Trois comités consultatifs ont été créés pour appuyer le programme d'action positive : le Comité consultatif d'égalité des chances pour les femmes, le Comité consultatif des personnes handicapées et le Comité consultatif des autochtones. Les comités consultatifs recommandent des politiques et des pratiques au sous-ministre et supervisent la mise en oeuvre des politiques ministérielles en matière d'action positive. La coordination globale du programme incombe au comité directeur de l'action positive.

En 1986-1987, le Comité consultatif d'égalité des chances pour les femmes a recommandé une politique ministérielle sur le travail à temps partiel et des modifications à la politique actuelle relative à la participation des femmes aux jurys de sélection. Il a en outre formulé des recommandations visant à faciliter la réalisation des objectifs numériques liés à la participation des femmes. Le Comité consultatif des personnes handicapées a cherché des moyens de rendre l'immeuble de la Justice plus accessible aux personnes handicapées et il a organisé, à l'intention des gestionnaires, plusieurs séances de sensibilisation concernant l'emploi de personnes handicapées. Le Comité consultatif des autochtones a conçu une trousse d'information sur les possibilités de carrière en droit pour les autochtones destinée aux organisations et associations autochtones ainsi qu'aux universités du Canada afin d'augmenter le nombre d'autochtones postulant un emploi au Ministère.

Le Comité des langues officielles

Le Comité des langues officielles supervise la mise en oeuvre du Programme des langues officielles au Ministère. Il approuve le plan de désignation des postes bilingues, surveille l'évaluation du degré de connaissances linguistiques, dirige la formation linguistique et coordonne la traduction.

Autres comités

Le Ministère compte un certain nombre d'autres comités ayant pour rôle de s'occuper de sujets bien particuliers. Le Comité des politiques d'information et des systèmes informatiques est chargé d'examiner et de coordonner la politique et les projets relatifs aux systèmes d'information et à l'informatique. Cette année, le Comité a adopté des politiques et des règles concernant les projets d'élaboration de systèmes, l'acquisition du matériel et les normes relatives aux ordinateurs. Le Comité d'évaluation du rendement contrôle l'application du système d'évaluation du rendement. En 1986-1987, il a élaboré et mis en oeuvre une nouvelle politique en matière d'évaluation du rendement et a aidé à mettre sur pied un nouveau cycle d'évaluation des employés. Il a en outre établi des lignes directrices relatives aux cotes de rendement. Le Comité de la rémunération des avocats examine périodiquement la rémunération et les avantages sociaux de ces derniers. En 1986-1987, le Comité a examiné la rémunération et les avantages sociaux des avocats et des notaires du Ministère et a préparé des présentations au Conseil du Trésor à cet égard.

Comités

Dans bien des cas, l'exécution des grandes activités du Ministère exige un effort concerté de plusieurs directions, chacune y apportant son expérience particulière. Un certain nombre de comités ont donc été institués pour aider le Ministère à diriger et à coordonner ses ressources et ses programmes. Parmi ces comités, il y a :

Le Comité exécutif

Le Comité exécutif est le plus haut comité de gestion du Ministère. Présidé par le sous-ministre, il se compose des sous-ministres adjoints, des sous-procureurs généraux adjoints, du premier conseiller législatif, du premier avocat général et du conseiller principal, Politique et coordination intégrées. Le comité se réunit toutes les deux semaines.

Il incombe au Comité exécutif d'étudier les principales questions touchant le Ministère, y compris les affaires juridiques d'importance et les questions liées à la gestion, au personnel et à l'administration.

Il est chargé de la planification stratégique et budgétaire du Ministère et de l'établissement des priorités. Les membres du comité évaluent les répercussions globales qu'auront sur le Ministère les diverses initiatives en matière de politique et de mesures législatives, les principales affaires contentieuses auxquelles le gouvernement fédéral est partie ainsi que les faits nouveaux dans le domaine de la justice. Le comité examine les principales politiques du Ministère et il passe en revue les nominations aux postes de gestion supérieure. Le comité de gestion constitue le premier lieu de consultation et de coordination du Ministère ainsi que l'un des principaux centres de prise de décisions.

Le Comité consultatif du sous-ministre

Le Comité consultatif du sous-ministre se compose de hauts fonctionnaires de chaque secteur du Ministère et il est présidé par le sous-ministre. Le comité est chargé de clarifier les questions qui seront soumises en définitive au Comité exécutif. Ses membres étudient également les questions stratégiques générales, ainsi que certaines questions touchant le personnel.

Le Comité de gestion

Le Comité de gestion, présidé par le sous-ministre, siège deux fois par année afin de discuter des problèmes, des politiques et des pratiques de gestion ainsi que des questions juridiques intéressant l'ensemble de l'administration fédérale.

Au cours de l'année, les membres du comité ont participé à des discussions portant sur les politiques gouvernementales en matière de libre-échange, les questions de droit autochtone et de droit du travail, sur les tendances juridiques dans les domaines de l'environnement, de la concurrence et de l'accès à l'information. Ils ont discuté en outre de questions touchant l'évaluation du rendement, les communications internes, la planification de carrière, le rôle des gestionnaires et la gestion des services juridiques.

Le Comité de la Charte

Le Comité de la Charte s'occupe des litiges et des autres questions portant sur la *Charte des droits et libertés*. Il formule des recommandations au Ministre et fournit des conseils quant à l'opportunité pour le procureur général d'intervenir dans des procès auxquels l'administration fédérale n'est pas déjà partie.

Pendant l'année, le Comité s'est occupé de diverses affaires relatives à la *Charte* portant sur les dispositions du *Code criminel*, les retards dans le déroulement des procès au criminel, la liberté d'expression et la compétence des tribunaux administratifs.

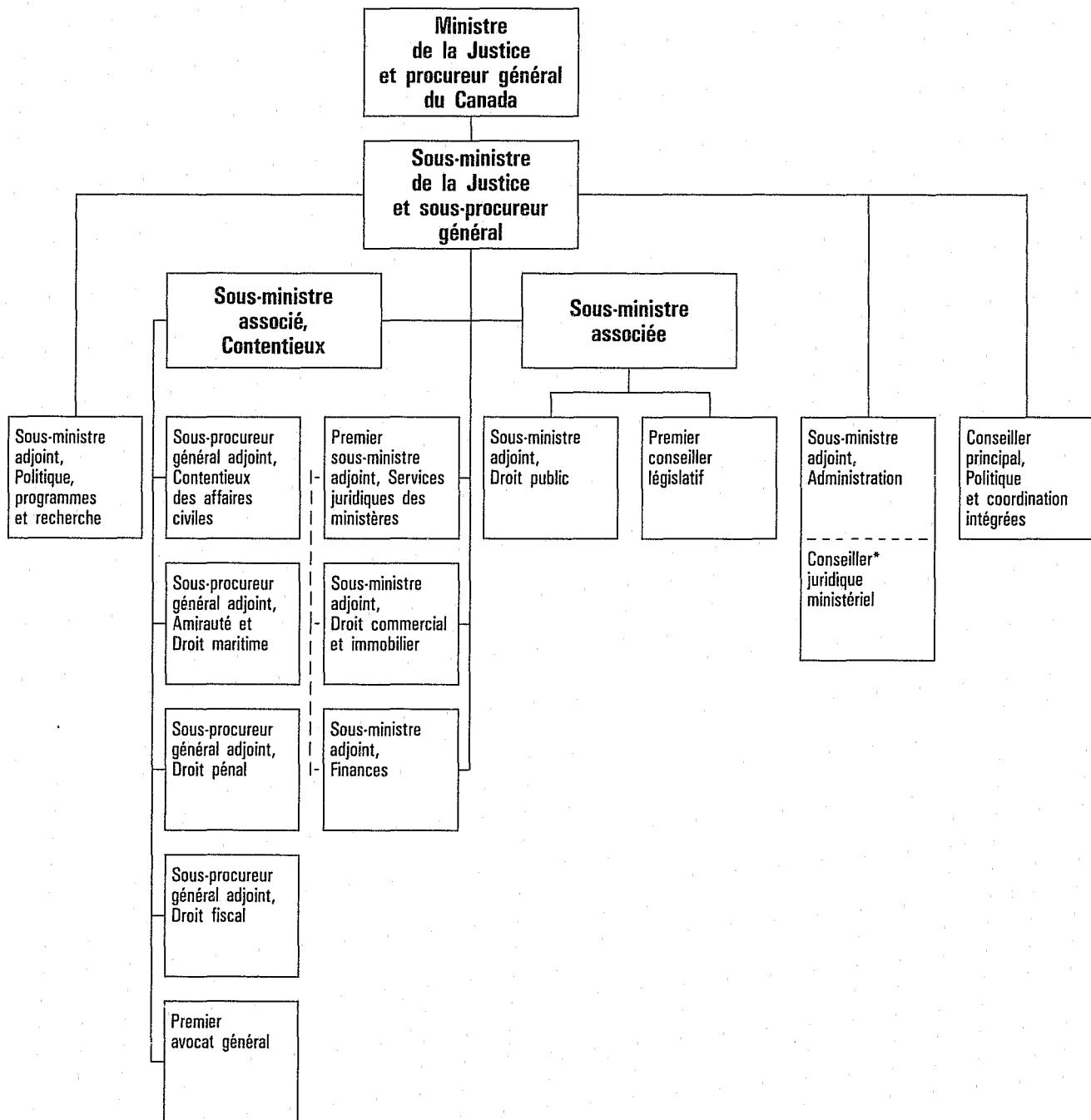
Le Comité du contentieux

Le Comité du contentieux suit tous les litiges dans lesquels le Ministère est engagé, y compris les poursuites au criminel, les affaires civiles et les affaires fiscales. Il conseille aussi le Ministre et le sous-ministre en ce qui concerne les affaires contentieuses et les poursuites.

Le Comité consultatif des conseillers juridiques

Le Comité consultatif des conseillers juridiques conseille la haute direction sur le rôle, la situation administrative et les conditions de travail des avocats et notaires du Ministère. Au cours de l'année visée, le Comité a examiné des questions relatives à la dotation, à la planification de carrière et au perfectionnement, aux possibilités d'avancement, au traitement et aux avantages sociaux ainsi qu'aux besoins en personnel. En outre, les membres du comité ont participé à la définition de nouveaux critères aux fins du système d'examen du rendement et ont travaillé à l'élaboration de présentations au Conseil du Trésor relatives aux conditions d'emploi.

Organigramme



* Le conseiller juridique ministériel exerce également les fonctions de sous-ministre adjoint chargé de l'Administration

Organisation

En 1986-1987, le ministère de la Justice comptait 1523 employés. Environ 70 % de l'effectif du Ministère se compose d'avocats, l'autre partie faisant partie du personnel de soutien. La première catégorie regroupe 704 personnes et la deuxième, 349. Chez les avocats, le taux de départs a été de 3,5 %, c'est-à-dire qu'il a été légèrement supérieur à celui de l'an passé.

Le personnel du Ministère se répartit entre les bureaux régionaux, les services juridiques des ministères et l'administration centrale. Au cours de l'année, l'effectif total des neuf bureaux régionaux du Ministère s'élevait à 505 personnes, dont 251 avocats. Ces bureaux se chargent, pour le compte du procureur général du Canada, des litiges et des poursuites les plus variés et assurent des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux dans les régions.

Le Ministère compte 39 services juridiques dans la Région de la Capitale nationale et un à Charlottetown (Î.-P.-É.), qui offre des conseils en matière juridique aux ministères et organismes fédéraux. La taille de ces services juridiques varie d'un à trente employés. Au total, les services juridiques des ministères regroupent 217 avocats ou notaires et 27 employés de soutien. Dans la plupart des cas, le ministère ou l'organisme client fournit les services de soutien administratif.

Personnel

	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87
Administration centrale	618	715	744	692	774
Bureaux régionaux	420	502	504	487	505
Services juridiques des ministères	280	253	242	230	244
Effectif total du Ministère	1 318	1 470	1 490	1 409	1 523

Les bureaux de l'administration centrale à Ottawa ont un effectif de 774 personnes, dont 236 avocats. On y retrouve les services juridiques oeuvrant dans des domaines spécialisés du droit de même que les services centraux comme le droit public, l'élaboration des politiques, les programmes et la recherche, la planification des programmes législatifs et l'administration.

À l'administration centrale, le Contentieux des affaires civiles, celui du droit pénal et celui des affaires fiscales emploient respectivement 20, 15 et 16 avocats qui sont responsables des poursuites intéressant les autorités fédérales qui interviennent dans la Région de la Capitale nationale.

Le budget du Ministère pour l'année visée s'élevait à plus de 177 millions de dollars. La ventilation détaillée des dépenses du ministère de la Justice figure à la page 52.

Affaire La Bretagne

De concert avec les ministères des Affaires extérieures et des Pêches et Océans, le Ministère a rédigé l'argumentation du Canada et pris part aux plaidoiries dans le cadre de l'arbitrage avec la France concernant le débitage en filets de poisson à bord de navires qui pêchent dans le golfe Saint-Laurent.

Convention de New York

Le Ministère a coordonné la rédaction des mesures législatives fédérales et provinciales nécessaires en vue de permettre au Canada de mettre en oeuvre la Convention de New York de 1958 pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères. Le Canada a adhéré à la Convention le 10 août 1986.

Questions de frontière et de pêche entre le Canada et la France

Le Ministère a aidé à résoudre, en collaboration avec les ministères des Affaires extérieures et des Pêches et Océans, les différends frontaliers relatifs aux droits de pêche au large de Saint-Pierre et Miquelon.

Modifications législatives concernant la Cour suprême du Canada

Le projet de loi C-105, qui contient des modifications de la procédure d'appel devant la Cour suprême du Canada, a été déposé au cours de l'année à la Chambre des communes, mais il est resté en plan au Feuilleton.

Commission de la détermination de la peine

Le 25 mars 1987, le ministre de la Justice a déposé à la Chambre des communes le rapport final de la Commission canadienne de la détermination de la peine intitulé *Réformer la sentence : une approche canadienne*. Cette Commission a été instituée en mai 1984, sous le régime de la *Loi sur les enquêtes*. Elle était chargée d'étudier toute la question de la mise en place de lignes directrices en la matière et de définir la forme que celles-ci pourraient prendre. Le rapport formule des recommandations sur les liens entre les lignes directrices elles-mêmes et les autres aspects du système de justice pénale, comme le pouvoir discrétionnaire de la poursuite. À la fin de l'exercice financier, le Ministère participait à des consultations concernant le rapport.

Code criminel

Le 3 décembre 1986, le ministre de la Justice a déposé le premier volume de propositions relatives à la nouvelle codification du droit pénal au Canada élaborées par la Commission de réforme du droit. L'examen de ces propositions, qui s'effectue de concert avec les provinces, se poursuivra au cours du prochain exercice financier.

Victimes d'actes criminels

Dans le Discours du Trône d'octobre 1986, le traitement des victimes d'actes criminels et les soins qui leur sont prodigues ont été désignés comme une priorité dans le domaine de la politique sociale. Au cours de l'année visée par le présent rapport, les fonctionnaires du Ministère ont pris part à de vastes discussions à ce sujet avec leurs homologues provinciaux. Les consultations ont porté sur plusieurs initiatives dont les modifications proposées du *Code criminel*, soit l'imposition d'une suramende compensatoire, l'amélioration des programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels et un énoncé des principes fondamentaux de justice pour les victimes d'actes criminels.

Projet de loi C-28

Le projet de loi C-28, intitulé *Loi modifiant le Code criminel*, a été élaboré par le Ministère et déposé à la Chambre des communes le 10 décembre 1986. Il a été adopté le 27 mars 1987. Cette loi permet de mettre en oeuvre plusieurs dispositions de la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Droit de la famille

La *Loi de 1985 sur le divorce* est entrée en vigueur le 1^{er} juin 1986. La nouvelle loi ne reconnaît qu'une seule cause du divorce : l'échec du mariage. Cet échec peut être établi en démontrant que le conjoint a commis l'adultére, qu'il a fait preuve de cruauté physique ou mentale ou que les époux ont vécu séparément pendant au moins un an.

Les travaux se sont poursuivis pour ce qui est de la mise en oeuvre de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales* adoptée en février 1986. À cet égard, on est parvenu à une entente de principe relativement aux accords fédéraux-provinciaux qui doivent être signés en vertu de la Partie I de la Loi, en vue de la communication de renseignements contenus dans les fichiers fédéraux.

Cette loi institue des mesures destinées à favoriser l'exécution des ordonnances ou ententes concernant la pension alimentaire, la garde des enfants ou l'accès à ceux-ci. Afin d'assurer l'exécution d'une ordonnance de pension alimentaire, cette loi permettra, d'une part, la communication de renseignements contenus dans certains fichiers en vue d'aider à retrouver un débiteur alimentaire et d'autre part, la saisie-arrêt de certaines sommes dues par le gouvernement fédéral, comme les remboursements d'impôt sur le revenu.

Projet sur l'observance des lois fédérales

Les principes destinés à favoriser l'observance des règlements fédéraux, élaborés avant 1986-1987, ont été insérés dans le Code d'équité en matière de réglementation du citoyen. L'équipe du projet met actuellement l'accent sur l'amélioration des redressements de nature réglementaire pour garantir une mise en oeuvre équitable, efficace et efficiente des objectifs du gouvernement fédéral en matière de politique.

Vue d'ensemble des activités de l'année

Accord constitutionnel

Le Ministère a participé à l'élaboration et à la négociation d'importantes modifications constitutionnelles relatives aux conditions d'acceptation par le Québec de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Ces propositions ont constitué la base des négociations qui ont conduit à l'accord du Lac Meech, conclu au cours de l'année financière 1987-1988.

Pourparlers constitutionnels avec les autochtones

À titre de ministre responsable des pourparlers constitutionnels avec les autochtones, le ministre de la Justice a présidé cinq rencontres multilatérales réunissant ses homologues des provinces et des territoires, ainsi que les dirigeants autochtones. Ces rencontres ont abouti à la dernière Conférence des premiers ministres, à Ottawa, les 26 et 27 mars 1987.

Commission sur les criminels de guerre

Le 12 mars 1987, le rapport de la Commission Deschênes sur les criminels de guerre a été déposé à la Chambre des communes. La réponse du gouvernement comportait un certain nombre de mesures précises, notamment :

- l'examen de l'analyse des allégations effectuée par la Commission Deschênes;
- la collecte de renseignements, surtout en Europe, qui permettront de déterminer si des poursuites sont justifiées et dans l'affirmative, l'engagement des poursuites au Canada;
- la modification du *Code criminel* afin d'accorder aux tribunaux canadiens la compétence pour juger au Canada les crimes de guerre ou les crimes contre l'humanité;
- le resserrement de la procédure en matière d'immigration et la modification de la *Loi sur la citoyenneté* afin d'interdire l'octroi de la citoyenneté canadienne aux criminels de guerre;
- l'engagement, au besoin, de poursuites en vertu de la *Loi sur la citoyenneté* et de la *Loi sur l'extradition*.

Traité d'entraide juridique en matière criminelle

Le Ministère a en outre mis au point les propositions législatives concernant l'entraide juridique en matière criminelle en vue de la mise en oeuvre du traité signé à Québec par le Canada et les États-Unis le 18 mars 1985. Ce traité permet aux deux pays de joindre leurs efforts en vue de la recherche et de la répression des crimes de même qu'en matière d'application de la loi. Le projet de loi permettra la mise en oeuvre au Canada du traité signé par le Canada et les États-Unis ainsi que de tout autre traité dont le Canada sera signataire.

Agressions sexuelles contre les enfants (Projet de loi C-15)

Le Ministre a déposé un projet de loi sur l'agression sexuelle contre les enfants (projet de loi C-15), qui prévoit l'imposition de peines sévères à l'égard de personnes qui obtiennent ou qui tentent d'obtenir les services sexuels de jeunes prostitués ou qui vivent des produits de la prostitution de jeunes personnes. Les clients éventuels de prostitués âgés de moins de 18 ans se verront condamner à une peine d'emprisonnement pouvant atteindre cinq ans. La loi permettra également aux enfants âgés de moins de 14 ans de témoigner dans des causes d'agressions sexuelles sans exiger qu'il y ait corroboration de leur témoignage. Le projet de loi était à l'étude à la Chambre des communes en fin d'exercice.

Produits de la criminalité

Le Ministère a élaboré des propositions de modifications législatives dont la mise en oeuvre faciliterait la conduite d'enquêtes, empêcherait l'aliénation avant le procès de biens illégalement acquis et accorderait aux tribunaux le droit de destituer les délinquants de tous profits illicites.

Personnes condamnées à l'emprisonnement par suite d'une erreur judiciaire

Le Ministère s'est chargé de l'élaboration d'une série de propositions visant à mettre en place un système d'indemnisation des personnes condamnées à l'emprisonnement par suite d'une erreur judiciaire. Ces propositions, basées sur le rapport du groupe de travail fédéral-provincial, ont fait l'objet de discussions entre le Ministère et les provinces.

Mandat

Quoique les attributions du procureur général du Canada et celles du ministre de la Justice soient légalement distinctes, il est de tradition de les confier à une seule et même personne. Le ministre de la Justice est le conseiller juridique du gouverneur général et le responsable des questions juridiques au sein du Conseil privé de Sa Majesté pour le Canada. Le procureur général est le premier conseiller juridique de la Couronne. Du fait de ce double mandat, le ministère de la Justice a de multiples obligations.

À titre de procureur général, le Ministre représente la Couronne devant les tribunaux dans toutes les affaires portant sur des questions d'intérêt public qui concernent le gouvernement fédéral. Le procureur général est le conseiller juridique des ministères et organismes. Ses fonctions comprennent la préparation de contrats gouvernementaux, le recouvrement des sommes dues à l'État et la vérification des titres de propriété.

Comme plus haut fonctionnaire juridique du pays et premier responsable de l'intégrité du système juridique, le procureur général doit en toutes circonstances, et plus particulièrement lorsqu'il exerce le pouvoir discrétionnaire qui lui est dévolu quant à l'opportunité d'engager des poursuites, veiller au respect de la primauté du droit.

Alors que le procureur général est responsable de l'application véritable du droit, le ministre de la Justice doit se préoccuper des questions de principe sous-jacentes aux textes législatifs. Le Ministre doit veiller à ce que les lois fédérales soient équitables et conformes aux principes constitutionnels canadiens. Il doit à cette fin examiner les dispositions des projets de loi et des règlements pour s'assurer qu'elles ne contreviennent pas aux droits et libertés fondamentaux. Il lui faut enfin surveiller tous les mécanismes juridiques utilisés pour atteindre les grands objectifs du gouvernement.

Le mandat du Ministère reflète évidemment la double fonction du ministre de la Justice et du procureur général. En vertu des dispositions de la *Loi sur le ministère de la Justice*, il appartient au Ministère :

- de fournir au gouvernement du Canada, à ses ministères et à ses organismes tous les services juridiques dont ils ont besoin, et plus particulièrement, de donner des conseils juridiques, de se charger des litiges, de rédiger les textes législatifs et d'établir des documents juridiques;
- de veiller à ce que les affaires de l'État soient gérées dans le respect de la loi;
- de planifier, d'élaborer et de mettre en oeuvre les politiques du gouvernement en matière d'administration de la justice à l'échelle fédérale de même qu'en tout autre domaine que détermine le gouverneur en conseil.

Outre la *Loi sur le ministère de la Justice*, les textes législatifs énumérés ci-dessous aident le Ministère à remplir son mandat :

- la *Déclaration canadienne des droits*, qui exige que tous les projets de loi du gouvernement déposés à la Chambre des communes ainsi que tous les règlements soumis au greffier du Conseil privé pour enregistrement soient conformes à ses dispositions;
- la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui exige que toutes les lois en vigueur, tous les projets de loi du gouvernement et tous les règlements soient conformes à ses dispositions;
- la *Loi sur les textes réglementaires* en vertu de laquelle le Ministère est tenu d'examiner tous les règlements et de s'assurer qu'ils respectent les exigences qu'elle édicte;
- la *Loi sur la révision des lois* qui exige qu'il soit procédé périodiquement à un réexamen et à une codification des lois et règlements fédéraux.

L'annexe I du présent rapport donne la liste complète des lois dont l'application incombe en totalité ou en partie au ministre de la Justice.

Affaires autochtones	38
Bureaux régionaux	39
Halifax	39
Montréal	40
Toronto	42
Winnipeg	44
Saskatoon	45
Edmonton	46
Vancouver	47
Whitehorse	48
Yellowknife	49
Direction de l'administration	51
Annexe I	
Lois dont l'application relève en tout ou en partie du ministre de la Justice	53
Annexe II	
Ministères et organismes desservis par la Direction des services juridiques des ministères	54
Annexe III	
Subventions et contributions, 1986-1987	55
Annexe IV	
Publications de la Section des programmes et de la recherche, 1986-1987	62

Table des matières

Mandat	1
Vue d'ensemble des activités de 1986-1987	2
Organisation	5
Comités	7
Cabinet du sous-ministre	9
Direction de la politique et de la coordination intégrées	11
Secteur des litiges	13
Direction du contentieux des affaires civiles	13
Direction du droit pénal	15
Direction du droit fiscal	18
Sous-procureur général adjoint, amiraute et droit maritime	19
Premier avocat général	20
Secteur de la sous-ministre associée	21
Direction du droit public	21
Droit constitutionnel et international	21
Consultation et droit administratif	21
Section du Bureau du Conseil privé	21
Droit des autochtones	21
Bureau des relations fédérales-provinciales	22
Droits de la personne	23
Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec)	24
Planification des programmes législatifs	26
Législation	26
Commission de révision des lois	26
Services juridiques des ministères	27
Direction de la politique, des programmes et de la recherche	29
Section de la politique et de la modification du droit en matière pénale	29
Service de la politique et de la modification du droit en matière familiale	29
Section des programmes et de la recherche	29
Groupe de révision du droit pénal	30

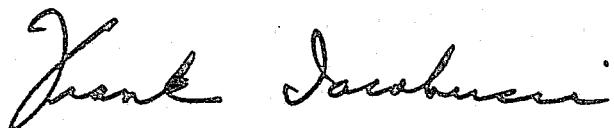
Parmi les autres réalisations du Ministère, il convient de mentionner le dépôt d'un avant-projet de loi visant à moderniser et à clarifier les dispositions du *Code criminel* relatives aux contrevenants atteints de désordre mental; le dépôt d'un projet de loi visant à permettre au Parlement de mettre en oeuvre la *Convention des Nations Unies pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères* (Convention de New York); la présentation d'un projet de modifications de la procédure d'appel auprès de la Cour suprême du Canada; l'entrée en vigueur de la *Loi de 1985 sur le divorce* et enfin, le dépôt d'un projet de loi destiné à réviser en profondeur les dispositions législatives fédérales en matière de pornographie.

Au cours de l'année, des préparatifs ont été amorcés en vue de faire passer du ministère du Solliciteur général au ministère de la Justice, les responsabilités relatives à l'élaboration de politiques et de programmes législatifs concernant les jeunes contrevenants, les victimes d'actes criminels, la prévention du crime, l'application du système de justice pénale aux affaires intéressant les femmes et les autochtones ainsi que le système de justice pénal international.

Enfin, je ne saurais passer sous silence la qualité du travail qui a été accompli au cours de l'année par tous les employés du ministère de la Justice, qu'il s'agisse du personnel des services juridiques des ministères, des bureaux régionaux ou de l'administration centrale. Sans leurs efforts, toutes ces réalisations n'auraient pas été possibles. Tous se sont acquittés de leurs fonctions avec dévouement et je leur en suis profondément reconnaissant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma haute considération.

Le sous-ministre de la Justice et sous-procureur général



Frank Iacobucci

L'honorable Ray Hnatyshyn
Ministre de la Justice et procureur général du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le cinquième rapport annuel du ministère de la Justice pour l'exercice terminé le 31 mars 1987.

Au cours de l'année, le Ministère a participé à l'élaboration et à la négociation d'importants projets de modifications constitutionnelles concernant les conditions de l'acceptation par le Québec de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Ces négociations ont eu lieu entre le gouvernement fédéral et toutes les provinces.

Le Ministère a également participé à la rédaction d'une modification constitutionnelle relative aux droits des autochtones. Bien que la proposition n'ait pas reçu l'accord général nécessaire aux fins de modification lors de la Conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones, le travail effectué par le Ministère a été très utile puisqu'il a permis de définir les questions qui revêtent le plus d'importance.

Une autre activité importante cette année a été la publication du rapport de la Commission sur les criminels de guerre, déposé le 12 mars 1987. Des mesures législatives ont été prises afin de modifier le *Code criminel* et d'attribuer aux tribunaux canadiens la compétence requise pour instruire au Canada les affaires concernant les crimes de guerre ou les crimes contre l'humanité. À l'initiative du Ministère, des enquêtes ont été menées de concert avec la G.R.C. et on a procédé à l'examen des recommandations visant à obtenir des éléments de preuve dans les pays étrangers. Le Ministère a également participé à l'élaboration de propositions visant à modifier la *Loi sur la citoyenneté* afin d'interdire aux criminels de guerre d'immigrer au Canada et de devenir citoyens canadiens.

La Commission canadienne sur la détermination de la peine a déposé son rapport le 25 mars 1987. Dans ce rapport, qui constitue le fruit de trois ans de travail, la Commission recommande que d'importants changements soient apportés dans les domaines de la détermination de la peine et de l'administration de la justice au Canada. Les consultations avec les provinces, les autorités judiciaires, les membres de la profession juridique et les organismes bénévoles au sujet des recommandations de la Commission ont déjà commencé.

De plus, la première série de propositions formulées par la Commission de réforme du droit en vue de la recodification du droit pénal au Canada a été déposée au Parlement le 3 décembre 1986. Au cours de l'année, ces propositions ont fait l'objet d'un examen approfondi, de concert avec les provinces.

D'importantes lois ont été déposées au Parlement au cours de l'année. Parmi celles-ci, il y a les lois modifiant le *Code criminel* et la *Loi sur la preuve au Canada*, lois visant à protéger les enfants contre l'agression et l'exploitation sexuelles, et les *Lois révisées du Canada (1985)* qui permettront la codification et la mise à jour des lois fédérales.

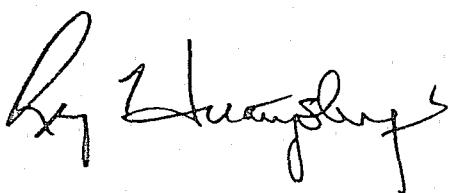
Son Excellence
La très honorable Jeanne Sauvé
Gouverneur général du Canada

Qu'il plaise à Votre Excellence,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence le rapport annuel du ministère de la Justice pour l'année financière terminée le 31 mars 1987.

Je vous prie d'agréer, Madame le Gouverneur, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre de la Justice et
procureur général du Canada,



Ray Hnatyshyn

Publication autorisée par le ministre de la Justice et
procureur général du Canada

Communications et affaires publiques
Ministère de la Justice du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

(613) 957-4222

Texte : Deans-Waugh Associates Limited
Conception graphique : Jacques Charette
et Associés Ltée

N° de catalogue J1-1987
ISBN 0-662-55686-0
ISSN 0825-7442

©Ministère des Approvisionnements et Services du
Canada 1987

Imprimé au Canada

JUS-P-422



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada

Rapport annuel 1986-1987

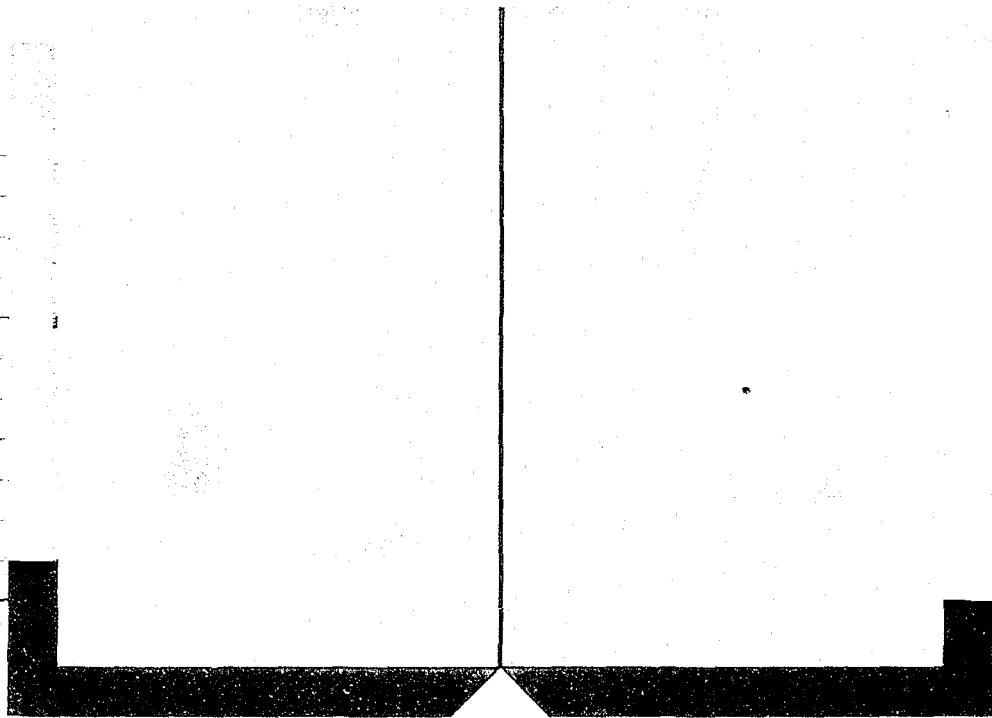
Canada



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada

Rapport annuel 1986-1987



Justice

Canada